Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0179

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 19 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 77 Procurations : 10

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , M. CHAPELAIN Yvon (suppléant de Mme BENECH Laurence), Mme BERNABLE Nathalie , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CANÉVET Fabien , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , M. FROGER Jérôme , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GENÉTAY Stéphanie , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , M. GRALL Pierre (suppléant de Mme JOUAN Sandrine), M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , Mme LE BOULANGER Danielle , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. LÉON Frédéric , M. LIRZIN Yvon , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , M. OFFRET Maurice , M. PENVEN Eddy , M. PERREAU Frédéric , M. PHILIPPE Joël , M. LE FOLL Pascal (suppléant de M. RANNOU Laurent), Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe

Procurations :
Mme BERTINOTTI Dominique à M. HUONNIC Pierre, M. CORDESSE Alain à Mme GENÉTAY Stéphanie, Mme FERRIER Florence à M. EVEN Jean-Louis, Mme FOURNIS-BEYOU Aurore à M. JEFFROY Christian, Mme HARDY Anne à M. MARECHAL Guy, Mme KERLEN Frédérique à M. SEUREAU Cédric, M. LE BUHAN Erwan à Mme CLOAREC Anne-Laure, Mme NICOLAS Sonya à M. ROBERT Éric, Mme PONTAILLER Catherine à M. CAMBIER Bernard, M. TOURNIER Vincent à Mme HUE Carine

Etaient absents excusés :
Mme BONNIEC Carole, Mme LE CALVEZ Joyselle, Mme MACÉ Annie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Carré magique - Convention d'objectifs pluriannuelle 2026-2029

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Exposé des motifs

Ouvert en 1991, le Carré magique est à l'origine un équipement municipal géré par une association de développement culturel éponyme qui organise une programmation pluridisciplinaire de spectacle vivant.

En avril 1995, les arts du cirque font leur entrée au Carré magique avec la programmation du Cirque Plume, compagnie pionnière du renouveau des arts du cirque en France. Plusieurs compagnies suivront dont « les Arts Sauts » en 1998 qui marqueront durablement les spectateurs du Trégor avec la création de leur spectacle « Kayassine » sous une bulle géante.

Cette signature circassienne permet alors au Carré magique d'intégrer le réseau des scènes labellisées par le Ministère de la Culture. En 2001 est signée une première convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association et ses partenaires d'alors : Ville de Lannion, Département des Côtes d'Armor, Région Bretagne et Ministère de la Culture.

En 2005, la deuxième convention est signée avec Lannion-Trégor Communauté après la **reconnaissance du Carré magique comme équipement structurant d'intérêt communautaire**.

Depuis janvier 2011, le Carré magique est **l'un des 15 Pôles Nationaux Cirque labellisés par le Ministère de la Culture à l'échelle nationale**. Ce label est une marque de reconnaissance du projet artistique et culturel porté par l'association en faveur des arts du cirque dans le cadre d'une programmation qui reste pluridisciplinaire.

Ce label impose également la signature d'une convention d'objectifs pluriannuelle entre l'association et l'ensemble de ces partenaires afin de partager et soutenir le projet artistique et culturel porté et défendu par la direction artistique de l'établissement à titre nominatif. Dans le cadre du cahier des charges des « Pôles Nationaux Cirque » tel que détaillé par arrêté ministériel, c'est bien un projet initié et conçu par un directeur ou une directrice artistique qui est labellisé et non pas le projet associatif indépendamment de la personne chargée de direction.

La précédente convention d'objectifs quadripartite s'est achevée en 2020. La crise sanitaire, puis la perspective d'un changement de direction suite au départ en retraite annoncé du directeur à la tête de l'association depuis 2007 n'avaient pas permis jusqu'à présent le renouvellement de cette **convention signée intuitu personae.**

L'arrivée de Vincent Olivier à la direction de l'association Carré magique en janvier 2025 a permis de relancer la procédure d'écriture d'une nouvelle convention pour les années 2026-2029.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Vincent Olivier est arrivé dans un contexte budgétaire très tendu du fait à la fois d'un déficit de l'association sur l'exercice 2024 et de contraintes pesant sur les budgets de ses partenaires publics. Une première année à la tête de l'établissement lui a permis d'en cerner les contours, les atouts et les faiblesses, et de rencontre de nombreux acteurs culturels du territoire. La première saison culturelle qu'il signe en tant que directeur artistique sur la période 2025-2026 a d'ores et déjà permis d'impulser de nouvelles orientations :

- des spectacles programmés « hors les murs », en partenariat avec les autres salles de spectacle du territoire (spectacle « Pling Klang » programmé au Sillon et à An Dour Meur) ;

- un partenariat avec le Printemps des sonneurs pour une ouverture à la musique bretonne (spectacle « Barrut & Diridollou/Lavigne) ;

- une présence forte en direction des quartiers « politique de la ville » avec le temps fort organisé à Ker Huel le 16 mai ;

- une action culturelle engagée en faveur des publics : développement de l'accessibilité notamment en direction des personnes avec handicap visuel ;

- un retour affirmé du théâtre dans la programmation, notamment avec des pièces du répertoire classique revisitées de façon contemporaine (Racine, Shakespeare).

Il convient par ailleurs de souligner que la programmation du Carré magique ne constitue que la partie visible d'un iceberg tout entier dédié à la vie culturelle et artistique, avec un taux d'occupation de l'équipement au maximum des possibilités induites par le temps de travail des équipes techniques (montages et démontages, résidences d'artistes, partenariats, galas de danse, etc). Le Carré magique étant un ERP de 2ème catégorie, il est soumis à des obligations de sécurité et de lutte contre les incendies qui ne permettent pas sa mise à disposition à des tiers en dehors de la présence des équipes techniques salariées de l'association. La mise à disposition de l'équipement par Lannion-Trégor Communauté à l'association « Carré magique » et le financement par le biais d'une subvention votée en conseil communautaire chaque année font l'objet de conventions distinctes de la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec les autres partenaires publics.

VU La délibération n°CC_2018_0187 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 11 décembre 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à LA MAJORITÉ
(Par 85 pour)
(Par 1 contre)
(Par 1 abstention)

DECIDE DE :

APPROUVER Les termes de la convention d'objectifs pluriannuelle 2026-2029 jointe en annexe de la présente délibération.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 07 JUIL. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 07 JUIL. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT





Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté Égalité Fraternité

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Côtes d'Armor le Département

Région BRETAGNE

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2026-103 du 19 février de finances pour 2026.

VU le décret n° 2026-108 du 19 février 2026 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, et l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Pôle national du cirque » ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU le programme 131 de la mission de la culture ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans les arts visuels présenté le 14 février 2022 ;

VU le guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique du ministère de la Culture ;

VU le cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique établi, pour le secteur de la création, par le ministère de la Culture ;

VU la demande de subvention de l'association La Passerelle, déposée le 18 novembre 2024, en cohérence avec le projet artistique et culturel de la Scène nationale ;

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
CARRE MAGIQUE / POLE NATIONAL CIRQUE
ANNÉES 2026 – 2027 – 2028 – 2029

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Entre d'une part :

- **L'État** (ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), représenté par Monsieur Franck Robine, Préfet de Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, désigné sous le terme « l'État » ;
- **La Région Bretagne,** représentée par son Président, Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, et signataire, agissant en vertu de la délibération n°26_0302_05 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne en date du 6 juillet 2026 désignée sous le terme « la Région »
- **Le Département des Côtes d'Armor** représenté par son Président, Monsieur Christian COAIL, et signataire, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Côtes d'Armor en date du 21 septembre 2026, désigné sous le terme « le Département » ;
- **La communauté d'agglomération Lannion-Trégor,** représenté par son Président Monsieur Gervais Egault, et signataire, agissant en vertu de la délibération n° du conseil communautaire en date du 30 juin 2026 désignée sous le terme, « Lannion-Trégor Communauté » ;

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et d'autre part :

Le Carré Magique, Pôle national cirque en Bretagne
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : Parvis des Droits de l'Homme - 22300 Lannion
Téléphone : + 33 2 96 37 19 20
Siret : 379 546 526 000 11 • Naf : 9004 Z
Tva intracommunautaire : FR 46 379 546 526
Licences d'entrepreneur de spectacles catégories 1, 2, 3 • n° : PLATESV-R-2022-005211 / 005213 / 005214
Représenté par Sandrine LE CALVEZ, en qualité de Présidente,

et ci-après désigné « le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant les orientations de la politique de l'État relatives au soutien à des structures de création et de diffusion artistique présentant un projet d'intérêt général pour la création et la participation du plus grand nombre à la vie culturelle des territoires.

L'État vise à accroître la mise en valeur du patrimoine, de la création et de la diffusion du spectacle vivant par le soutien à de grands pôles d'activités implantés sur le territoire national, d'une part, et les priorités définies dans le projet stratégique de l'État en région d'autre part, en particulier l'accent porté sur le rayonnement de la création au bénéfice du plus large public comme sur l'éducation artistique et culturelle.

Le ministère de la culture, première administration à obtenir les deux labels *Égalité et diversité* à l'automne 2017, porte son attention sur l'engagement des structures labellisées dans une démarche

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

volontariste d'amélioration continue visant toute forme de discri
diversité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les Pôles nationaux Cirque dans l'exercice de leurs missions mettent en action au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, les objectifs de parité, de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, et travaillent à la promotion des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Le ministère de la Culture s'engage également en faveur d'un secteur culturel plus vertueux en termes écologiques et de préservation des ressources naturelles. En témoigne la parution du guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique du ministère de la Culture et la mise en place du cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique.

L'État accorde une attention particulière à l'éducation artistique et culturelle, priorité du ministère de la Culture en référence à l'arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle et à la circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013 co-signée par les ministères de la Culture et de l'Education nationale.
Dans ce cadre, le ministère de la Culture – DRAC Bretagne développe en partenariat avec les collectivités territoriales, des politiques structurantes autour des établissements labellisés et des réseaux qu'ils soutiennent conjointement. À travers les missions d'intérêt général qu'elles assument, ces structures contribuent au renouvellement artistique et à la démocratisation culturelle, dans un cadre concerté d'aménagement du territoire.

Afin de soutenir la création artistique circassienne, le ministère de la Culture met en place une politique de soutien à travers de multiples aides ponctuelles aux différents acteurs des métiers du cirque, mais aussi grâce au renforcement d'un maillage d'organismes, de pôles et de dispositifs qui œuvrent à son rayonnement, au premier chef ARTCENA et le Centre national des Arts du cirque (CNAC) à Châlons-en-Champagne.

Depuis 2010, le ministère de la Culture a également lancé la création des **Pôles Nationaux Cirque,** aujourd'hui au nombre de 14 et devenus labels nationaux avec la loi sur la Liberté de la création, de l'architecture et du patrimoine de 2016 et ses décrets de 2017.

L'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Pôle national Cirque » réaffirme le soutien du Ministère de la culture à une offre permanente de rencontre publique avec les arts du cirque.

Dans la mise en œuvre de l'ensemble de leurs engagements, les structures labellisées « Pôle national Cirque » portent une attention particulière à l'application effective des principes de :
- diversité tant au travers des œuvres produites ou présentées en public que des artistes accompagnés par la structure et des autres métiers artistiques et techniques,
- parité entre femmes et hommes tant dans l'accès aux moyens de travail, de production et à la programmation qu'aux postes à responsabilité de la structure et à l'égalité de rémunération.
- lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes

Une Pôle national Cirque répond à un triple engagement :
- engagement artistique
- engagement citoyen, culturel et territorial
- engagement professionnel

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « Pôle national du cirque » (PNC) ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Considérant le projet artistique et culturel 2026-2029 initié et conçu par M. Vincent OLIVIER, directeur du Carré Magique, figurant en annexe I et conforme à son objet statutaire, et répondant à une finalité d'intérêt général en faveur du soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts du cirque auprès des publics les plus larges ;

Considérant les axes de développement du projet artistique de M. Vincent OLIVIER pour les 4 années à venir et ses engagements artistiques, culturels, territoriaux et citoyens, et professionnels conformes au cahier des missions et des charges du label PNC visant à :

- Accompagner la création et la production des œuvres par l'association de compagnies et/ou d'artistes aux différentes phases de production d'un projet, de la recherche à la diffusion ;
- Développer une politique en matière de transmission des arts du cirque, d'éducation artistique et culturelle et assurent un rôle de lieu ressource sur leur territoire ;
- Œuvrer pour la structuration de la profession du cirque, en accompagnant le cheminement des artistes, la transmission des savoir-faire et leur renouvellement, ainsi que l'épanouissement des écritures nouvelles ;
- Mettre en œuvre une réflexion sur des bonnes pratiques environnementales contribuant à définir un plan d'action en matière de transition écologique.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de la Région Bretagne
Dans le respect des droits culturels, la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique culturelle, s'est fixée pour objectifs de :
- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions.

Dans ce cadre, la Région accompagne les structures de création et de diffusion qui valorisent la création artistique tout en menant un projet pérenne d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, qui favorisent la rencontre des artistes et des habitants et qui accompagnent des artistes dans la réalisation de leurs projets.
L'enjeu de la rencontre avec les habitants constitue un axe central des projets soutenus. Les structures accompagnées doivent ainsi veiller à s'adresser à l'ensemble des habitants, de toutes origines, de tous âges et de toutes conditions sociales, au plus près de leurs lieux de vie. La collectivité sera particulièrement attentive aux actions en direction des personnes en situation de grande précarité et des personnes vivant dans les quartiers politique de la ville.
À ce titre, la Région reconnaît et soutient le projet artistique et culturel du Carré Magique avec un intérêt particulier pour les points suivants :
- L'accompagnement d'équipes artistiques – notamment régionales - et l'inscription de leurs projets au sein des réseaux de création et diffusion au niveau régional et national ;
- la contribution à la structuration du secteur des arts du cirque tant au niveau local, régional que national notamment par l'accompagnement et la mise en réseau de différents acteurs ;
- Le déploiement d'un volet d'éducation artistique et culturelle sur le territoire en appui sur les équipes artistiques accueillies sur des temps de création et/ou de diffusion.
- La mise en œuvre concrète des droits culturels dans toutes les dimensions du projet et particulièrement à l'endroit de la relation avec les habitants.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne son soutien à un strict respect des obligations légales en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et demande à chaque opérateur de se fixer des objectifs visant la parité dans

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

la programmation et les soutiens en production, et de mettre en [illegible] permettant d'évaluer l'évolution de la situation. Elle sera également attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité (mise en place de protocole de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, formation des équipes et bénévoles, organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections, spectacles) et à ce que la gouvernance de la structure prenne en compte cette dimension.
En matière de transition environnementale, il est demandé à chaque opérateur de former tout ou partie de ses équipes sur le sujet et de se donner des objectifs mesurables pour limiter ou réduire son impact carbone et s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale à l'horizon de la fin de la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (réalisation de bilans carbone et toutes actions visant à faire évoluer ses pratiques vers plus d'écoresponsabilité).

Considérant les objectifs de la politique culturelle du Département des Côtes d'Armor

La collectivité départementale, à travers sa politique culturelle, intervient dans de nombreuses disciplines et pratiques artistiques et culturelles, dans le champ du patrimoine matériel et immatériel ainsi que dans celui de la lecture publique ou de la collecte et de la conservation des archives. Ces interventions sont réalisées auprès de multiples acteurs, en assurant notamment un rôle d'animateur et de facilitateur. La collectivité départementale affirme sa volonté de mettre la Culture au cœur des territoires et d'en faire un levier à part entière de développement local et d'émancipation.

La collectivité départementale affirme son ambition de promouvoir la culture pour toutes et tous. Pour faire de cette ambition une réalité, elle appuie ses actions sur 4 axes stratégiques et 3 principes permanents :

Axes stratégiques :

1. Promouvoir et renforcer l'accessibilité de toutes et de tous partout sur le territoire costarmoricain, avec une attention particulière aux publics éloignés (habitants des zones rurales, des quartiers politique de la ville, les personnes en situation de handicap, les enfants confiés, les personnes âgées isolées et plus généralement toutes les personnes pour lesquelles l'accès à la culture est compliqué).

2. Affirmer la nécessité de la coopération territoriale, afin de partager les constats, les forces, les faiblesses et les besoins, de renforcer les synergies afin de permettre aux différents territoires de se structurer dans une logique de complémentarité et de solidarité.

3. Permettre une diversité des propositions culturelles, afin que toutes les Costarmoricaines et tous les Costarmoricains puissent bénéficier de propositions adaptées à leurs envies.

4. Favoriser la préservation, la connaissance et la transmission du matrimoine et du patrimoine matériel et immatériel costarmoricain.

Principes permanents :

1. Accompagner la transition écologique des acteurs de la culture, préserver les espaces naturels et renforcer les liens entre nature et culture.

2. Permettre une égalité réelle entre Femmes et Hommes et lutter contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

3. Permettre une participation réelle des habitantes et des habitants en affirmant la nécessité de la prise en compte des droits culturels

C'est dans cet esprit, et dans le cadre de ses actions en faveur des œuvres et des artistes, que le Département s'appuie sur l'association Le Carré magique. Cette dernière a ainsi la possibilité de mettre en œuvre un projet et des actions en cohérence avec les différents axes de politique culturelle départementale, tels que :

- **le soutien à la création** par la mise en place de résidences ou l'accueil d'artistes au sein d'un espace culturel leur permettant de progresser dans leurs processus de création, avec une attention particulière aux artistes costarmoricains ;

- **le soutien à l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie** par la mise en œuvre de temps d'accompagnement, de médiation et de sensibilisation à destination de différents publics, professionnels ou amateurs, notamment les plus jeunes, dans les différentes disciplines du spectacle vivant ; le Département sera attentif aux évolutions de la classe à horaires aménagés Cirque accompagnée par le Carré Magique.

- **le soutien à la mise en place de projets culturels de territoire et d'actions de partenariat**s dans un souci de qualité et d'accessibilité (programmation hors les murs, politique tarifaire, partenariats délocalisés, actions en direction du champ social...)

- **le soutien à la diffusion**, par la mise en œuvre, à l'échelle départementale, de temps de rencontre entre œuvres et publics, par le biais d'une programmation dans et hors les murs ;

- l'affirmation dans son secteur géographique, et au-delà, de son **positionnement comme association ressource** dans le champ du spectacle vivant et notamment celui des arts du cirque ;

- le développement d'une **démarche de développement éco responsable.**

Enjeux prioritaires concernant Le Carré magique :

Le Département souhaite que *Le Carré magique* accorde une importance particulière aux dimensions d'Accessibilité, de Territoire et de Réseau.

L'accessibilité de tous les publics, en particulier des publics les plus éloignés, peut se décliner selon différentes modalités complémentaires :

- A travers les actions d'Éducation Artistique et Culturelle tout au long de la Vie et la mise en place d'actions spécifiques en direction de publics éloignés (résidences ...)
- Dans le cadre des spectacles proposés dans l'équipement, à travers une politique tarifaire prenant en compte les publics socialement défavorisés, et une politique d'accueil spécifique des personnes socialement défavorisées ou en situation de handicap.
- Dans le cadre d'une programmation de territoire, favorisant des actions hors les murs dans des zones rurales ou des quartiers politique de la ville (QPV)

La question de l'approche territoriale, qui rejoint celle de l'accessibilité, peut se décliner dans la mise en place d'une programmation de territoire. Sur l'ensemble des spectacles proposés, il serait intéressant que certains puissent être organisés dans des communes rurales et/ou en lien avec des structures sociales de proximité en zone urbaine ou en zone rurale (espaces de vie sociale / centres sociaux ...).

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

En termes de réseau, en tant que Pôle National, il est attendu que *Le C* dans l'animation du réseau départemental des acteurs du Cirque et des arts de la rue, en lien avec le nouveau Schéma départemental d'Enseignements Artistiques. Il est aussi attendu une attention particulière dans le cadre de sa programmation et de ses soutiens à l'émergence et aux compagnies costarmoricaines (notamment émergentes). Enfin, il est également souhaité du *Carré magique* qu'il participe, aux côtés des autres scènes labellisées du spectacle vivant en Côtes d'Armor, à une réflexion active sur l'état et l'évolution de la production et de la diffusion des arts vivants.

Considérant les objectifs de la politique culturelle de Lannion-Trégor Communauté

Lannion-Trégor Communauté, par délibération du Conseil communautaire en date du 11 décembre 2018, a défini l'intérêt communautaire en matière culturelle de la façon suivante :

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements et services culturels d'intérêt communautaire
- Soutien aux associations, actions, manifestations et événements culturels d'intérêt communautaire

Dans son projet de territoire "Cap 2040", Lannion-Trégor Communauté a identifié deux objectifs prioritaires :

- Soutenir les singularités artistiques et culturelles du territoire par l'aide aux opérateurs culturels qui déploient une offre tout au long de l'année
- Transmettre et partager les arts, la culture et le patrimoine par le soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

Enjeux prioritaires de Lannion-Trégor Communauté concernant le Carré magique :

Le Carré Magique a été désigné comme équipement structurant d'intérêt communautaire par le conseil communautaire du 30 novembre 2004, pour un transfert effectif de la compétence à compter du 1er janvier 2005. Depuis cette date, bien que la Ville de Lannion reste propriétaire de l'équipement, la communauté d'agglomération en assure pleinement la maintenance et l'entretien dans le cadre d'une convention de transfert passée avec la commune.

LTC est également le premier partenaire financier de l'association, la subvention de fonctionnement accordée annuellement représentant près de 40% du budget global.

Le transfert du Carré magique constitue l'élément fondateur de l'entrée de la culture dans le giron des politiques publiques portées par la communauté d'agglomération.

Concernant le projet artistique et culturel du Carré magique, les enjeux prioritaires de Lannion-Trégor Communauté reposent sur les principes suivants :

- Pôle national Cirque ouvert à la pluridisciplinarité : la communauté d'agglomération est attachée au caractère pluridisciplinaire de la programmation du Carré magique et à la diversité artistique des spectacles
- Education artistique et culturelle : il est attendu que le Carré Magique soit exemplaire en la matière, aussi bien par la qualité et la diversité des projets menés auprès de différents publics que dans la coopération avec les autres acteurs du territoire.
- Partenariats : il est attendu que le Carré magique joue également pleinement son rôle d'acteur culturel de la vie locale dans une posture de coopération avec les acteurs culturels publics ou associatifs du territoire, aussi bien à l'échelle de la ville de Lannion que du territoire

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

communautaire dans son ensemble, que ce soit en matière de diffusion, de résidences, de projets d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

- Valorisation de la scène artistique et de la vie culturelle locale : le Trégor se caractérise par une identité culturelle très forte où le patrimoine culturel immatériel est très présent. Une attention portée à la scène artistique locale et aux expressions artistiques et culturelles issues du patrimoine culturel immatériel de Bretagne (danse, musique, langue bretonne...) font partie des éléments auxquels est attachée la communauté d'agglomération.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire, titulaire du label « Pôle National Cirque », et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire, de définir les modalités de financement, les relations avec les partenaires institutionnels, les conditions de suivi et d'évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Intitulé "Jouer Collectif", le projet artistique et culturel 2026-2029 permet de maintenir une saison pluridisciplinaire avec les arts du cirque comme point d'accroche, tout en ayant une identité forte ; retrouver une saine gestion en Ressources Humaines et en matière financière ; faire rayonner le Pôle National Cirque sur son territoire d'implantation, mais également à l'échelle départementale, régionale et nationale.

Le projet artistique et culturel repose sur les axes suivants :

- Soutenir activement la création, en restant un acteur important de la création circassienne en France,
- Créer des partenariats avec les actrices et acteurs culturelles locaux et régionaux de tous niveaux,
- Réinventer les conditions d'un dialogue original avec le public par la présence, la convivialité et la proximité, afin de fidéliser et d'aller à la rencontre de nouvelles personnes.

La présentation détaillée du projet figure en **annexe I**.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de **4 ans, soit de 2026 à 2029, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1. Le coût total du projet artistique et culturel est évalué à **1 595 600 €** pour l'année 2026 conformément aux budgets prévisionnels figurant en **annexe III** et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2. Les coûts annuels admissibles du projet artistique et culturel sont fixés en **annexe III** à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet artistique et culturel.

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet artistique et culturel et notamment :

- Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel qui :
  - respectent les conditions des 4. et 5. de l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en **annexe III** ;
  - sont liés à l'objet du projet artistique et culturel et sont évalués en **annexe II** ;
  - sont nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
  - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet artistique et culturel ;
  - sont dépensés par le bénéficiaire ;
  - sont identifiables et contrôlables.

- Et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

4.4. Lors de la mise en œuvre du projet artistique et culturel, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

4.5. Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 50 % du total des coûts annuels éligibles du projet artistique et culturel effectivement supportés.

ARTICLE 5 – MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par le bénéficiaire, les partenaires publics signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

La détermination et les modalités de versement des contributions financières des partenaires publics sont fixées de façon bilatérale chaque année dans le cadre de conventions financières conclues entre la structure et chacun des signataires des présentes.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, détaillée à l'**annexe III** de la présente convention et prendra la forme d'une subvention.
Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

5.1. Pour l'année 2026, les montants des subventions dédiées au projet global sont les suivants :

- une subvention d'un montant de 307 500 **€** (trois cent sept mille cinq cents euros), équivalent à 19,27 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **l'État** au titre de la mise en place du projet artistique et culturel ;
- une subvention d'un montant de 100 000 **€** (cent mille euros), équivalent à 6,27% du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **la Région Bretagne** ;
- une subvention d'un montant de **148 500 €** (cent-quarante-huit mille cinq-cents euros), équivalent à 9,31 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **le Département des Côtes d'Armor. Une avance de trésorerie de 42 000 € a déjà été votée en Commission permanente du 15 décembre 2025, et versée à l'association le 28/01/2026 (mandat 2861). Elle est déduite de la subvention 2026** ;
- une subvention d'un montant de 608 000 **€** (six cent huit mille euros), équivalent à 38,10 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire par **Lannion-Trégor Communauté.** Cette subvention se compose d'une subvention de fonctionnement de 578 000 € et d'une subvention de 30 000 € fléchée sur les actions artistiques et culturelles à destination du jeune public.

5.2. Pour chaque exercice budgétaire, le bénéficiaire adressera une demande de subvention assortie d'un budget prévisionnel ainsi qu'un bilan annuel aux partenaires publics signataires de la présente convention.
Après examen et validation de la demande de subvention, une convention financière annuelle sera établie entre le bénéficiaire et chacun des partenaires publics.
Cette convention financière précisera le montant du concours financier et les modalités de la subvention versée pour l'année budgétaire en cours.

5.3. L'engagement des contributions financières des partenaires signataires mentionnées aux articles 5.1 et 5.2 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1, 2 et 6 ;
- L'inscription des crédits de paiement en loi de finances et l'adoption des budgets opérationnels de programme par le Préfet de la région Bretagne après consultation du comité de l'administration régionale pour l'État ;
- Le vote des crédits et la délibération des assemblées délibérantes des collectivités territoriales, dans le cadre du respect du principe de l'annualité budgétaire.

Les budgets prévisionnels figurant en **annexe III** n'engagent donc pas les collectivités territoriales ni l'État.

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS ET OBLIGATIONS COMPTABLES

Le bénéficiaire adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'**annexe II** et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes à chacun des partenaires financeurs, dans le mois suivant leur

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

approbation par son assemblée générale et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;

- Le bilan, le compte de résultat et les annexes devront être établis conformément aux modèles prévus par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations ;
- Le rapport d'activité ;
- Un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
- Un compte analytique conforme à la présentation UNIDO généralisée dans les institutions du spectacle vivant ;
- Un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
- Les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par le bénéficiaire dans l'année civile antérieure ;
- Tout autre document mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales ;
- Le bénéficiaire communiquera à chacun des partenaires financeurs, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes ;
- Le bénéficiaire s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

ARTICLE 7 – AUTRES ENGAGEMENTS

7.1. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2. Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de tout problème administratif, technique, artistique, de gouvernance, de ressources humaines pouvant mettre en danger la structure labellisée.

7.3. En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.4. Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires publics, ainsi que le nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

7.5. Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

7.6. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention du harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traitant traiter chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

7.7. Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'engagement méthodologique du CACTÉ, dès sa première année, en structurant sa démarche, déterminant ses priorités et modalités d'intervention. Au terme de cette première année, le choix de 3 engagements thématiques minimum devra être réalisé en dialogue avec les partenaires financiers signataires de la présente convention. La structure doit, pour chacun des engagements choisis, mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention des actions réalisées dans ce but.

Liste des engagements thématiques envisagés :
Engagement N° 1 : circulation des professionnels et des œuvres
Engagement N° 2 : alimentation responsable
Engagement N° 3 : réduction et gestion des déchets et des pollutions
Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

7.8. Face à la multiplication des atteintes aux libertés de création artistique, de programmation et de diffusion, les parties affirment l'importance de protéger ces libertés consacrées par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP). Un plan pour la liberté de création est mis en place par le ministère de la Culture afin d'accompagner cette protection et de mieux l'encadrer.

Les parties s'engagent ainsi, dans le cadre de la présente convention, à garantir et à promouvoir ces libertés, qui s'exercent dans les seules limites prévues par la loi.

Le bénéficiaire informe le ministère de la Culture (libertecreation@culture.gouv.fr et libertecreation-bretagne@culture.gouv.fr) de toute situation d'entrave, d'atteinte ou de pression envers ces libertés dont il aurait connaissance ou qu'il subirait dans le cadre de l'exécution de la présente convention. Afin de caractériser les faits, il peut se reporter au *Guide juridique et Pratique de la Liberté de la Création* édité par le ministère de la Culture et au site de l'Observatoire de la Liberté de création. En cas de difficultés, il peut également solliciter les référents « Liberté de création » de la DRAC.

7.9. Le bénéficiaire, détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition des partenaires publics les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités. Le versement de toute aide du ministère de la Culture est conditionné à la déclaration des données de billetterie dans SIBIL, qui est une obligation depuis le 1er avril 2020.

ARTICLE 8 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1. L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi. Il est composé de la direction du label, et des représentants des partenaires publics.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention, en particulier :

- La mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'**annexe II** de la présente convention ;
- L'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- La réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- Le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

8.2. L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

8.3. De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

8.4. Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non au directeur en lien avec son instance de gouvernance de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE

9.1. Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter à tout moment l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et de la réalisation des objectifs et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

9.2. Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. L'État et les collectivités territoriales peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

ARTICLE 10 - SANCTIONS

10.1. En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

10.2. Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

10.3. Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception

ARTICLE 11 - MODIFICATIONS, RÉVISIONS ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

10.1. Modifications et révisions

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et préciseront les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article 1. La demande de modification de la présente convention est faite par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

10.2. Résiliation

La résiliation peut intervenir par dénonciation de la présente convention par l'une des parties avec respect d'un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions des articles 1 et 6 et 8 de la présente convention par le bénéficiaire.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Les **annexes I, II, III, IV** et **V** font partie intégrante de la présente convention.

Elles précisent :
- le contenu détaillé du projet visé à l'article 1 (**annexe I**) ;
- les modalités de l'évaluation et les indicateurs (**annexe II**) ;
- le budget global prévisionnel du projet (**annexe III**) ;
- le plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) (**annexe IV**) ;
- le plan d'action relatif à l'expérimentation pour la transformation écologique (CACTÉ) (**annexe V**).

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

ARTICLE 14 - RECOURS ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Rennes territorialement compétent.
Le bénéficiaire fait siens les éventuels litiges pouvant être générés par son activité vis-à-vis de tiers. Le bénéficiaire s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière des partenaires publics ne puissent être engagées ou sollicitées dans cette hypothèse.

ARTICLE 15 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, l'ensemble des signataires s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

ARTICLE 16 - EXÉCUTION DE LA CONVENTION

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Président du Conseil Régional de Bretagne, le Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, le Président de Lannion-Trégor Communauté, et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Rennes, le
En 5 exemplaires originaux

La Présidente
Du Carré Magique

Madame Sandrine Le Calvez

Le Président
de Lannion-Trégor Communauté

Monsieur Gervais Egault

Le Président
du Conseil Départemental des Côtes d4armor

Monsieur Christian COAIL

Le Président
du Conseil Régional de Bretagne

Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD

Le Préfet de la Région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Monsieur Franck Robine

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

– ANNEXE I –
LE PROJET / PROGRAMME D'ACTION

Voir ci-après

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

– ANNEXE II –
MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Avant terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par le bénéficiaire fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Indicateurs Politiques publiques transversales		Egalité H/F	Coopération	Handicap

	Indicateurs (communs à d'autres labels ou spécifiques aux PNC)	**Format Valeur cibles***	**Commentaires éventuels** (ex. indicateur présent dans cahier des missions et des charges, ou aide à l'intention des DRAC)	**Année N**	**Année N+1**	**Année N+2**	**Année N+ 3**	**Total sur durée CPO (ou Moyenne selon indicateur)**
	TOTAL SOUTIEN A LA CREATION (Coproductions, production déléguée, accueils en résidence)			**77 000 €**	**75 000 €**	**75 000 €**	**75 000 €**	**302 000 €**
Création / production	Budgets de production (= Montant total des dépenses de production engagés dans l'année)	Monétaire		2 000	31 000	2 000	21 000	56 000
	Part des dépenses de production pour des spectacles dont la direction artistique est majoritairement	%		33	33	33	33	33

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

	portée par une ou des femmes							
	Nombre de coproducteurs (= partenaires ayant versé une coproduction pour les productions portées en propre par le label)	Nbre		0	4	0	5	9
	Nombre total de représentations en tournée	Nbre		0	20	15	10	45
	Budget de coproduction (= Montant total des apports en coproduction (en numéraire, versés dans l'année)	Monétaire		65 000	34 000	63 000	44 000	206 000
	Part des apports de coproduction pour des spectacles dont la direction artistique est majoritairement portée par une ou des femmes	%		50	50	50	50	50
	Nombre de projets coproduits par la structure labellisée	Nbre		8	8	8	8	32
	Nombre de spectacles coproduits portés par des artistes ou compagnies régionales	Nbre		3	3	3	4	13
	Nombre de spectacles coproduits portés par des jeunes artistes et/ou d'élèves sortant d'écoles supérieures	Nbre		3	1	1	2	7
Accompagnement des artistes	Nombre d'équipes accueillies en résidence	Nbre		4	4	4	4	16

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Nombre total de jours de résidence par an (hors mises à disposition sans apport numéraire)	Nbre		25	20	20	20	85
Nombre de jeunes issus du CNAC et des écoles supérieures accompagnés par la structure (résidence, ingénierie...)	Nbre	spécifique PNC	6	8	6	8	28
Nombre total de bénéficiaires d'actions culturelles	Nbre		4500	4000	4000	4000	16500
Dont nombre de bénéficiaires dans le cadre scolaire (EAC)	Nbre		3800	3800	3800	3800	15200
Nombre total de structures partenaires différentes d'actions culturelles / Uniquement pratique artistique	Nbre	Structures avec laquelle le label collabore pour proposer une action culturelle à des individus ou un groupe soit dans ses murs, soit hors de ses murs.	29	20	27	20	96
Dont nombre d'établissements scolaires partenaires différents (EAC) / Uniquement pratique artistique	Nbre	Etablissements scolaires de la maternelle au lycée avec laquelle le label collabore pour proposer une action EAC à des enfants ou adolescents soit dans ses murs,	12	10	15	10	47

Action culturelle

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

		soit hors de ses murs					
Nombre total de représentations programmées (au siège et en itinérance)	Nbre		61	80	58	80	279
Dont nombre hors les murs - en itinérance	Nbre		11	34	14	34	93
Nombre de spectacles programmés **sous chapiteau fixe**	Nbre	spécifique PNC	0	0	0	0	0
Nombre de spectacles programmés **sous chapiteau itinérant**	Nbre	spécifique PNC	1	3	2	3	9
Nombre de représentations programmées **sous chapiteau fixe**	Nbre	spécifique PNC	0	0	0	0	0
Nombre de représentations programmées **sous chapiteau itinérant**	Nbre	spécifique PNC	3	12	5	6	26
Part des spectacles programmés dont la direction artistique est majoritairement féminine	%		48 %	50 %	50 %	50 %	50 %
Part des spectacles programmés dont la direction artistique est majoritairement masculine	%		30%	50	40	50	42,5 %
Part des spectacles programmés dont la direction artistique est paritaire (duo paritaire, collectif paritaire)	%		22%	0	10	0	8 %

Diffusion

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

	Nombre moyen de représentations par spectacle programmé (série)	Nbre avec décimale		1,84	2,34	1,93	2,34	2,11
	Nombre de partenaires différents pour la programmation concertée de spectacles	Nbre	Comprend les spectacles accueillis par la structure et/ou ceux programmés dans une autre structure dans le cadre d'une coréalisation ou d'un partenariat	9	13	9	13	44
	Fréquentation totale des spectacles	Nbre		20 000	23 000	20 000	20 000	83 000
	Fréquentation des spectacles payants	Nbre		18 000	21 000	18 500	18 000	75 500
	Fréquentation totale des spectacles par des scolaires	Nbre		5 000	5000	5500	4700	20 200
Fréquentation	Fréquentation des spectacles par les jeunes (hors scolaires) (nombre de billets émis au tarif jeune - enquête labels - ou estimation d'enfants et de jeunes (moins de 25 ans) ayant assisté à une date/représentation)	Nbre		3 500	4000	3000	3400	13 900
Soutenabilité économique	% Budget d'activité (= Charges d'activités* / Charges totales) *Charges d'activités =Charges totales-Charges de structure (SOM)	%		45 %	44 %	43 %	43 %	43,75 %

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

	% Recettes propres*/ Recettes totales *Recettes propres = total des recettes - total subventions de fonctionnement ou affectées...	%		19%	18	19	20	19
	Recette moyenne des billets payants TTC (total de la recette/ nombre de billets payants émis)	Monétaire		11	11	11	11	11
Nombre d'indicateurs	33							
	Nombre d'artistes en situation de handicap programmés en tant qu'artistes/interprètes	Nbre		–	–	–	–	–
Accompagnement des artistes	Nombre d'artistes en situation de handicap programmés en tant qu'artistes/auteurs	Nbre		–	–	–	–	–
	Nombre d'équipes artistiques inclusives accueillies et/ou accompagnées	Nbre		0	0	0	1	1
Accueil des publics	Nombre de représentations, expositions, actions culturelles rendues accessibles via des dispositifs adaptés (LSF, audiodescription, FALC, etc.)	Nbre		4	5	5	5	19

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Nombre de partenariat mis en place avec les acteurs des secteurs du médico-social, de l'éducation spécialisée, ou les associations représentatives	Nbre		20	16	16	16	68
Travaux et aménagements réalisés pour améliorer l'accessibilité des lieux	Texte et montant		Formation Souffleur d'images	Mise à jour de la boucle magnétique 500€	Site internet accessible 5000€		

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

– ANNEXE III –
BUDGET PRÉVISIONNEL SUR LA DURÉE DE LA CONVENTION

Voir ci-après

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

– ANNEXE IV –

Plan d'action relatif à la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)

Le Carré magique s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traitant traiter chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Voir en pièce jointe "CPO 26-29 Carré magique" partie V-1

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

– ANNEXE V–

CACTé – Cadre contractuel de transformation écologique

Voir en pièce jointe "CPO 26-29 Carré magique" partie 5.3 concernant le bilan carbone et la stratégie climat du Carré magique.

Concernant le CACTE, sur la durée de cette CPO le Carré magique s'inscrit sur les 3 engagements suivants :

- **Agir sur la circulation des professionnels et des œuvres**

Avec pour objectif de :

- Mieux connaître les modes de déplacement utilisés par les équipes artistiques accueillis
- Sensibiliser salariés, bénévoles et équipes artistiques sur le coût carbone des différents modes de déplacement
- Les inciter à se reporter sur des modes de transport bas carbone, tant pour les tournées que pour les déplacements quotidiens des salariés et les déplacements professionnels
- Augmenter le nombre de tournées mutualisées et réduire le nombre de compagnies accueillies uniquement par le Carré magique, en étant toujours attentifs à la distance parcourue par les compagnies

- **Proposer une alimentation responsable**

Avec pour objectif :

- Sensibiliser salariés, bénévoles et équipes artistiques sur les enjeux d'une alimentation responsable
- Proposer des repas 100% végétariens aux équipes artistiques, au public, aux salariés et aux bénévoles
- Travailler avec des prestataires partageant cette attention à l'alimentation responsable
- Diminuer le gaspillage

-

- **Réduire / améliorer la gestion des déchets et des pollutions**

Avec pour objectif :

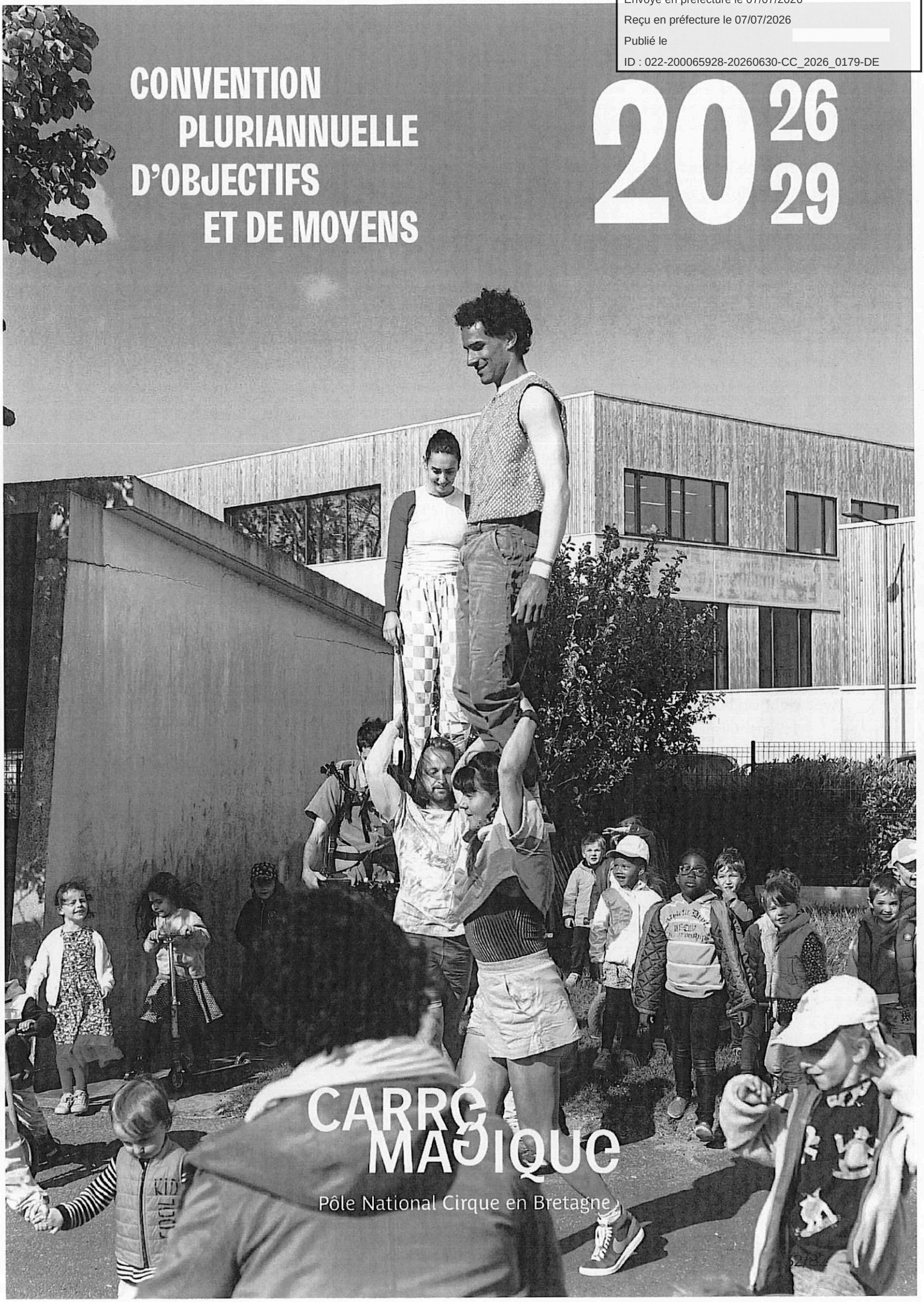
- Sensibiliser salariés, bénévoles et équipes artistiques sur la réduction et la gestion des déchets
- Améliorer le tri des déchets et mettre en place un compost
- Supprimer le jetable
- Limiter les achats, réparer les produits endommagés
- Utiliser des produits le plus respectueux possibles de l'environnement au quotidien

En annexe, la liste des actions envisagées pour chacun de ces engagements.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

2026 29



CARRÉ MAGIQUE

Pôle National Cirque en Bretagne

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

SOMMAIRE

Une maison de cirque 4

Introduction 5

Le cadre d'intervention du Pôle National Cirque (PNC) 7

I. Le projet artistique
Un Pôle National Cirque en mouvement 8

1. Le rythme de la saison 8
2. Les temps forts de la saison 14

II. Des artistes impliqué·es au cœur du projet
Le soutien à la création 18

1. Le renouveau de la production déléguée 20
2. La création 22

III. Jouer collectif avec le territoire
Un nouveau travail de territoire(s) et des expertises partagées 26

1. Avec le territoire de Lannion-Trégor Communauté 27
2. À l'échelle départementale 29
3. À l'échelle régionale 29
4. À l'échelle nationale et internationale 30

IV. Provoquer la rencontre
L'action artistique et culturelle 31

1. Logiquement : accompagner tous·tes les élèves du territoire
Du cirque, de l'école à la fac 32
2. Intelligemment : accompagner la pratique des enseignements spécialisés
et des professionnel·les 33
3. Joyeusement : accompagner les loisirs de chacun·e 35
4. Solidairement : permettre l'expérience du spectacle vivant à tout·es et tous 36

V. Les moyens du projet
Organisation fonctionnelle 38

1. Un projet à partager avec l'équipe 38
2. Une remobilisation budgétaire 39
3. Une vie associative à consolider 40
4. La soutenabilité écologique 41
5. Agir sur l'image du lieu 44
6. Les locaux et le matériel scénique 45

Conclusion 46

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

**“Et dans
la tempête
et le bruit,
la clarté reparaît
grandie…”**

Victor Hugo,
Les Contemplations

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Une maison de cirque

Ouvert en janvier 1991, le Carré Magique est à l'origine un théâtre de ville, géré par une association de développement culturel, qui affiche une programmation pluridisciplinaire constituée de grands noms du spectacle vivant, avec une attention particulière aux jeunes artistes bretons. L'équipement dispose d'une salle de 840 places ; le public répond immédiatement présent.

C'est en avril 1995 que les arts du cirque font une entrée remarquée avec la programmation sous chapiteau du spectacle *Toiles* du Cirque Plume. Une première qui en appellera d'autres. Mais c'est en salle que l'aventure circassienne s'affirme avec *Le Cri du Caméléon* de la 7e promotion du CNAC présenté en février 1997. Suivront le jongleur Jérôme Thomas, le Cirque Baroque et bien sûr Les Arts Sauts qui, sous leur bulle fantastique conçue pour 900 spectateur·rices, créeront à Lannion, *Kayassine* en avril 1998 avant d'entamer un tour du monde de cinq années.

La pulsation circassienne s'impose à Lannion comme une seconde nature ; à l'orée de la saison 1997-1998, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne intègre le Carré Magique dans le réseau des théâtres missionnés. La Ville, le Conseil général des Côtes d'Armor, le ministère de la Culture et de la Communication participent directement à son financement. Le cirque est le champ artistique qui distingue le Carré Magique en Bretagne.

En 2001, à l'occasion de l'Année des arts du cirque initiée par le ministère de la Culture et de la Communication, le Carré Magique devient "Pôle cirque" avec 10 autres établissements répartis sur le territoire national. Ensemble, ils fondent à Lannion, en 2004, l'association Territoires de Cirque afin de contribuer au développement de la diffusion de cet art jeune, apparu dans sa forme contemporaine au milieu des années 1970. Cette même année 2001 est signée la première convention pluriannuelle d'objectifs définissant le Carré Magique comme "Scène conventionnée pour les arts de la piste". En 2005, pour sa seconde convention, le Carré Magique bénéficie du soutien du Conseil régional de Bretagne et devient également, par convention, équipement structurant de Lannion-Trégor Agglomération. L'établissement va connaître un tournant en février 2007, avec son premier changement de direction et l'arrivée de Philippe Le Gal qui succède à Roger Le Roux.

La volonté marquée du Carré Magique d'accompagner la création circassienne contemporaine, de croiser les partenariats et de multiplier les projets, a permis à ce dernier de rayonner bien au-delà des frontières de son territoire d'implantation, et de devenir officiellement, depuis janvier 2011, l'un des douze Pôles Nationaux Cirque en France (aujourd'hui au nombre de 15). Ce label créé par le ministère de la Culture et de la Communication marque une vraie reconnaissance pour cette scène qui a accueilli les plus grandes compagnies et a accompagné toute une génération d'artistes aujourd'hui emblématiques de l'évolution du cirque de création.

Aujourd'hui, le Carré Magique propose une soixantaine de rendez-vous dans et hors-les-murs, sous chapiteau, sous yourte et en espace public, un festival – Gare au Gorille – en biennale, avec une très forte adhésion du public. Nombreux·ses sont les acteur·rices (bénévoles, membres du bureau, élu·es), publics fidèles qui lui sont attaché·es et les partenaires qui font preuve d'un engagement constant.

De toute évidence, il y a un souffle et une énergie dans cette maison !

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Introduction

Parcourir un territoire, s'imprégner de son dynamisme, rencontrer et écouter les acteur·rices qui participent au rayonnement de Lannion-Trégor Communauté et les partenaires du Carré Magique, voir vivre le lieu, tenter de comprendre son présent à l'aune de son histoire, projeter enfin une vision qui ambitionne de convaincre et d'emporter l'adhésion, voilà ce que fut l'essentiel de mon quotidien enrichissant durant l'année qui vient de s'écouler. Proposer un projet pour le Carré Magique, pour les quatre prochaines années, va au-delà d'une simple programmation. C'est poser la question de la place d'un équipement artistique pluridisciplinaire sur un territoire, entre terre et mer, riche d'une grande diversité culturelle et d'un attachement des habitant·es à leur cadre de vie, qu'il soit urbain, littoral ou rural. Une salle remplie ne suffit pas. Il faut continuellement se poser la question de la mixité, des usages du lieu, penser l'avenir, au renouvellement des publics avec le renouvellement des générations. Il faut défendre l'idée d'une culture actuelle, décloisonnée, généreuse ; une culture à l'écoute des arts vivants tels qu'ils s'écrivent aujourd'hui, d'une population multiple ; une culture à l'image de nos sociétés : en mouvement, ouverte et vivante.

Comment faire vivre un des équipements les plus complets de Bretagne et contribuer, en tant que Pôle National Cirque, à renforcer l'identité artistique et créative de cette région ? Le Carré Magique doit susciter la curiosité et le désir, choses fragiles. Il doit permettre à des artistes investi·es de rêver la maison, entraîner toute une équipe dans la co-construction, offrir un service public du quotidien au service de l'émancipation du citoyen. C'est également considérer le Carré Magique comme un établissement inscrit dans la vie, en pensant développement durable, outils numériques, plaisir des habitant·es... C'est aussi assurer la stabilité d'une équipe de 12 personnes, indispensable au déploiement de l'activité et à la poursuite, plus que nécessaire, de nos missions de service public de la culture et la réflexion autour de la création d'un nouveau lieu.

Ce nouveau chapitre intervient dans un contexte budgétaire difficile avec une détérioration de la santé financière de l'association qui a affiché, en 2024, un déficit de 148 000€ et la disparition de l'ensemble de ses fonds propres. Cette situation exceptionnelle a notamment eu pour conséquences de devoir opérer rapidement des choix forts comme la négociation d'avances de trésorerie auprès de la banque afin d'assurer le versement des salaires de l'équipe, des intermittent·es et le paiement des compagnies, la baisse de certains postes de dépense, une augmentation ciblée de certains tarifs de billetterie et une réorganisation de la saison 2025-2026 (festival Gare au Gorille repoussé d'un an, une Nuit du Cirque resserrée, l'annulation ou le remplacement de certains spectacles initialement programmés).

"Dans cette tempête, et ce bruit", car il y en a eu beaucoup (trop) autour du Carré Magique lors de cette année écoulée, nous avons choisi le chemin de "la clarté", avec une saison 2025-2026 ouverte sur le monde, le rétablissement d'un échange régulier et constructif avec l'ensemble de nos partenaires financiers et la mise en place, en équipe, de nombreux chantiers de réflexion et d'actions sur le fonctionnement en interne.

Ces contraintes ne sont pas un frein au déploiement d'un nouveau projet, ni aux missions inhérentes au cahier des charges d'un Pôle National Cirque. Un projet artistique et culturel repose sur ce qui existe et sur l'intuition de ce qui peut être fait. Il conviendra de faire preuve d'humilité, de patience et d'écoute, afin d'offrir une proposition culturelle équilibrée, propre à assurer la continuité d'une maison respectée, tout en ouvrant une nouvelle page faite d'élargissement des publics, de diversité et renouvellement des propositions, de cohésion nécessaire des équipes et de remise en marche administrative et budgétaire.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Un lieu, un territoire et une équipe : ce sont les trois données de l'équation pour poursuivre le travail remarquable effectué et faire vivre un équipement les plus dynamiques de Bretagne. À notre niveau, nous devons plus encore rechercher à penser différemment, à inventer pour que toutes et tous se sentent concerné·es par la culture, chercher de nouveaux modes de relation des institutions avec leurs usagers, créer des espaces de jeu, de discussion afin d'interroger la place des habitant·es dans le fonctionnement des établissements culturels. Certain·es évoquent "l'échec" de la démocratisation culturelle. Je préfère parler de tout ce qui a été fait et de ce qui reste à faire, le chantier n'étant jamais terminé face aux mutations permanentes de notre société.

Ce projet a donc pour objectif de requestionner et redynamiser la relation du Carré Magique avec les artistes, le territoire et les habitant·es. Il correspond au cahier des charges d'un Pôle National Cirque et tente de répondre aux attentes de chacun des partenaires publics.

En conjuguant l'exigence artistique, la responsabilité sociale, la rigueur de gestion et l'attention au territoire et à sa population, je propose une CPO qui fera du Carré Magique une aventure humaine.

Les objectifs généraux du Pôle National Cirque seront toujours de :

- de soutenir la création circassienne, cet art majeur, qui a gagné sa place de droit – même si ce combat est loin d'être terminé – au sein de la grande famille du spectacle vivant et de ses cadres institutionnels ;
- de proposer une programmation pluridisciplinaire témoignant de l'actualité de la création contemporaine dans les domaines du spectacle vivant ;
- accompagner fortement les artistes, leurs créations, les publics ;
- renforcer la politique d'éducation artistique et culturelle et d'action culturelle pour l'ensemble des personnes.

Vincent OLIVIER
directeur



Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Le cadre d'intervention du Pôle National Cirque (PNC)

Le Carré Magique est depuis 2011 Pôle National Cirque en Bretagne. Un label national dont la légitimité est confirmée et validée au fil des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec les partenaires publics : le ministère de la Culture via la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, la Région Bretagne, le Conseil départemental des Côtes d'Armor et Lannion-Trégor Communauté.

Le Carré Magique, Pôle National Cirque, accompagne la création circassienne. C'est sa mission première : produire, coproduire, accueillir des équipes artistiques en résidence, les diffuser et contribuer à amplifier cette diffusion, en tant que "porte-parole" de cette esthétique dans les réseaux et auprès d'autres établissements culturels en Bretagne et au-delà. En parallèle, le Carré Magique possède cette particularité, comme quatre des quinze PNC, de proposer une saison artistique pluridisciplinaire, une programmation en phase avec les grands courants de la création contemporaine, qui fait le pari de la singularité et de la diversité artistique. Ce chemin, nous ne l'arpentons pas seul. Nous avançons avec les artistes, compagnonnes, compagnons de route indispensables pour continuer à parler des choses difficiles, des choses qui fâchent, qui grattent, parce que c'est là, la fonction même du spectacle vivant. Il en va de même dans notre rapport avec les artistes : des fidélités, oui, car suivre un parcours artistique, comprendre le cheminement de tel ou telle artiste, ressentir ses influences, sont autant d'éléments qui font sens. Mais les découvertes ont aussi leur importance car le surgissement, l'émergence, sont à considérer comme la source de champs inexplorés. Nous sommes en permanence partagés car nous devons être garants de la diversité, nous devons veiller aussi aux équilibres entre les générations d'artistes, prendre soin des jeunes talents comme des artistes au parcours reconnu.

Penser au public, à la manière dont il conviendra de l'emporter avec nous dans nos récits, de tisser ensemble la toile d'un dialogue toujours renouvelé. Le spectacle vivant est une matière fragile, incertaine. D'où l'importance de l'expérimentation permise par les résidences, ces temps privilégiés durant lesquels il demeure toujours possible de tester, s'égarer, de remettre cent fois l'ouvrage sur le métier. Les résidences constituent de fait un précieux espace de connaissance / reconnaissance mutuelle avec les artistes qui, en définitive, ne cessent de nous interpeller, de rechercher l'échange. Ici, le public devient partenaire de jeu. Les résidences sont le lien sensible entre création et territoire. Et par extension l'action artistique et culturelle renforce ce lien de manière qualitative et durable.

Une fabrique de spectacles oui, telle est l'une des définitions d'un établissement comme le nôtre mais cela reste insuffisant, le Carré Magique est d'abord un lieu de partage qui ne se résume pas à ses murs, de circulation des idées, un lieu où des histoires s'inventent, des complicités naissent, parfois à notre insu, et c'est heureux. Une fabrique comme un espace et un temps... magiques.



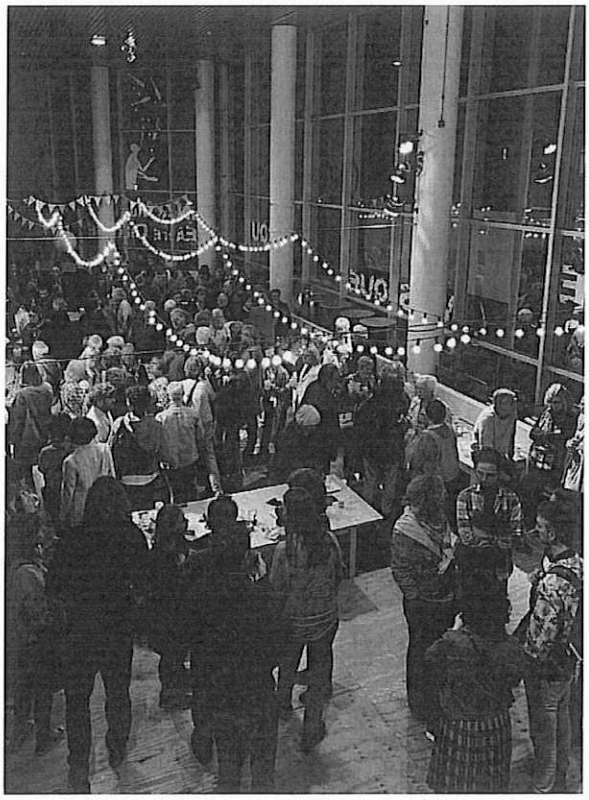
Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

I. Projet artistique
Un Pôle National Cirque en mouvement

Une scène contemporaine répond au besoin des Femmes et des Hommes de se raconter, de s'imaginer des histoires et de se rassembler. Quel que soit le mode d'expression artistique choisi, il n'a de sens qu'adressé à un destinataire. La pertinence des créations et d'une saison de spectacles dans son ensemble apparaît lorsque les spectateur·rices s'y reconnaissent. C'est pourquoi la programmation doit parler de notre temps, refléter la société dans ses grandeurs et ses errements, questionner l'Histoire, inventer l'avenir, pour s'adresser le plus largement et le plus étroitement possible à toutes et tous. Je pense d'ailleurs que les scènes doivent être investies par des artistes qui reflètent la société pour que la composition des salles de spectacles soit moins uniforme, que le public se renouvelle et s'étoffe. En installant la diversité de génération et d'origine sur le plateau, nous initions un mouvement pour faire évoluer la composition des salles. La salle, dotée d'une jauge et d'une taille de plateau estimables, permettra de poursuivre la venue de grandes formes et de promouvoir la diversité, l'inventivité, la pertinence et l'impertinence de la création contemporaine et du répertoire.

1. Le rythme de la saison

Le Carré Magique tisse aujourd'hui des liens entre l'ensemble des esthétiques artistiques, les arts du cirque bien évidemment, mais également le théâtre, la musique, la danse, le jeune public. Il propose une programmation tournée vers des écritures contemporaines se jouant des frontières esthétiques, générationnelles et géographiques. À l'écoute de toute nouveauté, il faut veiller à présenter des propositions immédiatement "familières" aux spectateur·rices potentiel·les et des créations plus aventureuses. Ceci sous-entend de veiller au bon équilibre entre découvertes et moments plus attendus. La pluridisciplinarité sera confirmée. L'ambition sera d'épouser au mieux toutes les nuances de la création contemporaine. Cette diversité sera le premier gage d'une adresse large à tou·tes les personnes.



Chaque saison possèdera **sa thématique propre** afin de casser l'effet de "superposition de spectacles" vers lequel une scène pluridisciplinaire peut tendre. Nous avons évoqué "les Cultures" en 2025-26, nous serons sur la question de "la matière et éléments naturels" en 2026-27 et éventuellement sur "l'engagement" en 2027-28.

Toujours dans ce souci de cohérence, je chercherais également à faire des ponts réguliers entre les spectacles, leurs thématiques ou leur esthétique. Cela se retrouvera lors de la saison 2026-27 avec les spectacles *Espèce d'idiot* de Galapiat Cirque, *Par le Boudu* du cirque Trottola, *Ignis* du collectif Sismique ou encore *Le roi, la reine et le bouffon* de Clémence Coullon, autour de la figure du clown ; *Chevaleresses* et *Les abîmés* sur les violences intrafamiliales ; ou un focus sur un metteur en scène, Daniel San Pedro, qui mettra en scène les deux créations *The Last Rose* avec Rosemary Standley et *Les voix de Carmen* avec Camélia Jordana et Estelle Meyer.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

La **présentation de saison** sera ouverte, généreuse et festive. L'enjeu est fort, puisque c'est le moment où le choix des spectateur·rices s'opèrent. Raconter une saison, un spectacle, est beaucoup plus efficace que la lecture d'un texte de brochure de saison. La présentation de saison du Carré Magique aura un ton convivial, presque amical, et sera toujours **réalisée en équipe**. Elle sera dynamique et festive avec des invité·es, surprises, buffet, et surtout avec **un spectacle gratuit** annoncé dans la brochure de saison afin de renouveler les personnes présentes. Après le succès du seul en scène humoristique *Conseils aux spectateurs* de Jérôme Rouger en 2025, nous proposerons un spectacle familial, *°Up*, un duo foot freestyle et violon chorégraphié par Fouad Boussouf, le directeur du Centre Chorégraphique National du Havre Normandie. Elle aura lieu la deuxième semaine de septembre dans un souci d'éviter un téléscopage avec celles des autres salles du territoire.

La saison sera agrémentée de plusieurs **temps forts**, présentés plus loin, certains déjà installés comme La Nuit du Cirque ou le festival Gare au Gorille, d'autres nouveaux comme des projets de territoire, ou **Les soirées hors piste** (titre provisoire), respirations qui requestionnent un rapport parfois "consumériste" au spectacle. Des spectacles seront donnés en journée puisque des séances scolaires seront ouvertes à toutes et tous, afin de permettre à celles et ceux qui n'aiment pas ou qui ne peuvent pas sortir le soir de profiter de la programmation. Testée, cette formule rencontre un large succès.

1.1- Les arts du cirque : point d'accroche de la programmation

Le Carré Magique a construit avec succès son identité autour des arts du cirque. Son expertise fine et sa singularité au sein du réseau breton et national justifient cette place prépondérante dans la saison, place que nous maintiendrons à 50% du nombre de spectacles. Riche de ses formes, imaginatif, fécond, spectaculaire, le cirque ouvre souvent le chemin vers de nouveaux publics, plus jeunes, moins naturellement présents dans les salles, moins enclins à s'abonner. L'ensemble des esthétiques circassiennes sera représenté avec une prépondérance à la création contemporaine.

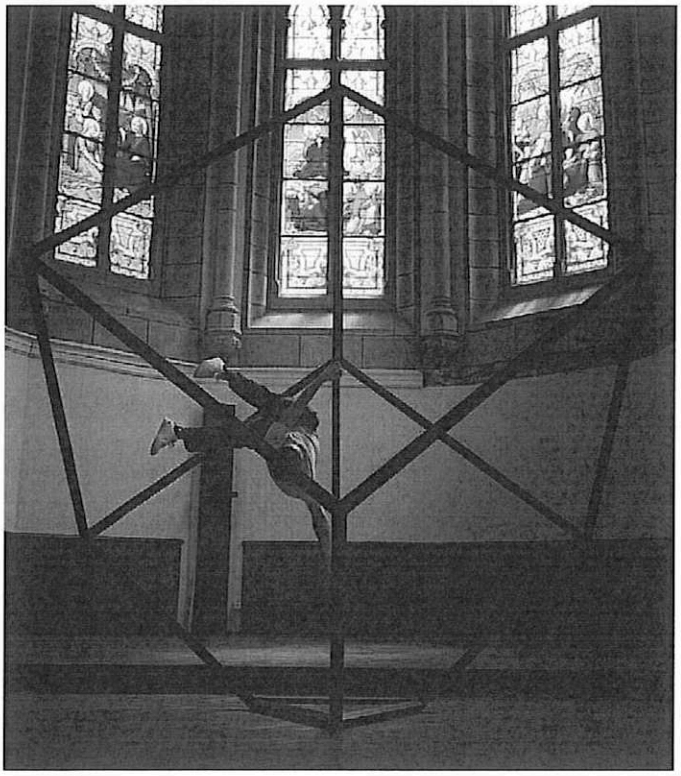
Ce fut le cas en 2025-2026 avec un panorama de tout ce que le cirque peut offrir :

- **des formes de grands plateaux**, spectaculaires, qui libèrent l'énergie des corps comme *Ka-in* du Cirque acrobatique de Tanger, mis en scène par Raphaëlle Boitel, *Révolte ou tentatives de l'échec* des filles du renard pâle ou encore *Ten Thousand Hours* des Australien·nes de Gravity & Other Myths. Bien qu'économiquement de plus en plus complexes à accueillir, et de moins en moins aidées, ces grandes formes attirent un large public puisque la jauge dépasse les 700 spectateur·rices à chaque représentation.
- **Des spectacles sous chapiteau**, en janvier, les années paires uniquement, c'est-à-dire sans festival Gare au Gorille, en mutualisation avec le festival Circonova du théâtre de Cornouaille, la Scène nationale de Quimper. Cette saison, nous avons accueilli *Hourvari* de la compagnie Rasposo. Nous accueillerons en janvier 2028, *Tout va hyper bien*, la nouvelle création du collectif belge des Malunés. Aujourd'hui, les tournées de spectacles sous chapiteau s'anticipe deux à trois ans à l'avance. Une cohérence a été trouvée entre tous les partenaires afin de permettre des tournées raisonnées et une mutualisation des coûts (Lannion ou Inzazach - La Loggia - Le Havre et Elbeuf - Le Mans - Rennes - Saint-Herblain...) En septembre 2027, nous dérogerons à la règle, avec l'accueil éventuel des dernières du spectacle *Les Dodos* du P'tit Cirk, dont l'histoire avait commencé à Lannion il y a 10 ans. L'accueil de spectacles sous chapiteau devient très lourd pour le Carré Magique. Cependant, nous souhaitons maintenir le soutien à cette branche la plus précaire des arts du cirque. Un choix devra inévitablement s'opérer. Plusieurs accueils de spectacles sous chapiteau une même saison limitera obligatoirement le nombre de spectacles en salle.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

- **Sous yourte**, posée pour l'occasion sur le plateau du Carré Magique, *Si c'est sûr c'est pas peut-être*, de la compagnie Takakrôar (basée dans les Côtes d'Armor) pour 6 représentations.
- **Intimiste** : *Pling Klang* de Mathieu Despoisse et Etienne Manceau proposé en décentralisation pour trois représentations. Le Carré Magique fait aujourd'hui partie du dispositif **Cirque Portatif** porté par La Verrerie – Pôle National Cirque d'Alès. Ces spectacles de cirque, tout terrain et tout public, sont spécialement conçus et adaptés aux lieux qui ne se dédient pas aux spectacles et encore moins aux spectacles de cirque, gourmands en espace. Entrer dans ce dispositif est un atout pour aller à la rencontre des publics et d'envisager au moins un spectacle en décentralisation lors des saisons à venir.
- **À la croisée des esthétiques** et qui ne renoncent pas à explorer l'intime et à s'exprimer sur des sujets d'actualité : *Biographies* de la compagnie Ea Eo qui mêle jonglage et rap autour d'un dispositif intimiste en circulaire (2 représentations) et *MEMM* d'Alice Barraud et Raphaël de Pressigny, où le texte et la musique tiennent une place importante, et qui évoque la reconstruction d'une artiste de cirque grièvement blessée lors des attentats de 2015.
- **En espace public** et gratuits : *Impact d'une course*, de la compagnie La horde dans les pavés, et une Carte Blanche, sous dôme, laissée à Galapiat Cirque, les deux collectifs associés au Carré Magique.
- **Participatif** avec « » de la compagnie l'Immédiat, qui a intégré lors des deux représentations, trois groupes d'amateur·es : une chorale, des circassien·nes de la spécialité cirque du lycée Savina de Tréguier et des écoles loisirs et du public complice.

Au fil des saisons, nous tâcherons donc de rester dans cette lignée de **diversité des formes** avec respectivement l'accueil à venir de projets comme *Hyperboles* de la compagnie Scom, *Faillir d'être râté* de Mathieu Despoisse ou *Watch your step* de Raphaëlle Boitel (grand plateau), *Seuil* de la companie Inéluctable ou *Janas* de Marisol Lucht (cirque et marionnettes), *Mouton noir* (cirque et foot freestyle), *Baal* du Groupe Noces ou *Corps tendres* de Lucie Yerlès (spectacles inclusifs), *La famille Auzanneau* (cirque documentaire) ou *L'Atelier des songes* de Nicolas Sannier (autour de l'agrès).



L'incroyable porosité du cirque avec les autres esthétiques artistiques (danse, théâtre, musique, documentaire), son inventivité et son adaptabilité, demeurent de réels atouts pour faire face aux quelques remarques entendues ici et là, sur le fait "qu'il y a trop de cirque" à Lannion.

Le Carré Magique sera évidemment attentif à la **jeune création circassienne**, en accompagnant de très jeunes artistes et compagnies issu·es des écoles supérieures de cirque dans leur première création. Un important travail de veille se fait autour d'artistes en voie de confirmation et susceptibles de s'affirmer, autour de ces jeunesses plurielles, énergiques d'abord, créatives ensuite, indisciplinées et engagées enfin. Avec elles, tout est matière à création ou "récréation", à relation, à discussion, à art !

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

En 2026, le Carré Magique a accueilli en résidence, pour la première fois, des étudiant·es du Centre National des Arts du Cirque de Châlons-en-Champagne dans le cadre des **Échappées**. La mise en place d'une nouvelle **production déléguée** en février 2027, développée plus loin, avec un jeune collectif de bascule sortant du CNAC traduit également cette volonté.



1.2- L'inventivité du théâtre

De nombreux échos raisonnent régulièrement sur le manque de propositions théâtrales dans la programmation du Carré Magique. Cette appétence souhaitée du public lannionnais pour le théâtre contemporain a été immédiatemeent été consolidé avec six propositions.

Cette évolution semble porter ses fruits avec une fréquentation au rendez-vous (plus de 600 personnes à chaque représentation). Ce rythme de **six à sept propositions** par saison sera conservé. Sur le plateau du Carré Magique, une large place sera accordée aux auteur·rices contemporain·es, aux écritures de plateau, au théâtre du réel. Ce fut le cas cette saison avec l'accueil de *Psychodrame* de la compagnie 13/31, de *Timon/Titus* du collectif OS'O. Dans beaucoup de lieux aujourd'hui, les contenus des spectacles sont contraints à être de plus en plus contrôlés, standardisés, de plus en plus éloignés de la création, de la nouveauté et du trouble que provoque l'art qui défriche des impensés, des non-dits, des inédits pour aider l'humain à se connaître, aider une société à se regarder.

C'est pourquoi, une vraie place sera faite autour des enjeux sociétaux. Le puissant *Chevaleresses* de l'artiste briochine Nolwenn Le Doth, sur l'inceste, *Les Abimés*, sur un texte de Catherine Verlaguet et mis en scène par Bénédicte Guichardon de la compagnie Le bel après-minuit, sur les violences intrafamiliales, *Subjectif Lune* des Maladroits sur le complotisme auront leur place en 2026-2027. Ces propositions seront complétées par des formes hybrides comme *Nous étions la forêt* d'Agathe Charnet, "comédie musicale-théâtrale" ou *Le roi, la reine et le bouffon* de Clémence Coullon. La saison 2027-2028, avec sa thématique sur l'engagement, nous amènera à réfléchir à la programmation de formes toujours engagées comme *Nos Assemblées* d'Elise Chatauret et Thomas Pondevie.

La programmation théâtrale sera en prise avec son époque, mais elle s'inspirera également d'une nécessaire vision du répertoire, toujours ancrée dans les préoccupations contemporaines. Elle sera bien présente sur les saisons à venir avec l'accueil de *L'Avare* de Clément Poirée en 2026-2027, *La Folle journée ou le Mariage de Figaro* de Lucile Lacaze, en 2027-2028, ou d'un cycle Shakespeare à imaginer avec le Théâtre Amer sur 2028-2029.

1.3- La danse ou le langage du corps

Langage universel, expression du corps et du mouvement, la danse apporte une lecture charnelle du monde. Elle sera abordée sous toutes ses formes autour de trois à quatre propositions par saison. Afin de construire un public pour la danse, le parti a été pris de mêler créations explosives, *Oüm* de Fouad Boussouf, Centre Chorégraphique National du Havre Normandie, de grand plateau comme *Bezperan* du collectif Bilaka qui mêle danse, culture et musique traditionnelle basques et une démarche de sensibilisation destinée aux plus jeunes avec *Valse avec W* de Marc Lacourt.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

1.4- Jeune public : une programmation à réévaluer

À l'heure où les écrans dominent l'espace et la pensée, ouvrir une fenêtre sur l'art, sur le vivant, semble plus qu'indispensable. Ce jeune public est bel et bien un public d'aujourd'hui, et le/la citoyen·ne de demain. Notre responsabilité est grande pour le faire passer d'une sortie scolaire captive ou familiale passive, contrainte et ennuyeuse, à un moment de désir commun, afin qu'il ne considère pas le lieu-théâtre comme un lieu où les adultes pensent pour lui et parlent à sa place, mais comme, a minima, un lieu de plaisir. **Pousser la porte du Carré Magique** doit devenir, pour les jeunes de Lannion et de son agglomération, un acte plus évident, naturel et régulier, sans l'appréhension de ne pas comprendre. Les spectacles jeune public sont pour les enfants un premier contact avec les formes artistiques actuelles et, parfois, pour leur famille l'unique lien avec le monde culturel. Hormis, les spectacles joués en salle de classe, chaque spectacle proposé en séance scolaire sera également proposé en soirée. En effet, il faut se situer, à la frontière fragile où le spectacle "jeune public" peut receler des degrés de lecture différents et se transformer en spectacle pour toutes et tous. Chaque saison, ce sont près de **5000 élèves** qui poussent les portes du Carré Magique.

Le cirque de création est un art ouvert, peu intimidant, qui suscite une empathie immédiate alors qu'il peut aussi être complexe, subversif, et s'emparer de sujets sociétaux particulièrement sensibles, sans tabou. C'est un art qui dialogue, qui se veut résolument inclusif. Cependant, son écriture, à destination du jeune public n'est pas encore reconnue institutionnellement, bien que des compagnies ou structures emblématiques comme Scom, La Relative ou l'Académie Fratellini s'y penchent depuis de nombreuses années. Autant pour le théâtre, la danse, la musique, les écritures jeunesse sont maintenant admises, autant pour le cirque, c'est encore en chantier. "Ecrire pour le jeune public" est un choix artistique et dramaturgique, qui demande souvent plus de réflexion qu'une forme tout public. Mais la question du modèle économique demeure (jauges limitées, sectorisation des âges, problématique de rentabilité pour l'acheteur, poids du travail des pôles relations publiques). À l'heure des tensions budgétaires, de la remise en question du pass Culture, et de la nécessité de remplir les salles, comment penser un modèle viable sans isoler le cirque jeune public dans l'écosystème du spectacle vivant ? Comment répondre aux exigences des créateur·ricess face à la réalité des structures de production et de diffusion ?

La programmation cirque à destination de la jeunesse, sera bien présente, avec tous les ans, l'accueil d'au moins un spectacle pour **les tout-petits**. *La fabuleuse histoire de BazarKus* et *Moi Aussi !*, mis en scène respectivement par la compagnie Lamento et Un loup pour l'homme avec les apprenti·es de Fratellini, sont venus ces deux dernières années. *Petites empreintes*, la nouvelle création de Hold up & co le sera en 2026-2027 ; pour les 6-8 ans, *Boudin* le nouveau projet de Sandrine Juglair de la compagnie Gueule sera également présent en 2026-2027.

L'écriture circassienne à destination des adolescent·es reste fragile malgré de belles réussites (*La pointe du compas* de la compagnie HKC). La pluridisciplinarité du Carré Magique permet cependant de combler ce "manque". Aujourd'hui, de nombreux·ses auteur·rices dramatiques écrivent pour cette tranche d'âge, et cette littérature recèle de trésors d'inventivité et de profondeur appréciés des jeunes, mais aussi de leurs parents. Le théâtre reste donc un axe fort de la programmation jeune public avec au moins deux propositions par saison.

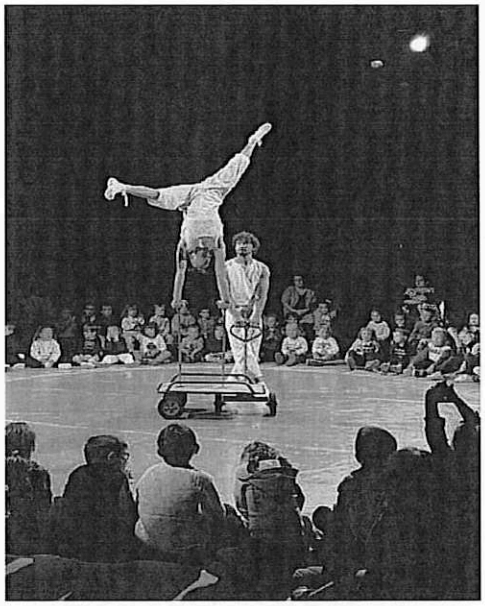
Enfin, la danse viendra compléter ce panorama avec au moins une proposition, *d'amour* du Centre chorégraphique national de Tours en 2026-2027 ou des projets comme *Guillaume & Harold* de Gaëlle Bourges ou *Le Chemin du wombat au nez poilu* de la chorégraphe pédagogue, Joanne Leighton.

Le Carré Magique est partenaire de la Saison Jeune Public, coordonnée par Lannion-Trégor Communauté, aux côtés du Théâtre de L'Arche-Le Sillon, Le Sémaphore, le Centre culturel An Dour Meur et de l'association "Rencontres internationales de musique ancienne en Trégor" (RIMAT) ou le Festival de Lanvellec.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Cette programmation de spectacles jeune public permet à tou·tes les élèves de maternelle et primaire d'assister au minimum à un spectacle par an grâce au soutien de l'Agglomération qui finance et organise les transports scolaires et participe au financement de l'offre de spectacles, et aux communes ou associations de parents d'élèves qui prennent en charge l'achat des places de spectacles.

Un spectacle **en salle de classe** dans des établissements scolaires du territoire (du collège à l'université) sera proposé chaque année. En 2026, c'est le spectacle *Millefeuille* de l'Association W qui a été présenté devant les élèves de seconde Bac Pro Accompagnement, soins et services à la personne et de CAP grand âge du lycée professionnel Kerraoul de Paimpol. Chaque proposition sera accompagnée de temps d'ateliers. De nombreuses propositions artistiques existent, dans différentes esthétiques, même si les arts du cirque seront prioritaires. *Posé·es*, la nouvelle création de La Mondiale Générale ou *A.N.G.S.T* de La Main de l'homme est en prévision pour 2026-2027.



Face à l'évolution démographique d'un territoire vieillissant, et de l'incertitude qui plane sur les financements du pass Culture, la question du nombre de représentations en séances scolaires se pose inévitablement. La part collective de ce dispositif a permis de nouer des liens nouveaux avec des établissements scolaires qui n'emmenaient pas leurs élèves, faute de moyens, voir des spectacles. Sa diminution a déjà eu un impact sur les dispositifs, qui étaient mis en place depuis longtemps au Carré Magique, et qui s'amenuisent petit à petit du fait de la réduction du nombre de spectacles, et par conséquent de la variété des propositions pluridisciplinaires pour réaliser des "parcours de spectateur·rices" cohérents.

1.5- Un panorama des musiques

Ces dernières années, Le Carré Magique a développé une programmation musicale importante allant parfois jusqu'à huit propositions. Dans un esprit d'équilibre, la part de celle-ci a sensiblement diminué à trois ou quatre, tout en conservant son éclectisme. L'ambition est de faire entendre, chaque saison, un panorama musical, comme "une histoire de la musique". Ce fut le cas avec la venue du *Carnaval des animaux* revisité à quatre main et une voix par le duo Jatekok et Alex Vizorek, en musique classique, de Barrut, accompagné par le duo Diridollou/Lavigne en musique traditionnelle occitano-bretonne, de Kareen Guiock-Thuram en jazz et Miossec en musique actuelle. La musique se retrouve également dans des formes pluridisciplinaires avec la présence de musicien·nes en *live* dans certains spectacles comme *Bezperan*, *Oüm*, en danse ou *Révolte ou tentatives de l'échec* et *MEMM* en cirque.
Cette dynamique sera conservée lors des prochaines saisons avec la venue de Rosemary Standley et les Musiciens de Saint-Julien autour d'un répertoire entre musique populaire et musique ancienne, H-Burns & The Stranger Quartet en musique actuelle et Lagon Nwar en jazz. La musique restera très présente dans d'autres formes comme dans le magnifique spectacle *Chevaleresses* avec la participation du chœur professionnel Arteteca, *Courbatures* (cirque - rock) de Galapiat Cirque, *Les voix de Carmen* avec Camélia Jordana notamment. La musique bretonne sera également présente lors du festival Gare au Gorille, et dans la programmation du Carré Magique, soit en format concert, à danser ou à l'occasion de projets spécifiques.

La composition de la programmation musicale pourra s'envisager dans les années à venir de façon plus partenariale avec l'Orchestre National de Bretagne qui n'est jamais venu au Carré Magique ; le Théâtre du Pays de Morlaix, comme ce fut le cas avec la pianiste Vanessa Wagner, autour de la musique classique ; et l'association RIMAT autour de la musique baroque. Des rapprochements avec les festivals NoBorder ou le Grand Soufflet sont des pistes à creuser.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

1.6- Les locomotives d'une saison : les têtes d'affiche

Les têtes d'affiche ne sont pas à considérer comme une "hérésie" dans la programmation d'une scène labellisée. Elles sont indispensables pour bénéficier de l'effet "locomotive" qu'elles peuvent offrir, à la fois pour la visibilité d'une saison culturelle, dans l'incitation à prendre une carte d'adhésion et dans leur attractivité pour attirer de nouvelles personnes à découvrir la programmation et le lieu. La taille de la salle, qui peut compter jusqu'à 800 spectateur·rices, et le tarif spécifique proposé (tarif C) permettent encore de soutenir financièrement ces propositions. Cependant, les cessions de plus en plus élevées, notamment en musique, et l'ouverture récente du Skope, le parc des évènements de Lannion, et sa programmation ample en humour, incitent à être malin à la fois dans la forme et dans le prix de cession, comme ce fut le cas lors de la saison 2025-2026, avec la venue de *Miossec* et du spectacle *Le Carnaval des Animaux* du Duo Jatekok accompagné d'Alex Vizorek. Afin d'éviter que les spectateur·rices ne se ruent que sur "des noms", **deux formes par an** seront privilégiées, à un endroit où on ne les attend pas. Ce sera le cas la saison prochaine avec *Les voix de Carmen* et *The Last Rose*.

2. Les temps forts de la saison

2.1- La Nuit du Cirque

La Nuit du cirque est un événement international, porté par Territoires de Cirque (association composée d'une soixantaine de structures adhérent·es – Pôles Nationaux Cirque, Scènes nationales, Scènes conventionnées, théâtres de ville, écoles supérieures – qui soutiennent l'émergence, la production et la diffusion des arts du cirque). Ce temps fort est aujourd'hui, bien plus qu'une superposition de spectacles, mais bien un moment où la créativité est à l'œuvre avec l'invention de moments uniques, de commandes à des artistes, de formats singuliers. Un travail en équipe a permis de dégager deux axes forts autour de l'organisation de cet événement au Carré Magique :

- recentrer cet événement sur **une seule journée** à Lannion, le samedi, pour en faire un vrai temps fort qui se prolonge, plus tard dans la nuit. Nous conserverons cette volonté de nous réinventer en proposant des moments uniques comme *Le petit déjeuner cirque*, commande passée à la compagnie AMA en 2025, dont l'expérience sera renouvelée en 2026 avec un *Goûter cirque* inventée cette fois-ci par la compagnie Takakrôar. Pour novembre 2027, la salle des Ursulines, située en face du Carré Magique, a d'ores et déjà été réservée avec l'idée de proposer un format festif comme pourquoi pas un bal cirque avec la compagnie MEMM.
- donner à cet événement une **dimension territoriale** avec la coprogrammation de spectacles de cirque, sur un weekend, dans d'autres salles du territoire. La dynamique est déjà engagée avec An Dour Meur à Plestin-les-Grèves qui accueillera *Fora* d'Alice Rende en 2026-2027. La Sirène à Paimpol est également intéressée pour 2027-2028. La première création de Marisol Lucht, *Janas*, y trouverait sa place. D'autres partenaires seront invité·es à participer à l'aventure à l'échelle de l'agglomération et du Trégor (L'Arche - Le Sillon, Le Théâtre du Champ au Roy, ou le Théâtre du Pays de Morlaix).

2.2- Les soirées Hors piste (titre provisoire)

Un moment unique et original, sous forme de deux cartes blanches par saison sera inventé dès la saison 2027-2028 : une commande à des artistes de champs disciplinaires différents, dont un·e de cirque, accompagnée d'une résidence de 4 à 5 jours en amont pour pousser **au risque créatif**. L'objectif sera de croiser différents horizons, de créer un dialogue entre les arts du cirque et des acteur·rices, personnalités du Trégor, du département des Côtes d'Armor ou de la Région Bretagne, pour un moment à chaque fois original et inédit.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

La soirée, proposée à tarif réduit, permettra d'engager les spectateur·rices dans une relation de confiance avec le Carré Magique ne sachant pas exactement ce qu'ils et elles vont voir, et surtout les placera au cœur même de la création, de ses errements, de ses fulgurances géniales, de son bonheur. La salle du Carré Magique sera évidemment un point d'appui pratique pour la réalisation de ce projet, mais ils pourront, si l'opportunité se présente ou la thématique le veut, investir d'autres lieux tels le Planétarium, l'auditorium du conservatoire, la médiathèque...



Des contacts ont déjà été pris avec la musicienne-chanteuse bretonne **Quinquis**, qui est intéressée par le projet qui débuterait lors de la saison 2027-28 avec un croisement entre musique électro en breton et cirque.

Nous souhaitons le développer ensuite avec d'autres thématiques comme :

- cirque et musique bretonne en associant le Bagad de Perros-Guirec (pour Gare au Gorille) ;
- cirque et gastronomie, sous forme d'un repas spectacle ;
- cirque et arts plastiques avec les artistes Ella & Pitr ;
- cirque et voile avec le navigateur Guirec Soudée et Emma la Clown ;
- bal circassien (avec la C^ie MEMM) et/ou loto cirque ;
- cirque et personnalité du territoire avec un croisement entre Marie-Claire Le Tessier, lanceuse de hache de Pleubian et Sébastien Wojdan de Galapiat Cirque.

Nous essaierons d'associer d'autres structures pour construire, avec le Carré Magique, le duo en fonction des thématiques : l'Opéra de Rennes, Bonjour Minuit, le TNB...

2.3- Le festival Gare au Gorille

Événement essentiel, fédérateur et repéré (7 000 à 9 000 spectateur·rices, mobilisation de fidèles bénévoles et partenaires), le festival Gare au Gorille devait avoir lieu en mai 2026. La décision a été prise rapidement de le décaler d'une année pour plusieurs raisons :

- incertitudes budgétaires liées au déficit 2024,
- arrivée de la nouvelle direction en janvier, ce qui laisse peu de temps pour construire et maîtriser sereinement l'organisation d'un festival,
- l'envie de retravailler en équipe l'identité, la forme, le contenu du festival,
- éviter la superposition, à seulement 3 semaines d'intervalle, de deux festivals de cirque dans le Trégor, avec Popcorn organisé par Galapiat Cirque.

Le festival conservera son implantation sur le lieu emblématique du Pôle Phœnix à Pleumeur-Bodou, au pied des antennes, où il bénéficie de la mise à disposition de terrains et d'infrastructures communautaires pour l'accueil des artistes et du public. La prochaine édition est en cours de construction. Elle aura lieu sur 3 jours, les **6-7-8 mai 2027**. Conserver le weekend de l'Ascension pourra être requestionné (majoration des salaires des intermittent·es du fait des jours fériés, dates qui changent tous les ans ce qui peut poser des problématiques de diffusion pour les tournées mutualisées de chapiteaux notamment), même si le public local ou touristique est très disponible à ce moment-là ; tout comme le format du festival. Un rythme de 9 à 10 spectacles pour 25 représentations semble être un juste équilibre qui permet de créer un programme différent sur les 3 jours et donc au public de revenir. Tout comme un panachage de spectacles sous chapiteau (au moins 2), en plein air, payants et gratuits, une rencontre professionnelle (avec Spectacle Vivant en Bretagne), des concerts en soirée,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

les présentations des écoles de cirque affiliées à la FREC, de la spécialité cirque du Lycée Savina. Le festival conservera sa politique tarifaire accessible à toutes et tous. On constate que ce sont les petits formats à 5€ qui fonctionnent le mieux. Malgré tout, la grille tarifaire sera revue légèrement à la hausse.

Des **déambulations circassiennes** ou un **projet collectif de grande ampleur** pourraient ouvrir le festival d'une manière exceptionnelle. Nous pensons au spectacle *How much we carry ?* du Cirque immersif et à l'adaptation d'*Impact d'une course* de la horde dans les pavés avec le bagad de Perros-Guirec, qui deviendrait *Efed ur redadeg*.

De même, qu'une **proposition décalée**, comme *La Grande Tablée*, assemblée de surprenants critiques d'un soir qui commente à chaud les spectacles découverts au cours du festival, de la compagnie OpUS, ou *Check*, entresort participatif de danse sous casque. Les étudiant·es en DNMADE graphisme du lycée Savina réaliseront le visuel du festival. Le travail graphique autour d'un animal – le gorille – ouvre facilement l'imaginaire et donne souvent lieu à des propositions pertinentes et quasi professionnelles.



En 2027, le festival accueillera *Il va pleuvoir* de Lucho Smit, Galapiat Cirque (coproduction, premières), *Ignis* du collectif Sismique (coproduction), *J'adore* des Vélocimanes associés (Belgique, coproduction), *Kontact* de la compagnie Puéril Péril. Les compagnies régionales ne seront pas oubliées. Pour l'édition 2029, les spectacles sous chapiteau sont déjà actés avec les nouvelles créations du Cirque Queer et du Cirque du Docteur Paradi à qui nous commanderons également un cabaret pour la clôture le festival.

Face aux nombreuses incertitudes des soutiens extérieurs (le Plan Festival notamment), de la situation économique fragile du Carré Magique, le modèle économique du festival est encore à trouver. Nous avons volontairement réduit la programmation en salle du premier semestre 2027 pour dégager une marge artistique. Nous ne programmerons pas de spectacles en salle à la suite du festival et serons très prudents sur la programmation du deuxième semestre 2027.

2.4- Projet de territoire

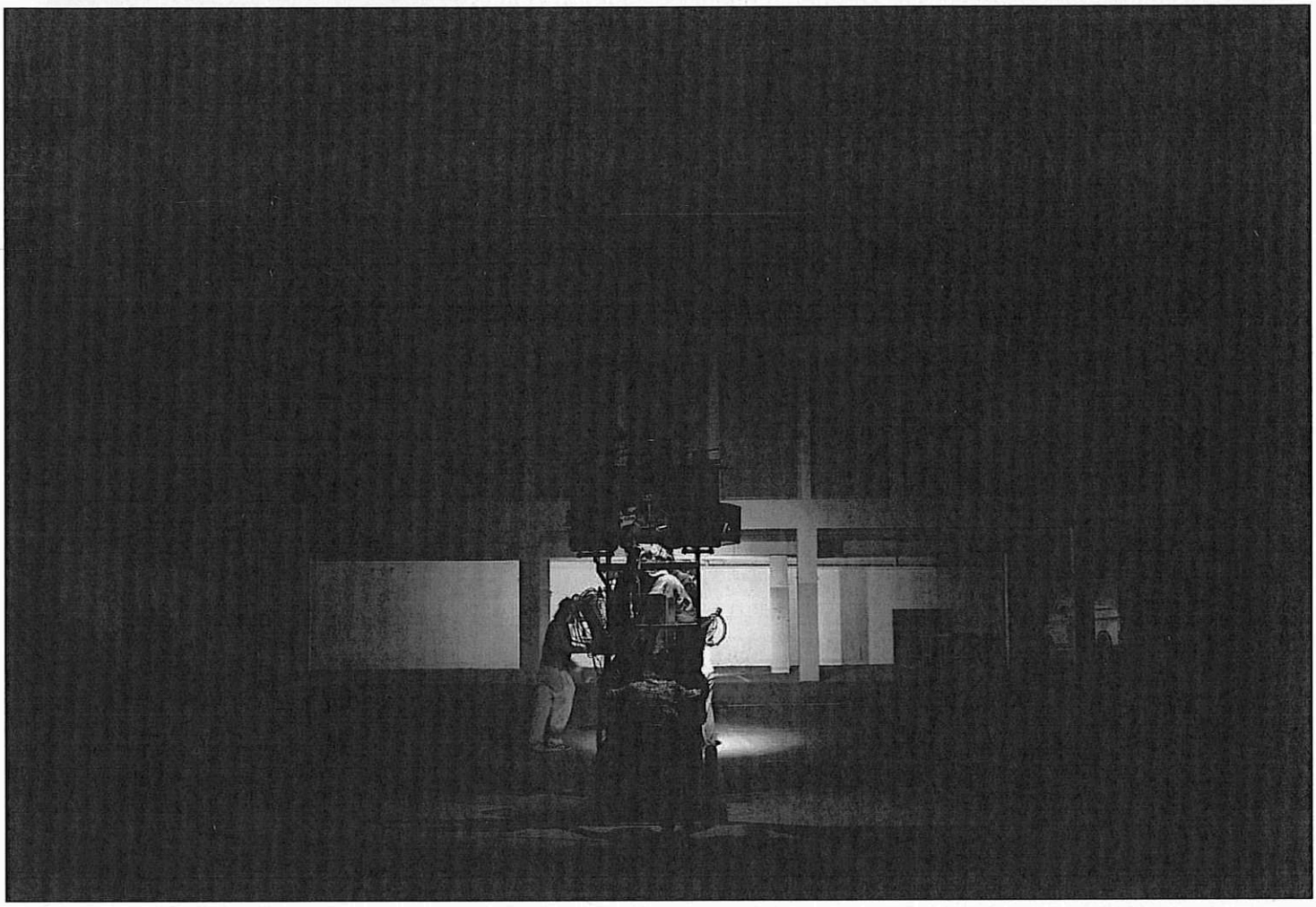
En avril et mai 2026, s'est tenu le grand projet de territoire, "Les échappées d'en haut", dans le quartier prioritaire de **Ker Uhel** à Lannion. Pour cela, le Carré Magique s'est appuyé sur ses deux collectifs associés : la horde dans les pavés et Galapiat Cirque. L'enjeu de ce "grand collectif" a été de créer un lien fort et sur le long terme entre le Carré Magique, ces deux compagnies, le territoire et ses habitant·es, ainsi que ses différentes structures et associations. Du 20 avril au 16 mai, les artistes de Galapiat Cirque et la horde dans les pavés ont investi le quartier pour différents temps longs de résidence artistique, de rencontres avec les habitant·es et d'ateliers de pratique artistique. Cette résidence s'est clôturée le 16 mai par une journée festive et artistique, où la horde dans les pavés a joué son spectacle *Impact d'une course* au cœur du quartier, en extérieur, tandis qu'une carte blanche a été laissée à Galapiat Cirque, qui proposera avec les habitant·es une déambulation festive et artistique dans le quartier, des ateliers participatifs cirque et autour d'un four à pain, un concert avec la création d'une chorale amateur. Cet événement, inscrit dans la programmation du Carré Magique, est gratuit et accessible à tous·tes. Dans le but d'amorcer le projet en amont et d'impliquer un maximum de familles du quartier, des interventions artistiques ont eu lieu au collège Charles Le Goffic (le collège du quartier) dès le mois de janvier.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Inspiré du projet "De fil en fil, le cirque pour tisser le lien" réalisé en 2016 dans les quartiers prioritaires Ar Santé et des Fontaines de Lannion, les "Échappées d'en haut", a été soutenu par de nombreux partenaires financiers (Ville de Lannion, Terre d'Armor Habitat, DRAC Bretagne) et a permis la mise en œuvre d'une dynamique interhabitant·es, intergénérationnelle, interculturelle, dans le respect des droits culturels.

En **mai/juin 2028**, nous renouvellerons l'expérience en créant un nouveau temps festif, toujours en lien avec nos deux collectifs associés (pour clore les 3 ans d'association), et pourquoi pas à Ker Uhel. Celui-ci sera axé sur de la diffusion, comme un mini festival, avec la programmation actée de *Berceuse(s) Gang*, la nouvelle création de la horde dans les pavés, un spectacle sous chapiteau et d'autres moments à imaginer. Le rendez-vous est inscrit. Il faut maintenant le construire.

Une saison d'une trentaine de spectacles pour une soixantaine de représentations, agrémentée de plusieurs temps forts qui bousculent, réinventent, croisent les pratiques, les relations, tel est le chemin exploratoire et malicieux que le Carré Magique souhaite prendre. Une aventure collective comme un formidable signal à l'adresse d'un enjeu de société majeur, celui de faire récit à l'échelle locale et redonner du sens à une vie à taille humaine.



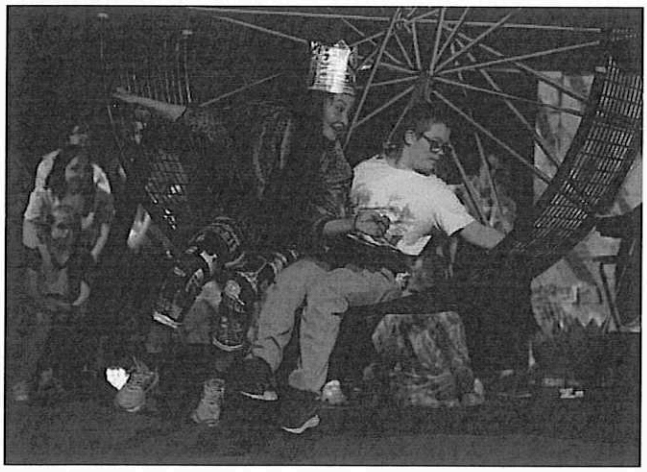
Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

II. Des artistes impliqué·es au cœur du projet
Le soutien à la création

L'accompagnement de créations voire même de premières, en particulier dans les arts du cirque, nourrit ce projet artistique de diffusion. Mais le soutien à la création passe en premier lieu par les artistes associé·es.

Malgré des accompagnements fidèles et soutenus à des compagnies comme L'Oublié(e) ou Les Colporteurs (compagnie présente dans le projet originel de Philippe Le Gal), il n'y a jamais eu, à proprement dit, de compagnies associées au Carré Magique. Conjuguer le Pôle National Cirque au présent, c'est aussi faire bouger les lignes, innover, répondre avec justesse et cohérence aux volontés d'ouverture affichées dans ce projet.

Gages fidèles d'une permanence artistique au Pôle Cirque, dont l'équipe est très demandeuse, et du lien unique que ce dernier veut tisser entre l'art et les habitant·es, trois artistes ont été soigneusement sélectionné·es pour trois saisons de participation active et organique au projet : en tête de proue deux collectifs de cirque, un fortement impliqué dans le département des Côtes d'Armor et implanté sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté ; le second, plus jeune, cosmopolite, dont les propositions artistiques sont exclusivement dédiées à l'espace public et qui doit encore franchir ce "cap", souvent délicat, de la réussite d'une deuxième création attendue, et une illustratrice-muraliste. Ce choix a été guidé par plusieurs critères : leur capacité d'initier de nouvelles formes de rencontres en sortant des murs de la salle de spectacles et mettant en œuvre des projets à dimension participative, par leur réseau artistique étendu (dispositif de compagnonnage de la DRAC), à l'échelle européenne, par leur appétence pour l'action culturelle mais également d'un échange intergénérationnel et de renouvellement avec des artistes qui réprésentent deux générations. Il est difficile de figer l'accompagnement dans un modèle unique et reproductible. Au contraire, il faut rester souple, réactif, à l'écoute. La réussite de ce type d'association repose avant tout sur la qualité du dialogue établie entre l'ensemble de l'équipe de la structure et les artiste concerné·es. Au-delà de la durée formelle d'une association entre un Pôle Cirque et un·e artiste, celle-ci pourra se poursuivre tant que nous serons en capacité de nous enrichir mutuellement.



Galapiat Cirque

Galapiat Cirque naît en 2006 avec la vive nécessité de faire vivre un cirque turbulent, joyeux et libre. Après plusieurs années à sillonner les routes à travers le monde et convaincu que le nombre fait force, ce collectif devient en 2015 une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Des projets au long cours se dessinent également sur le territoire breton avec des centres médicaux, sociaux, des écoles, tandis que d'autres aventures s'inventent en Finlande, Pologne, Pays-Bas et Mexique.

Enfin, il y a Popcorn, nouvel événement mettant à l'honneur la fête et la transmission, qui anime tous les cœurs et dont la prochaine édition a eu lieu en 2026.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE



La horde dans les pavés (FRA - SUISSE)

Aux frontières de la danse, du cirque et du parkour, la horde dans les pavés défend une écriture collective mêlée d'improvisition, de création musicale jouée en *live*, ainsi que de fortes valeurs éthiques et écologiques. La première création du collectif, *Impact d'une course* (programmé en mai 2026 au Carré Magique) propose une balade acrobatique inclusive, construite in situ.

Le collectif a également cette capacité de répondre à des cartes blanches, avec des créations qui investissent des lieux non-théâtraux, comme ce fut le cas au Musée de l'histoire de l'immigration au Palais de la Porte Dorée, ou des impromptus comme à la gare routière de Lamballe devant 2 000 jeunes.



Olivia de Bona

Artiste plasticienne née en 1985, Olivia de Bona développe depuis 20 ans un univers poétique mêlant imaginaire personnel et références collectives, qu'elle décline sur divers supports et matériaux. Diplômée en arts appliqués et cinéma d'animation, Olivia s'est rapidement éloignée du numérique pour se consacrer à des techniques artisanales. Elle explore des méthodes telles que la linogravure, la marqueterie de paille et plus récemment le métal à repousser.

Olivia investit l'espace urbain avec des œuvres figuratives riches en couleurs. Ses peintures murales, proches de l'illustration, sont inspirées par la nature, les animaux, les rêves et la féminité.

Beaucoup d'équipes artistiques attendent ainsi un changement des relations aux lieux de diffusion qui les accueillent. Une équipe associée est souvent une équipe à qui l'on assure un apport en coproduction, une diffusion du répertoire et des nouvelles créations, ainsi que des actions d'accompagnement. C'est déjà beaucoup, et ce sera le cas au Carré Magique sur la saison 2025 - 2026 avec :

- pour **la horde dans les pavés**, la programmation du spectacle *Impact d'une course* le 16 mai 2026, l'accueil en résidence de création du collectif en avril 2026 pour *Berceuse(s) Gang*, avec un soutien en coproduction à hauteur de 10 000€, l'accueil en résidence de territoire dans le quartier de Ker Uhel à Lannion (ateliers, impromptus dans les écoles, avec la maison de quartier), et la réalisation d'ateliers/workshop avec les élèves de la spécialité cirque du lycée Savina à Tréguier (weekend d'intégration) et du collège Le Goffic à Lannion (impromptus au sein de l'établissement scolaire).
- pour **Galapiat Cirque**, la programmation d'une carte blanche le 16 mai 2026, la réalisation d'ateliers avec les élèves du collège Le Goffic et des habitant·es du quartier de Ker Uhel à Lannion et la programmation des étudiant·es en 3e année du CNAC, accueilli·es par le Carré Magique lors des Échappées, au festival Popcorn en avril 2026.

Cet accompagnement a été réfléchi pour les saisons suivantes avec d'ores et déjà la diffusion de *Courbatures + karaoké* lors de la Nuit du Cirque 2026 (Elice Abonce Muhonen, Chloé Derrouaz, Marc Dupont), *Espèce d'idiot* (Moïse Bernier, janvier 27, premières, coproduction de 5000€) et *Il va pleuvoir*, sous chapiteau lors de Gare au Gorille 2027 (Lucho Smit, coproduction de 10 000€, premières) pour Galapiat Cirque ; et de l'adaptation du spectacle *Impact d'une course* avec un bagad pour Gare au Gorille 2027 et la diffusion de *Berceuse(s) Gang* lors d'un temps fort prévu en 2028 pour la horde dans les pavés.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

La collaboration avec Olivia de Bona se construit également sur le long terme avec la réalisation des trois prochains visuels des brochures de saison, qui raconteront une histoire cohérente en constante évolution, et d'une fresque dans le hall du Carré Magique (réalisée en février 2026) "dans son jus" depuis la construction du bâtiment. Un projet, encore à définir, avec les lycéen·nes en spécialité arts plastiques du lycée Savina est en prévision pour la 3e et dernière année de notre association.

Cet accompagnement est indispensable, mais mérite d'aller encore plus loin. En effet, comment prendre en compte le désir que nous avons de faire de ces artistes de véritables habitant·es de la maison qui les accueille ? Comment leur laisser porter un regard dans ce qu'elles et ils perçoivent de notre territoire, mais aussi dans la volonté d'apporter du neuf, un peu de l'air du temps, parfois déstabilisant ? Au-delà de rapports exclusivement liés à la diffusion et coproduction, nous avons réalisé, avec chacun·es des artistes associé·es et l'ensemble de l'équipe du Carré Magique, une journée de réflexion afin d'établir un "cahier des envies" des un·es et des autres pour les trois prochaines années. Alors que souvent les artistes associé·es à un même lieu ne se rencontrent pas, c'est cette fois dans le cadre d'un travail en "binôme" que nous avons débuté cette première année de collaboration avec la mise en place d'un projet de territoire, échelonné sur une saison, dans le quartier prioritaire de Ker Uhel à Lannion, déjà évoqué ci-dessus, et qui trouvera sa finalité par une journée de présence artistique (spectacle et carte blanche) avec les deux collectifs en mai 2026. Un projet similaire, encore à inventer, clôturera ces trois années de collaboration au printemps 2028.

Les artistes associé·es sont également un atout précieux dans la volonté de ce projet de rechercher et d'accentuer toutes formes où il s'agit d'imaginer et d'entretenir des rapports complices, multiples et variés avec les personnes. Les membres de la horde dans les pavés sont également interprètes dans d'autres propositions artistiques dont certaines en création, qui pourront intégrer la programmation du Carré Magique (Léon Volet dans *Nyxterida* de la Société Protectrice des Petites Idées) ou bénéficiaires de bourses de création (Lili Parson, Société Suisse des Auteurs pour *Titre provisoire*, Maxime Steffan, lauréat SACD - Processus Cirque). Nous les retrouverons dans les programmations à venir. Nous avons également commandé à la horde dans les pavés, une revisite du spectacle *Impact d'une course*, pour Gare au Gorille 27, qui serait musicalement accompagné par un bagad du territoire.

Les deux collectifs seront également des relais précieux dans l'accompagnement de notre future production déléguée (aussi un collectif) mais également dans la réflexion de la construction d'une "vraie filière cirque de territoire" en vue de la construction du Nouveau Carré Magique.

1. Le renouveau de la production déléguée

Le Carré Magique a une histoire "douloureuse" avec la question de la production déléguée. Expérimentée depuis 2017, la production déléguée est un chantier qui demande un réel investissement humain et une grande anticipation. Jusqu'à fin 2024, Le Carré Magique assurait la production déléguée de deux compagnies – Volti Subito et La Vache Libre – mais se situait essentiellement à l'endroit du portage administratif et très peu à celui de la création et de l'accompagnement artistique, ce qui a créé, au sein de l'équipe, un décalage entre charge de travail engendrée et sens de sa mise en œuvre. Ces deux productions déléguées reposaient sur le savoir-faire de l'administratrice et de la comptable qui y consacraient beaucoup de temps. La diffusion était externalisée.

À l'été 2023, s'est ajouté le projet de création *Rêves*, en soutien à la compagnie ukrainienne Inshi, animée par Roman Khafizov, artiste en exil, porté par l'association Territoires de Cirque (14 de ses membres ont été partie prenante de cette production), en lien avec le ministère de la Culture. Le Carré Magique s'est proposé pour en être exceptionnellement le producteur délégué.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

La compagnie Inshi a été créée en Ukraine au moment de la crise sanitaire par Roman Khalizov, l'un des acteurs majeurs du cirque à Kyïv, très actif en matière de formation des jeunes talents et bon connaisseur aussi de notre paysage circassien pour avoir été interprète dans plusieurs productions de compagnies françaises. *Rêves*, a été créé pour la Nuit du Cirque 2023. La production a été suivie par le directeur du Carré Magique. Une personne supplémentaire, recrutée initialement pour un remplacement à la billetterie, a vu ses missions s'étendre sur la production déléguée de Inshi. Nous allons prendre en production déléguée le collectif de bascule fraîchement nommé **À côté de la planche**. Composé de six étudiant·es – 2 femmes et 4 hommes – de la promotion 38 du CNAC, nous les accompagnerons à partir de février 2027, à leur sortie de formation.

Ce choix s'est opéré avec cette envie de poursuivre le développement d'un projet de structure autour de la notion de collectif ; d'accompagner l'émergence et la professionnalisation d'une très jeune équipe artistique ; de valoriser une discipline – la bascule – que l'on retrouve peu et qui offre un attrait majeur notamment par son côté spectaculaire.

Nous accueillerons le collectif en résidence en avril 2026, lors des Échappées du CNAC. Ce sera l'occasion d'une première rencontre avec l'ensemble de l'équipe du Carré Magique, mais également avec nos deux collectifs associés – la horde dans les pavés, également en résidence à ce moment là, sur les questions de la vie et de la création en collectif – et Galapiat Cirque avec une sortie de résidence et la réalisation d'un atelier lors du festival Popcorn.



Nous ambitionnons, dans un premier temps, la création d'une forme courte – 30 minutes –, plutôt à destination de l'espace public avec l'envie, plus tard, d'aller vers une forme plus ambitieuse en salle.

Nous imaginons la mise en place d'un planning de résidences de création dès leur sortie d'école dont une au printemps au Carré Magique, avec pour ambition de réaliser les premières du spectacle lors du festival Gare au Gorille 2027 et une tournée raisonnée sur l'été 2027. Plusieurs partenaires, du réseau des Pôles Nationaux Cirque notamment, ont déjà montré leur intérêt pour accueillir cette forme (Le Plongeoir au Mans, La Cascade à Bourg-Saint-Andéol, La Verrerie à Alès, Le Sirque à Nexon, Équinoxe – la Scène nationale de Châteauroux...) D'autres pistes de programmation sont à envisager en Bretagne, Ay-Roop, les Scènes nationales de Quimper (Circonova) et de Saint-Brieuc (Splash !), l'Atelier culturel à Landerneau (Sonj), le Trio S à Inzazach-Lochrist (Des ronds dans l'eau) et sur le territoire national (Le Prato à Lille, L'Agora à Boulazac...) Nous nous appuierons également sur les ressources artistiques du territoire pour proposer un accompagnement complet de ces jeunes artistes. Galapiat Cirque pourrait intervenir sur une formation en production-administration ; Anna Tauber et Fragan Gehlker (qui les ont mis·es en scène lors des Écritures croisées du CNAC à Circa en 2025) portent aussi un regard

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

pertinent sur cet agrès ; Jean-Baptiste André sur la question de l'acrobatie au sol ou encore David Gauchard, de la compagnie l'Unijambiste sur la théâtralité (David Gauchard connait bien le milieu du cirque ayant mis en scène les spectacles *Time to Tell* et *Commencer à exister* de Martin Palisse).

La forme proposée, si elle est réussie, et du fait de son format explosif et grand public, ne semble pas poser trop de difficultés sur la question de la diffusion. En revanche, la mise en place d'une production déléguée nécessite une réelle anticipation sur la charge de travail, son organisation et son appropriation vis-à-vis de l'ensemble de l'équipe. Celle-ci sera mobilisée au démarrage du projet avec un accompagnement des jeunes artistes en communication (réalisation du dossier de diffusion par la chargée de communication du Carré Magique), en éducation artistique et culturelle (avec le pôle relations publiques), en technique (avec le pôle technique) et évidemment avec le pôle administratif. Pour ce dernier, dès mon arrivée, j'ai proposé un CDI à la personne en charge de la production, qui a été accepté, avec une partie des missions dédiées à la production déléguée. L'administratrice, la comptable, la chargée de production et la direction ont également été se former à la Scène nationale de Châteauroux qui a mis en place en 2023, une première production déléguée, *Mouton noir*, réussie. Nous envisageons, si le besoin s'en ressent, de poursuivre ces immersions auprès d'autres structures ayant de l'expérience dans ce domaine. Le Carré Magique financera à hauteur 56 000€ maximum ce projet sur la période de la CPO.

En plus de l'aspect économique, cette production déléguée, dans sa forme actuelle, sera un vecteur de renouveau pour le Carré Magique et l'occasion de porter encore plus le nom de Lannion dans les réseaux de production et de diffusion en France et de diversifier ses activités.

2. La création

La création est le cadre d'intervention du Pôle National Cirque, un label institutionnel, un cahier des charges, un ensemble de missions articulées autour de trois entrées :

- soutenir la création circassienne, contribuer au montage des projets, accompagner la production ;
- soutenir les artistes émergent·es, coproduire et produire ;
- contribuer au développement de la diffusion du cirque de création sur le territoire et au-delà (travail en réseau, animation et développement de nouveaux réseaux, faire en sorte que les Côtes d'Armor et plus ouvertement la Bretagne soient reconnues comme des "Terres de cirque") ;
- initier un volet d'actions artistiques et culturelles à l'adresse des plus larges publics, en lien avec les artistes soutenu·es par le Carré Magique.

Le soutien de la création circassienne est notre première mission en qualité de Pôle National Cirque. Il était déjà très fortement à l'œuvre dans les conventions précédentes. Nous essaierons de maintenir ce cap avec, cependant, des ajustements pour mieux répondre aux contraintes économiques actuelles. Ainsi, tous nos efforts seront concentrés à ramener le montant du soutien à la création (coproductions + résidence) à la hauteur des années précédentes, aux alentours de 100 000 €. Compte tenu des conséquences du déficit de l'année 2024, nous n'y parviendrons certainement pas sur la durée de cette CPO, mais nous y travaillons. Nous constatons en effet que les moyens des productions diminuent, qu'il est de plus en plus difficile de trouver des partenaires qui, lorsqu'ils/elles répondent favorablement, minorent leurs apports, alors que les coûts liés au montage des projets progressent. Nous n'échappons malheureusement pas à cette tendance, avec une moyenne d'apport en coproduction de 10 000€ pour les créations sous chapiteau et pour grands plateaux ou grandes équipes (alors que ceux-ci étaient bien supérieurs il y a quelques années) et de 5 000€ à 8 000€ pour les autres projets.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Le temps de la création pour le cirque est un temps long, de six mois au plus court à deux années selon les projets, voire trois, si l'on se fie aux récentes présentations de futures créations, notamment sous chapiteau, budgétivores du fait de la prise en compte de la partie investissement que représentent toiles et équipements adjacents (scénographies, gradins, poids lourds). Or le chapiteau est un **puissant emblème** circassien, il nous incombe d'y être attentif en tant que Pôle National Cirque. Paradoxalement les projets sont plus nombreux aujourd'hui (près d'une dizaine de projets sous chapiteau sortent en 2027 !).
Le chapiteau se pense au-delà de la seule création, c'est un formidable vecteur de développement culturel pour les territoires les plus éloignés de l'offre de spectacles. De nouveaux modes de fonctionnement et de collaboration entre opérateur·rices ont été trouvés pour garantir les équilibres budgétaires, mettre en oeuvre des tournées concertées qui préservent les énergies et évitent les dépenses inutiles, notamment les coûts de transport, plus que conséquents. Aujourd'hui, les tournées chapiteau s'anticipent quasiment deux ans à l'avance.

Dans le cadre de cette convention, l'objectif est d'être coproducteur chaque année d'au moins deux projets chapiteau ou grand plateau pour un montant minimum pour chacun d'entre eux de 10 000€ HT.
Ce sera le cas :

- en 2026 : *Il va pleuvoir*, Galapiat Cirque – Lucho Smit (chapiteau) ; *Berceuse(s) Gang*, la horde dans les pavés (espace public, grande forme), *Hyperboles* de la compagnie Scom (fonds des grands plateaux du cirque),
- en 2027 : *Anamorfa*, Les Colporteurs (chapiteau) ; *La Maison noire*, Cirque du Docteur Paradi (chapiteau) ; *Faillir*, Mathieu Despoisse (grand plateau).
- en 2028 : *Château baltringue*, Cirque Queer (chapiteau) ; *La nuit des temps*, Un loup pour l'homme (chapiteau).

À ces propositions, nous pouvons ajouter le soutien en coproduction à hauteur de 8000€ HT pour la nouvelle création de Raphaëlle Boitel de la compagnie L'Oublié(e).

Un autre constat s'impose également : les montages des productions prennent de plus en plus appui sur les résidences qui sont selon les cas de figure, notamment les créations en salle, les seuls temps effectifs durant lesquels les artistes peuvent concrètement travailler et éprouver leurs agrès.
Les résidences sont la réponse, elles sont donc demandées, nécessairement nombreuses, rallongeant "mécaniquement" le temps de la création. L'objectif est de rapprocher les équipes, celles des compagnies et celle du théâtre, afin d'être pleinement partie prenante du processus de création, intégrer une démarche plus éthique et amplifier de la sorte le travail de mise en réseau à l'échelle régionale et nationale. Concrètement, il s'agit de "produire mieux", prendre le temps de choisir les projets qui entrent en résonance avec les enjeux territoriaux du Carré Magique mais aussi avec des enjeux esthétiques qui valent pour le développement des arts circassiens. En d'autres termes, accompagner les nouvelles écritures, participer à ce grand mouvement de mixité artistique, arts croisés, non réductibles à tel ou tel genre. Engager un travail de dialogue, de présentation des équipes, de concertation pour comprendre les enjeux de chaque projet.

Quels projets accompagner ? La nature généraliste du Carré Magique, sa longue histoire avec le cirque de création conduisent naturellement à mettre en jeu la pluralité des esthétiques, la diversité des thématiques. Aujourd'hui, le cirque aborde tous les sujets sans exclusive. C'est sa force, c'est pourquoi le prisme du choix est vaste et répond à une logique de confrontation / comparaison avec les choix antérieurs pour éviter les redondances systématiques. Une ligne empreinte de subjectivité assumée : ouvrir, s'ouvrir aux nouvelles formes, aux nouveaux formats.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Trois axes seront toutefois privilégiés :

- les grands formats sous chapiteau ou en salle ; ce qui signifie des plateaux artistiques avec un minimum de quatre interprètes.
- L'émergence et formes exploratoires.
- Les compagnies régionales.

Les créations soutenues par le Carré Magique peuvent être portées par des compagnies émergentes ou de référence, régionales, nationales ou étrangères, pensées pour la salle, le chapiteau, l'espace public, les lieux patrimoniaux, les espaces atypiques. En toute logique, le Carré Magique programme les spectacles qu'il a contribué à produire ; la règle est de présenter les créations sous chapiteau pour un minimum de trois représentations tout public et lorsqu'il s'agit de créations en salle, sauf exception, deux représentations (dont l'une possible en temps scolaire selon la nature du spectacle) seront organisées. S'il advient exceptionnellement une impossibilité de programmation d'un spectacle coproduit, le Carré Magique s'engage à soutenir par les moyens qu'il jugera appropriés (nouvelle coproduction, résidence, diffusion) la création ultérieure de la compagnie concernée.

Des exemples pour **l'émergence et formes exploratoires** (les grands formats et chapiteau ont déjà été évoqués ci-dessus) :

- En 2026 : *Seuil* de la compagnie Inéluctable, *Nos baisers seront trempés de liberté* du Groupe Noces, *Subsistance musclée* de la compagnie Saxifrage, *Petites Empreintes* de la compagnie Hold up & co.
- En 2027 : *La famille Auzanneau* par la compagnie des Prairies, *The Little prince* de Bashar Murkus avec l'artiste palestinien Wajdi Khalid, *J'adore* des Vélocimanes associés.
- En 2028 : *La symphonie des petits plaisirs* du jeune collectif Takapish, *Le désordre des choses* du cirque Exalté, *Body Check* de la compagnie 7 bis, *le bal cirque* de la compagnie MEMM.

Pour les compagnies régionales :

- En 2026 : *Toupie*, Liam Lelarge et Kim Marro, *L'atelier des songes* de la compagnie Plan A-Nicolas Sannier, *Boudin* de la compagnie Gueule.
- En 2027 *: Spaces between* de Sanja Kosonen avec l'ensemble de musique brestois Sillages, le nouveau projet de Jean-Baptiste André, de l'association W, en duo avec Dimitri Jourde.
- En 2028 : *Elle e(s)t moi* de la compagnie Kontilli.

Les résidences sont plus délicates à mettre en place actuellement au Carré Magique en raison de la forte utilisation de la salle, qui induit donc des résidences pendant les périodes de vacances scolaires et du fait, des coûts d'hébergement élevés sur un territoire très touristique. Pourtant, un rythme de trois à quatre résidences par an parait constituer un bon calendrier. La priorité a été donnée pour le moment aux artistes associés et notamment la horde dans les pavés, et des compagnies locales. C'est pourquoi, outre **le studio** du Carré Magique qui, lui aussi, a une forte utilisation avec les cours de pratique amateur de Cirque à Léon (vendredi soir, samedi, et une semaine pendant les vacances scolaires), les cours de l'association Circographie (mercredis soir) et les utilisations pour des ateliers, je souhaite développer des partenariats avec **des lieux de répétition associés**. Des contacts ont déjà été pris avec :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

- la compagnie Didascalie de Marion Lévy qui possède – **Le Rebond** –, un studio de répétition de 14m par 10m équipé en lumière et diffusion audio, et un gîte aménagé à Pommerit-le-Vicomte (40 minutes de Lannion),
- le lieu de résidences et de pratiques artistiques et artisanales **Pokou Pokou** à Trégrom (25 minutes de Lannion, proximité de la gare de Plouaret), dans une ancienne grange de 500m² réaménagée avec également des logements,
- le lieu de Galapiat Cirque à Minihy-Tréguier (20 minutes de Lannion) pour un travail sous chapiteau.

Les lieux sont calmes pour les artistes, bien conçus et agréables, à proximité du Carré Magique. Le Pôle Cirque pourrait alors s'acquitter d'un "forfait hébergement", outre les frais de nourriture et parfois de transport. Ils pourraient nous permettre de développer un accompagnement en résidence plus poussée notamment sur la question de l'émergence.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

FOCUS

12 créations
accueillies ou produites par an

75 000€
minimum chaque année civile
de 2026 à 2029
pour le soutien à la création,
dont 60 000 €
de coproductions



aides entre
5 000 et 10 000€
uniquement dédiés aux arts du cirque

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

III. Jouer collectif avec le territoire
Un nouveau travail de territoire(s) et des expertises partagées

Ce projet contient une très forte dimension partenariale. La recherche d'une synergie de réseau pour un établissement qui promeut la création nationale du cirque, et une saison pluridisciplinaire, dans un contexte à fort enjeu économique et écologique, est un travail passionnant et essentiel à développer tant il s'inscrit dans l'avenir de nos institutions culturelles. En contribuant au renforcement d'un écosystème localisé et vertueux, le Carré Magique bénéficie en retour de soutiens pour étoffer son offre de programmation. Une présence active dans les réseaux permet d'accroître la notoriété de la structure, permet de vivifier ses ressources personnelles en s'enrichissant de la mise en partage des professionnel·les et des problématiques propres à chacun·e. Ceci évite le repli sur soi et permet l'ouverture à de nouvelles formes artistiques, plus de réactivité et de fluidité dans la construction de nouveaux projets. La coopération locale, départementale, régionale, et inter-régionale, est donc essentielle afin de ne pas s'enfermer. En matière de création et d'aménagement artistique du territoire, des échanges approfondis avec de nombreux acteur·rices ont permis de mesurer l'envie de dialogue de la part des lieux de création et de diffusion. Le Carré Magique, comme les autres lieux labellisés, doit être un accélérateur solidaire qui renforce l'offre des autres acteur·rices du réseau local à régional.

Ce début d'année est également marqué par de nombreux partenariats, parfois nouveaux, avec de nombreux·ses salles, associations ou festivals du territoire comme :

- La Passerelle, Scène nationale de Saint-Brieuc, dans le cadre d'un échange des publics. La Scène nationale amènera des spectateur·rices sur une représentation d'*Hourvari* et de *Révolte ou tentatives de l'échec* des filles du renard pâle, et le Pôle National Cirque amènera des spectateur·rices à Saint-Brieuc voir *Recóndito* et *Lieux communs* de Baptiste Amann,
- L'Atelier culturel, Scène de territoire pour les arts du cirque de Landerneau, qui a amené des spectateur·rices en bus sur une séance de *Hourvari*,
- L'Arche / Le Sillon (Tréguier / Pleubian), An Dour Meur (Plestin-les-Grèves) et la commune de Pluzunet qui accueillent une représentation de *Pling Klang*,
- Le Printemps des sonneurs, dont l'ouverture du festival se fera en partenariat avec le Carré Magique et le concert de Barrut & Diridollou/Lavigne,
- L'accueil du festival Courtoujours pour sa 20e édition et des conférences du Groupe Rencontres de Lannion (au nombre de 5),
- Deux Instants musique, au bar du théâtre, par les élèves du conservatoire de musique Lannion-Trégor en amont des spectacles *Le Carnaval des animaux* et *Oüm*.

Le Carré Magique a coréalisé également le spectacle *Le cabaret des espoirs* de Garance Robert de Massy, Quentin Vernede et Jean-Philipe Sureau programmé lors du festival Popcorn, de Galapiat Cirque.

1. Avec le territoire de Lannion-Trégor Communauté

Dans cette volonté de maillage territorial, les partenariats déjà évoqués ci-dessus seront pérénnisés voire même amplifiés. Par exemple, au-delà des Instants Musique (préambule musical par les élèves du conservatoire dans le bar du Carré Magique) et des temps de rencontres organisés en lien avec le conservatoire de musique Lannion-Trégor Communauté, la programmation d'une date en commun pourra être envisagée.

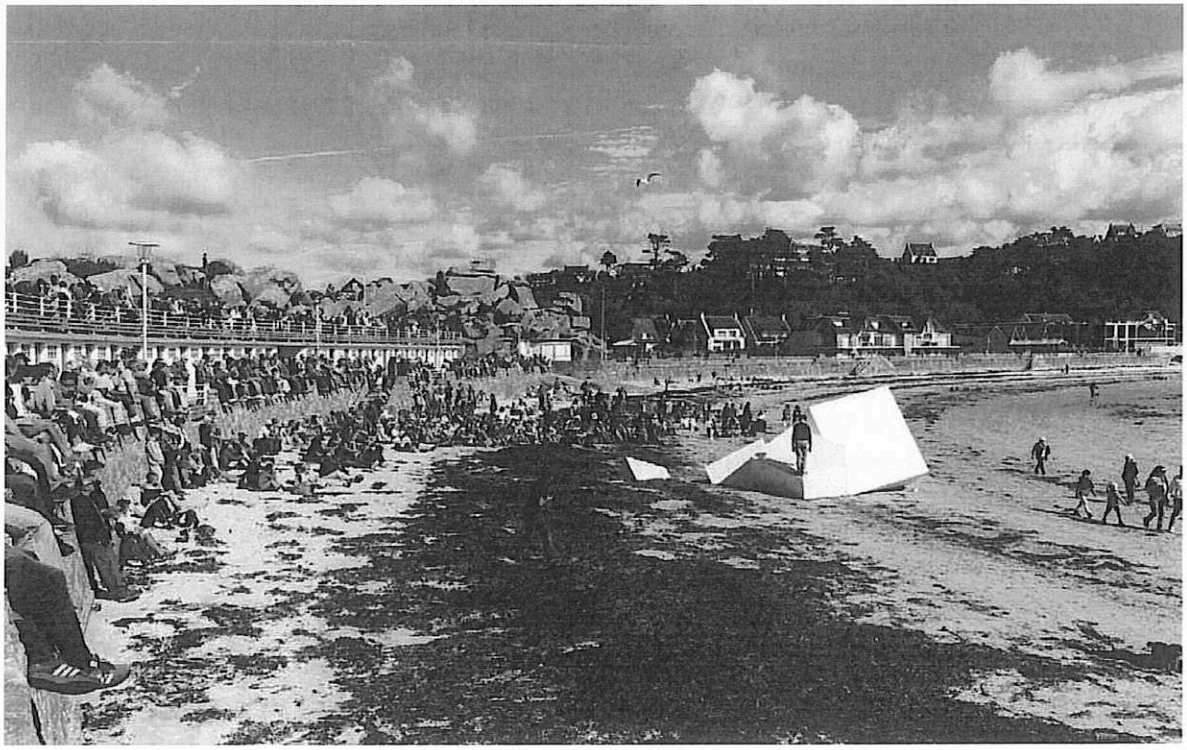
Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Des idées naturelles de collaboration ont aussi émergées avec **L'Imagerie**. L'emménagement du centre d'art dédié à la photographie dans ses nouveaux locaux sera, pourquoi pas, l'occasion de programmer ensemble une performance *in situ*. Le Carré Magique va également accompagner, en 2029, le nouveau projet du circassien Etienne Manceau (accueilli cette saison dans *Pling Klang*) : *Vrille*. Ce dernier se compose d'une installation photographique, sonore et plastique qui pourrait s'installer à L'Imagerie, et d'un spectacle qui jouerait sur le plateau du Carré Magique. La structure qui accueille l'exposition est une évolution de la scénographie, boîte de forme octogonale et aux murs de 2,30 m de hauteur, de l'inoubliable spectacle *Vrai*, accueilli à Lannion en 2022.

Le Carré Magique s'est également rapproché de l'association **20 000 docs sur la terre** qui développe un projet d'éducation populaire autour du cinéma documentaire, notamment à La Ferme du Lianver et au Café Théodore à Trédrez-Loquémeau et qui participe à l'événement Le mois du doc en novembre. Nous avons échangé autour de la diffusion au Carré Magique d'un documentaire autour du cirque comme *Fantastique* de Marjolinj Prins (l'histoire de Fanta, une contorsionniste de 14 ans, qui vit à Conakry, en Guinée. À force de jongler quotidiennement entre l'école, le soutien à sa famille et ses entraînements au sein de la troupe où elle est l'une des rares filles, Fanta commence à douter de son rêve le plus cher : participer à la prochaine grande tournée du cirque acrobatique Amoukanama) ou en lien soit avec la thématique de la saison, soit en lien avec un spectacle (comme *Rue du conservatoire* de Valérie Donzelli qui suit la metteuse en scène Clémence Coullon qui accueillerons en 2027).

Le Carré magique travaille également avec le **Festival de l'Estran** pour la coréalisation d'un spectacle de clôture du festival (septembre 2027), comme ce fut le cas avec la programmation de *Floe* de l'association W en 2025.

D'autres rendez-vous ont également permis de susciter des envies de collaborations avec notamment le service en charge de l'animation du label Ville Pays d'Art et d'Histoire du Trégor autour des notions de spectacle vivant et patrimoine, la Galerie du Dourven, la Ville de Lannion pour les Marmouzeries, le Festival de solidarités et le Logelloù. Ces partenariats seront bien affirmés et affichés dans une relation régulière et de proximité.



Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

2. À l'échelle départementale

Au niveau du département des Côtes d'Armor, un "carré magique" de scènes labellisées prend forme, en plus du Pôle National Cirque, avec la Scène nationale de Saint-Brieuc, le Théâtre du Champ-au-Roy, nouvelle scène conventionnée art et création pour le théâtre, et Le Petit écho de la Mode à Châtelaudren, scène de territoire pour la danse. Les directeur·rices de ces structures ont évidemment cette envie d'inventer de nouveaux partenariats. Le Théâtre du Champ-au-Roy souhaite ajouter une touche cirque à sa programmation qui serait portée sur un coup de cœur artistique commun. Les contraintes de la salle, petit plateau, petite jauge, invitent à programmer des formes légères. L'idée d'accueillir le répertoire d'une compagnie, Le Carré Magique accueillant une grande forme et le théâtre de Guingamp une plus petite, a été envisagée. Ces mêmes problématiques se retrouvent également avec Le Petit écho de la mode même si les modalités restent encore à affiner. La Passerelle, en plus des "allers-retours" de publics avec un échange autour des programmations danse et cirque qui sont à reproduire, souhaite aller encore plus loin. Des co-accueils de compagnies en résidence, une mutualisation de dates (comme ce fut le cas avec les compagnies Gravity & Other Myths et le collectif OS'O) sont à poursuivre.

À l'échelle du Trégor, Le Théâtre du Pays de Morlaix, dans un souci de pluridisciplinarité de sa saison culturelle, et dans sa volonté d'atteindre trois dates cirque, souhaite s'appuyer sur l'expertise du Carré Magique, là aussi en prenant en compte les contraintes techniques fortes d'un théâtre à l'italienne. Le Théâtre du Pays de Morlaix s'est déjà inscrit en 2023 dans la tournée mutualisée de l'accueil d'un spectacle sous chapiteau (*Oraison* de Marie Molliens). Cet accueil a également donné lieu à un accompagnement technique de la part du directeur technique du Carré Magique à celui de Morlaix sur les particularités d'un accueil de chapiteau. Enfin, des liens ont été noués avec le Domaine de la Roche-Jagu autour d'une programmation hivernale.

3. À l'échelle régionale et du Grand-Ouest

Jusqu'à maintenant, était avant tout recherchée une grande singularité, voire de l'exclusivité dans les programmations, ces valeurs ont aujourd'hui évolué au profit de saisons plus coconstruites et raisonnées à l'échelle d'un territoire, tout en maintenant la diversité des formes. Des collaborations fructueuses et des échanges réguliers à l'échelle régionale existent déjà, autour de formes pluridisciplinaires de grand plateau avec le Quartz à Brest, le Théâtre de Cornouaille à Quimper et son festival Circonova mais aussi avec Les Scènes du Golfe à Vannes autour de grandes formes ou têtes d'affiche (*Les voix de Carmen*). Dans cette volonté de pluridisciplinarité du Pôle Cirque, sans tomber dans l'exhaustivité, je reste très attentifs aux collaborations avec Lillico et le Très Tôt Théâtre pour le jeune public, Le Triangle (et le festival Waterproof) autour de la danse et le Théâtre à la Coque, Centre national de la Marionnette à Hennebont.

Le Carré Magique doit également être **un point de référence régional**, une tête de réseau autour du cirque. De nombreux·ses collègues, à la tête de lieux pluridisciplinaires, sont en recherche de projets autour de cet art et sollicitent régulièrement le Pôle National. Afin de ne pas se retrouver seul dans la diffusion de compagnies qui viennent parfois de loin, et repérées dans les réseaux spécifiques, il est important pour le Carré Magique de défendre et communiquer sur les futurs projets à venir afin de pouvoir monter des tournées mutualisées. Un travail est d'ores et déjà en cours avec Très Tôt Théâtre autour du jeune public, le Mac Orlan à Brest autour d'un temps fort clown (spectacle *Les choix tremblants/cirkus nevkus* de Daniel Kvašňovský, lauréat CircusNext 2026) et le réseau des **Programmateur·rices Culturel·les du Grand-Ouest** (PCGO).

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Les échanges opérés autour du **Cirque en Bretagne** avec les trois scènes de territoires AYROOP à Saint-Jacques-de-la-Lande (35), le Trio S à Inzazach-Lochrist (56) et L'Atelier culturel de Landerneau (29) se structurent pour accompagner au mieux les compagnies régionales (la tournée mutualisée en 2026-2027 de *Boudin* de la compagnie Gueule ou l'accompagnement en coproduction/résidence du nouveau projet de l'Association W en sont les parfaits exemples). L'idée de la création **d'un fonds de production** réunissant les quatre structures, permettant l'accompagnement sur plusieurs années d'une compagnie de cirque bretonne en coproduction/résidence et diffusion, pourrait donner encore plus de poids à notre collaboration.

À l'échelle du Grand-Ouest, la **Plateforme Cirque** (Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire) bien qu'elle soit encore en construction, commence à structurer les partenariats autour de la diffusion et l'accompagnement des arts du cirque sur un vaste territoire avec la mise en place d'initiatives concrètes : création d'un outil collaboratif pour échanger sur les projets, création d'une cartographie des partenaires, création d'un WhatApps pour faciliter le repérage et les échanges, réflexion sur des projets communs. Cette collaboration, assez souple et fondée sur la confiance, inclut un partage d'expertises de différents niveaux par le biais d'échanges d'informations et de pistes de programmation. Le Carré Magique y est un acteur majeur dans son animation.

Le Carré Magique est aussi présent au sein des commissions Expert DRAC et au sein du Conseil d'administration de Spectacle Vivant en Bretagne.

4. À l'échelle nationale et internationale

À l'échelle nationale, le Carré Magique est présent dans le bureau de Territoires de Cirque et participe activement à différents groupes de travail (communication, RH) ainsi que dans le réseau des Pôles Nationaux Cirque avec lesquels nous portons notamment le dispositif des "Grands Plateaux du Cirque" dont le premier lauréat est *Hyperboles* de la compagnie SCOM. Le Carré Magique a également intégré le dispositif Cirque portatif, évoqué plus haut, et développe des liens inédits avec le CNAC notamment avec l'accueil des Échappées en 2026.

Au niveau artistique, le Pôle National Cirque reste attentif à ce qui se passe en Nouvelle-Aquitaine avec l'accueil en 2025-2026 de quatre spectacles soutenus par l'OARA et avec l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA), dont la structure reste un interlocuteur privilégié et un "chef de file" dans le portage de tournées de projets d'envergure.

Le volet international n'est pas pour le moment une priorité, il faut bien faire des choix. Le Carré Magique pourra cependant à l'avenir devenir partenaire de Circusnext Plateform (plateforme dédiée au cirque contemporain) et du réseau Circostrada, réseau européen de cirque et des arts de la rue.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

IV. Provoquer la rencontre L'action artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle doit irriguer chacun des axes du présent projet, car c'est aussi elle qui garantit la présence du Carré Magique sur le territoire par la diversité sociale et culturelle des personnes auxquelles elle s'adresse. **Structure de référence** en la matière, le Pôle National Cirque possède une équipe réorganisée et une longueur d'avance sur les questions qui la sous-tendent : quel sens et quels objectifs lui assigner ? Comment dépasser le cadre strictement scolaire ? Comment considérer que l'action culturelle ne doit pas seulement être dirigée vers les personnes jeunes même si elles constituent une priorité dans leur grande diversité sociale ?

Le Pôle National Cirque est formidablement actif et reconnu en la matière depuis des années, avec un **renouvellement permanent des pratiques**. Il s'adresse à tou·tes les personnes de son territoire grâce à différents outils et dispositifs. À l'heure des visions à court-terme, il met en place des projets au long court de sensibilisation aux arts vivants avec de nombreux partenaires, fruit d'une analyse fine des envies et besoins des acteur·rices qui le sollicitent. Le nombre global d'actions et la diversité des personnes touchées doivent être absolument maintenus, en évitant la suractivité et l'épuisement. La rédaction de ce projet est donc l'opportunité d'inscrire et de synthétiser une ligne directrice claire.

Travail mené sans bruit et avec obstination, l'action artistique et culturelle est par définition indissociable de la programmation du Carré Magique, elle se construit en articulation avec elle. C'est un pôle d'activité à part entière, avec maintenant un **budget clairement identifié**. Les objectifs sont à la fois éducatifs et artistiques, de la sensibilisation à la formation professionnelle.

Les actions sont menées avec les partenaires éducatifs, sociaux, les relais, et les opérateurs culturels présents sur le territoire, et parfois au-delà, pour des projets de dimension départementale ou régionale. C'est une façon pertinente et sensible d'ancrer un établissement d'art dans son environnement afin d'y développer ses missions au service de toutes les personnes, tout au long de la vie.

Instantanément, la notion des **droits culturels**, sujet sur lequel l'équipe a été formée, s'impose dès la conception des projets et tout au long de leur réalisation avec des usager·ères non plus simples destinataires, mais largement investi·es.

Une **double ambition** nous anime :

- accompagner tous·tes les personnes dans la découverte du spectacle vivant par la sensibilisation, la pratique artistique, et par un large spectre de propositions,
- développer les publics de manière fine pour ouvrir de nouveaux espaces de curiosité, loin des sentiers battus.



Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

1. Logiquement : accompagner tous·tes les élèves du territoire
Du cirque, de l'école à la fac

Le Carré Magique a developpé de **nombreux dispositifs** afin d'accompagner les élèves scolarisé·es sur le territoire : "Carré Malin" (écoles), "Collèges en piste" et "Carré très curieux" (collèges). Face à la baisse des crédits de l'EAC (- 2000€), et dans le but d'une plus grande souplesse dans la création de projets "sur-mesure", la volonté a été de se soustraire de ces dispositifs tout en conservant bien évidemment l'essence de ce qui les composait – formation des enseignant·es, parcours de spectateur.rices, ateliers de pratique artistique.

Pour le premier degré, le dispositif "**Carré Malin**" est maintenu dans sa forme initiale. Il propose aux enfants de venir découvrir deux spectacles en journée ainsi qu'un spectacle en soirée avec leur famille, de rencontrer les artistes à l'issue des représentations, et de bénéficier d'**1h30 d'atelier de pratique artistique** en classe autour de l'un de ces spectacles. Chaque saison, 3 à 4 écoles du territoire bénéficient de ce dispositif qui a touché 220 enfants en 2025-2026.

Les dispositifs "Collège en piste" et "Carré très curieux" à destination des collégien·nes, composés de la même manière que pour les écoles primaires (parcours composé de la venue à plusieurs spectacles, ateliers de pratique d'1h30, rencontres avec les artistes, restitution sur le plateau du Carré Magique) ont été remplacés en 2026, par la mise en place d'un grand projet au **collège Le Goffic** à Lannion en lien avec le projet "Échappées d'en haut" dans le quartier de Ker Uhel.
Ce dernier a permis à 3 classes de 6e; dont une classe SEGPA, de bénéficier de 20h d'ateliers de pratique artistique avec Galapiat Cirque, qui ont abouti à deux restitutions au sein du collège, d'assister à des impromptus artistiques joués par la horde dans les pavés au sein même de l'établissement et d'assister à 3 spectacles de la programmation du Carré Magique. 8 professeurs se sont mobilisé·es autour de ce projet. Nous n'abandonnons pas pour autant les parcours qui feront leur retour lors des saisons à venir.

Différentes actions d'EAC instituées sont coconstruites avec **les lycées**. Parmi elles, le projet **Scénographie** mené avec une classe de 1e HLP du lycée Félix Le Dantec de Lannion propose aux élèves de plonger dans l'univers de la scénographie, dans le cadre de l'objet d'étude "Les représentations du monde". Elles et ils visitent le Carré Magique, rencontre un scénographe et/ou metteur·se en scène, ainsi que l'équipe technique du Carré, assistent à plusieurs spectacles, puis imaginent leur propre scénographie pour l'un d'eux. Leurs créations sont ensuite présentées à l'équipe artistique et exposées dans le hall.
Un projet axé autour du **cirque et de la danse** est également proposé à une classe de 2nde de ce même lycée. Il a pour objectif de faire découvrir aux élèves le cirque contemporain dans sa diversité, de sensibiliser les élèves au processus de création, de les familiariser avec une structure culturelle de leur territoire, d'aiguiser leur regard de spectateur·rice et d'apprendre à exprimer son opinion artistique et à recevoir celle des autres.
Au-delà de la pratique artistique, d'autres projets seront menés avec les lycées comme une envie de renouvellement de la signalétique du Carré Magique par les élèves en Bac Professionnel – Section menuiserie – Mention Scénarisation d'espaces 4.0 du lycée Savina et la réalisation du visuel du prochain festival par le DNMADE de ce même établissement.

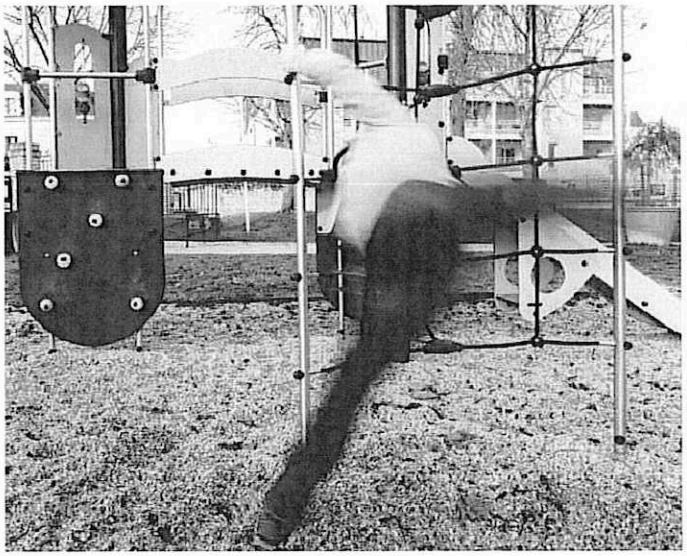
Lannion compte près de **1500 étudiant·es** réparti·es entre l'IUT et l'ENSSAT. Ce nombre est un atout dans une ville moyenne. Le Carré Magique a renforcé ses liens avec notamment le département Information-Communication, parcours Journalisme, de l'IUT autour de l'accessibilité et de la découverte du monde du cirque. En 2026, les étudiant·es ont notamment réalisé trois capsules vidéos autour de la question du chapiteau (son accueil, la vie itinérante, le public). Ces trois reportages ont reçu un accueil très positif dans les réseaux professionnels du cirque. Cette initiative sera reproduite sur la saison 2027-2028.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Malgré un tarif qui reste accessible, peu franchissent encore les portes du Carré Magique. Le renforcement du lien avec les étudiant·es fera partie des priorités pour les années à venir (retour d'une soirée étudiante, réalisation de capsule vidéo, association à la vie du Carré Magique...)

1.1- Les résidences en milieu scolaire

Chaque saison, le Carré Magique réalisera **une à deux résidences** en milieu scolaire soit en école, soit au collège. En 2026-2027, une résidence aura lieu à l'école primaire publique de Pluzunet à destination des classes de la Petite Section au CM2. Ce projet avait été initié en 2024, avant d'être interrompu une année, du fait des incertitudes budgétaires de la part de l'Education Nationale, il reprendra lors de la saison 2026-2027. Les élèves découvriront le cirque contemporain dans toute sa diversité, en assistant à différents spectacles au Carré Magique et dans leur école. Ils travailleront autour de cet art dans les différentes matières au programme et bénéficieront d'interventions d'artistes.
La compagnie préssentie est la compagnie Adéquate, basée à Poitiers, pour travailler sur sa nouvelle création *Square S* mêlant danse contemporaine et acrobatique. Les artistes investiront les aires de jeu. Conçues pour les enfants, mais contraintes par des règles de sécurité ; ouvertes à tous·tes, mais réservées à une tranche d'âge, ces espaces à la fois collectifs et intimes, condensent les tensions du monde adulte (la norme, le contrôle, la peur du risque) et le mouvement inventif de l'enfant, son corps joueur, sa capacité à transformer la matière en imaginaire.



2. Intelligemment : accompagner la pratique des enseignements spécialisés et des professionnel·les

2.1- La classe CHAC au collège Aux Quatre vents à Lanmeur (29)

Première Classe à Horaires Aménagés Cirque créée en France en 2022, la CHAC du collège Aux Quatre Vents de Lanmeur est composée de 43 élèves (9 en 6e, 14 en 5e, 13 en 4e et 7 en 3e). Chaque semaine, les élèves bénéficient de trois heures de cours pratiques dispensés par un enseignant d'Éducation physique et sportive ainsi que par des artistes en résidence ou programmé·es au Pôle National Cirque. Aucun pré-requis technique n'est exigé. Les enjeux sont de guider les élèves dans la découverte de la pratique, de l'écriture et de la création circassiennes et d'inciter celles et ceux qui le souhaitent à poursuivre leur apprentissage en intégrant la spécialité cirque du Lycée Savina. Parmi les objectifs du projet, il y avait cette envie de "jumeler" les deux établissements, et favoriser des échanges entre lycéen·nes plus aguerri·es et collégien·nes.

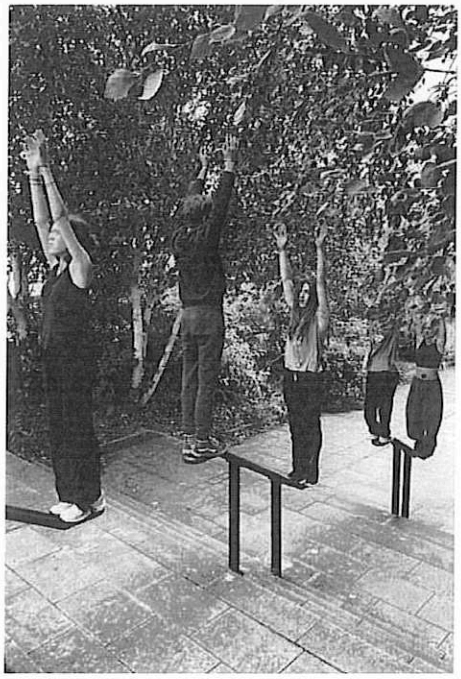
Cependant, la CHAC se retrouve aujourd'hui fragilisée du fait :

- de son implantation dans un département limitrophe avec lequel le Carré Magique n'a pas de lien,
- de la baisse des crédits du pass Culture et des moyens financiers du collège,
- de la distance géographique qui sépare le collège du Carré Magique (+ de 40 minutes de trajet en bus), et par conséquent des frais de déplacement conséquents qui empêchent la venue des élèves à Lannion pour assister à des spectacles, et de créer des passerelles avec la spécialité cirque du lycée Savina.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Bien que des liens forts existent avec l'équipe pédagogique investie du collège, une réflexion est en cours sur le fait de mettre un terme à ce partenariat, et de renouveler l'expérience avec un établissement du territoire, créant une première CHAC dans les Côtes d'Armor. Ce choix est également motivé par le fait qu'aucun élève de 3e du collège ne souhaite tenter d'intégrer la spécialité cirque du lycée Savina (du fait notamment de l'éloignement). Des échanges ont déjà eu lieu avec le collège Le Goffic de Lannion. En plus du contenu pédagogique et artistique, la construction d'une nouvelle CHAC doit aussi se penser autour d'une réflexion sur le parcours scolaire des élèves (la poursuite en spécialité cirque impliquant une scolarité en section générale et une contrainte de mobilité).

2.2- La spécialité cirque du lycée Joseph Savina à Tréguier



Face à la multiplication de nouvelles spécialités arts du cirque au baccalauréat, celle du lycée Savina dispose de plusieurs **atouts importants** : une **équipe pédagogique aguerrie** ouverte sur les arts et les évolutions de cirque contemporain, avec un coordonnateur-professeur de cirque diplômé d'état et certifié en dramaturgie circassienne ; un **espace de travail** de grande qualité – les deux chapelles de l'ancien couvent fraîchement rénovées – qui permet une ouverture et une "spécialisation" à de nombreuses disciplines circassiennes. Aujourd'hui, deux anciens élèves de la spécialité – Luc Gohin et Hippolyte Zuber – terminent d'ailleurs leur cursus au Centre National des Arts du Cirque de Châlons-en-Champagne, gage de la grande qualité de cette formation.

L'accompagnement de la spécialité conservera le **modèle actuel** qui semble efficient (weekend d'intégration en début de saison, modules techniques avec des artistes du territoire, modules de spécialisation avec des artistes de la programmation et artistes associés, répétitions et épreuves du baccalauréat réalisées en collectif sur le plateau du Carré Magique dans des conditions professionnelles, participation des élèves sur des projets spécifiques du Carré Magique comme les projets de territoire ou le festival Gare au Gorille, interactions avec les élèves de la Classe à Horaires Aménagés Cirque). Chaque saison, hors session du bac, **60h d'atelier** sont organisées.

Signe du soutien indéfectible du Carré Magique envers la spécialité cirque, les dates des répétitions et de l'épreuve du baccalauréat, sont maintenant **inscrites un an l'avance**. Ce n'est plus la spécialité qui s'adapte à la programmation mais bien l'inverse ! Une attention particulière est également portée sur les dates de programmation des spectacles de cirque, qui doivent avoir lieu en semaine, afin de permettre aux élèves d'avoir un parcours, de huit à neuf spectacles, cohérent et dense. Lorsque cela est possible, et ce fut le cas sur la saison 2025-2026, le choix des spectacles est également orienté en fonction du sujet des épreuves du baccalauréat (deux propositions jonglage).

Face aux nombreuses affaires révélées ces dernières années, il nous semble aujourd'hui indispensable de mettre en place, en lien avec le lycée, un dispositif de **lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels** (VHSS), mais aussi plus largement contre tout fait de violence, de discrimination de genre ou raciale, de harcèlement, d'agression physique, morale, afin d'offrir aux élèves un lieu d'étude et de travail sain et de les préparer pour l'avenir. Dès la saison 2026-2027, le Carré Magique organisera une **journée de sensibilisation** avec l'intervention d'un·e artiste de cirque et d'un·e formateur·rice sur les luttes contre les VHSS.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Le Carré Magique restera vigilant sur le soutien de la DRAC Bretagne envers la spécialité cirque du lycée Savina. Du fait de baisses ou de suppressions de subventions, plusieurs écoles qui proposent des formations préparatoires aux grandes écoles des arts du cirque (Lyon, Chambéry), ou certaines spécialités d'enseignement artistique dans les lycées, sont en difficulté ou disparaissent. Plus qu'une dynamique de territoire, c'est toute une filière, celle du cirque, qui se retrouve aujourd'hui en grande fragilité.

2.3- La formation professionnelle

Le Carré magique propose tous les ans une formation à destination des formateur·rices des écoles bretonnes agréées par la Fédération Régionale des Ecoles de Cirque (FREC). Celle-ci, soutenue par la DRAC Bretagne, reçoit un très large succès avec la participation en 2026, de 14 personnes venant de 9 structures différentes. Chaque année, elle est co-construite en partenariat avec la FREC en s'appuie sur la programmation du Carré Magique. Deux artistes du Galactik ensemble interviendront en 2027 en amont du spectacle *Optraken*.

3. Joyeusement : accompagner les loisirs de chacun.e

L'implication des **deux écoles de cirque loisir** – Cirque à Léon et Cirque en Flotte – dans la vie du Carré Magique est bien réelle avec la venue aux spectacles, ateliers hebdomadaires et stages de cirque donnés par Cirque à Léon dans le studio du Carré Magique, participation à La Nuit du Cirque (développement du partenariat avec Cirque en Flotte sur cet événement) et à Gare au Gorille. **Ce lien est précieux**, il s'agira de l'entretenir dans les années à venir, en étant à l'écoute des demandes, avec la mise en place d'ateliers auprès de leurs élèves et de la diffusion d'un spectacle sur le site des écoles. En direction des spectateur·rices et habitant·es, les temps de la rencontre avec le spectacle vivant s'inscriront lors de spectacles participatifs, comme ce fut le cas avec le spectacle « » de la compagnie L'immédiat, des projets de territoire comme à Ker Uhel ou des propositions innovantes.

En dehors de ses propres projets artistiques (résidences, spectacles, ateliers, visites, travaux), le Carré Magique est également **un lieu d'accueil** d'événements extérieurs récurrents. Tous les ans, le lieu est mis à disposition ou loué pour 5 conférences du Groupe rencontres de Lannion, le festival Courtoujours, une soirée à l'occasion du Mois du doc, la remise des diplômes de l'ENSATT, TEDX (un an sur deux), plus 6 galas de danse ou restitutions de chorales du territoire. Le choix de ces accueils est lié à l'histoire, mais surtout à des partenariats construits avec les associations culturelles du territoire que nous accueillons (parcours danse par exemple pour les écoles de danse).

Le Carré Magique est très sollicité pour des demandes de mise à disposition ou de location. La jauge, la localisation, les tarifs accessibles et le fait que le lieu soit toujours fourni en ordre de marche avec du matériel (scénique, logistique), du personnel (technique, accueil, SSIAP), ce qui amène un certain confort plutôt que de louer une "coquille vide", contribuent évidemment à cet afflux. Vu de l'extérieur, à la simple lecture de la brochure de saison, il est aisé de supposer qu'il ne se passe rien en dehors du jour de spectacle annoncé. Cependant, pour chaque spectacle accueilli, se cachent obligatoirement au moins un jour de montage, voire deux jours lorsqu'il y a un prémontage et des amplitudes horaires élevées, les spectacles ayant lieu en soirée. Avec l'activité actuelle, l'équipe technique et administrative se retrouve déjà à flux tendu, avec l'ensemble des heures réalisées sur les 10 mois d'activité. Pour des raisons budgétaires évidentes, nous restons vigilants à ne pas payer des heures supplémentaires et à modérer la ligne d'emploi d'intermittent·es en remplacement de l'équipe permanente. Ce que nous appelons les "mises à dispositions" (galas, chorales, conférences) engendrent un coût annuel de près de 8000€ au Carré Magique (intermittent·es, ouvreur·ses, ménage et valorisation des salaires des permanent·es). Les prémontages, la valorisation des fluides et de l'utilisation du matériel technique ne sont pas comptabilisés.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Jours d'utilisation du Carré Magique / semaine	Nombre de semaines sur une saison	%
0	3	7,7
1	0	0
2	5	12,8
3	**10**	**25,7**
4	**9**	**23**
5	**10**	**25,7**
6	2	5,1
7	0	0
TOTAL	39	100
Fermeture du lieu	*13*	*25*

À la lecture du tableau ci-dessus, si on enlève les 13 semaines de fermeture du lieu, on constate que pendant 74% du temps, le Carré Magique est utilisé 3 à 5 jours par semaine. Il n'y a que trois semaines par saison où le Carré Magique n'est pas utilisé, souvent au mois de septembre.

4. Solidairement : permettre l'expérience du spectacle vivant à tout·es et tous

Le Carré Magique fait figure de référent dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, devenant notamment le premier Pôle Cirque à avoir proposé, avec Accès culture, un spectacle de cirque contemporain en audiodescription et à avoir poursuivi l'aventure à deux reprises ensuite. Un projet d'envergure – "Accessibilité, agir ensemble pour l'inclusion" – rassemblant différents partenaires autour de l'accessibilité des personnes mal et non-voyantes au spectacle vivant a également été mené en 2025. Le Carré Magique a reçu des retours très enthousiastes des différents partenaires. C'est le cas notamment de l'IUT de Lannion, qui a poursuivi ce travail sur l'accessibilité en initiant un module autour de l'audiodescription dans le programme des étudiant·es en Information Communication. Cette dynamique se poursuit avec :

- la rédaction en FALC (Facile À Lire et à Comprendre) de notre brochure Coups de cœur pour les familles,
- l'enregistrement de pistes audio présentant l'ensemble de la programmation mises en ligne sur le site web du Pôle Cirque,
- la programmation de deux spectacles par saison accessible en audiodescription, complétée à chaque fois par des visites tactiles ou des ateliers en amont des représentations.

L'équipe du Carré Magique, ainsi que des spectateur·rices bénévoles, ont suivi en janvier 2026 une formation "Souffleurs d'images", proposée par l'association Souffleurs de sens. Un souffleur décrit et souffle à l'oreille de la spectatrice ou du spectateur aveugle ou malvoyant·e, les éléments qui lui sont invisibles le temps du spectacle. Cette formation permet maintenant de proposer ce service aux spectateur·rices mal et non-voyant·es sur le spectacle de leur choix. Le Carré Magique a fait le choix de se concentrer en priorité sur les personnes mal et non-voyantes afin de consolider les partenariats déjà établis et d'améliorer l'offre proposée. Une personne de l'équipe est "référente accessibilité" mais sur une partie infime de son temps de travail (personne en charge de la billetterie et des scolaires) ce qui peut limiter le développement de projets vers d'autres handicaps.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Nous poursuivons également, de façon générale, le développement de projets artistiques et culturels co-construits avec les acteur·rices et habitant·es de territoires en consolidant les relations avec des structures comme l'IME de Minihy-Tréguier, Culture Zàtous, les Pôles jeunesse de Plouaret et de Kermaria-Sulard, la MJC de Bégard... Le projet à Ker Uhel a également permis de nouer des liens avec l'association Etincelles de Lannion qui accompagne environ 200 personnes exilées par an, ainsi que le centre social du quartier. Les exemples sont nombreux, les projets se construisent en fonction de la programmation et de l'opportunité de la réalisation d'un projet. Ils illustrent la solide expérience et le savoir-faire du Carré Magique en matière d'accompagnement de personnes qui fréquentent peu ou pas les lieux de diffusion.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

V. Les moyens du projet
Organisation fonctionnelle

1. Un projet à partager avec l'équipe

Un changement de direction n'est jamais simple, surtout après 17 ans, car la tentation est forte de penser que le travail accompli va être remis en cause. La construction de nouveaux récits commence à l'échelle de l'équipe. Celle du Carré Magique est dépositaire d'une partie de son histoire, de son présent, mais aussi de son futur avec l'arrivée de quatre nouvelles personnes, plus jeunes, en 4 ans. Après une réunion à l'arrivée de la nouvelle direction pour partager les grandes directions du projet, un long entretien individuel avec chacun des membres de l'équipe a été réalisé.
Les premières semaines ont été consacrées à un véritable temps d'écoute (très demandé par l'équipe), assez long, afin de revitaliser, comprendre, remobiliser avec humanité. Les fiches de poste ont été revues bien qu'il reste encore **un travail de clarification à faire**. Nous avons également commencé avec des journées de travail en présence des artistes associé·es dans un objectif d'interconnaissance et de projection. Nous avons ainsi établi ensemble les projets à venir sur les trois années d'association pour une meilleure anticipation dans leur réalisation. Nous avons également balisé des journées de travail en équipe sur des sujets comme La Nuit du Cirque, le festival Gare au Gorille. Nous accueillerons également toute l'équipe du Prato, le Pôle National Cirque de Lille en juin 2026, pour deux journées de travail sur des thématiques croisées. Les plus jeunes, ont un niveau d'exigence très haut, interrogent sur le sens et les conditions du travail, sur leur préoccupation que le théâtre soit le lieu des questions de société. Beaucoup de temps est passé à réguler ceci : il faut être à leur écoute car ils régénèrent aussi notre perception du métier. De nouvelles méthodes de gouvernance sont ainsi nécessaires qui passent par la clarté des postes, le développement d'une vision RH, une nouvelle organisation d'intelligence collective et de coopération, aussi par des intervenants extérieurs. L'ambition est d'arriver à un partage des décisions stratégiques pour coopérer, sans déboucher pour autant sur une direction horizontale, mais plutôt un management collaboratif. Dans ce schéma, il revient toujours au directeur d'assumer la responsabilité et de prendre les arbitrages.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil d'Administration de l'association a été plus impliqué dans la vie du lieu, notamment du fait de la situation financière fragile, par un travail commun plus important pour l'élaboration du budget et un dialogue constant avec l'ensemble des partenaires et avec la présidente.

Un **CSEC** a été réinstitué en 2025. Il n'y en avait plus depuis 2020. Plusieurs sujets importants ont déjà été travaillés comme la mise en place d'un congé de santé gynécologique, une augmentation de l'âge pour les congés enfant-malade, la prise en charge de forfaits téléphone pour certains membres du personnel et la mise à disposition gratuite de protections hygiéniques pour les artistes, l'équipe, le public.

Au sujet de la lutte contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels, nous avons :

- élu une personne référente au sein du CSE, créé un guide mis à disposition du public, des artistes, et de l'équipe,
- formé l'ensemble de l'équipe permanente et une partie de l'équipe non permanente.
- Le directeur a bénéficié d'une formation "Agir en tant que dirigeant d'entreprise culturelle pour prévenir et lutter contre les discriminations ethnoraciales".

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Avec le retour du festival Gare au Gorille en 2027, nous allons construire un protocole de lutte **contre les VHSS en milieu festif**, que nous déploierons ensuite sur chacun de nos événements.

Le plan de formation a été revu, formalisé dans le cadre des entretiens annuels. Il allie formation professionnelle et formations informelles par le biais du *job shadowing* (observer, vivre une expérience professionnelle dans un autre théâtre sur trois ou quatre jours). Des membres de l'équipe bénéficient également de la possibilité d'assister à un festival (Circa, Furies), avec un programme de visionnage, de rencontres professionnelles, de débats en fonction des besoins de la structure.

Après une période compliquée, les travaux menés avec l'AFDAS et La Belle Ouvrage semblent avoir porté leurs fruits et on ressent un véritable apaisement dans le relationnel d'équipe. L'organisation du travail, le rythme et le contenu des réunions, qui ont déjà été clarifiés, doivent encore être testés. Pour autant, de **nombreux chantiers** restent encore à finaliser.

Nous en avons mis un en place sur la question de la **charge de travail** avec l'ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail). Celui-ci a permis de mettre en place des espaces d'échanges, de mettre en évidence des points de fonctionnement à améliorer, certains l'ont déjà été, et d'éviter des moments de tension.

Ce travail demandera encore une bonne année avant de trouver une sérénité dans le déroulement quotidien des tâches. Nous sommes encore en finalisation d'une utilisation **cohérente et collective** de TEAMS, mis en place avant mon arrivée, sans formation préalable, ni concertation avec l'équipe, un héritage qui prend énormément de temps. Nous avons également changé le standard téléphonique et une partie du parc informatique, tous les deux obsolètes, ainsi que le logiciel de billetterie afin d'avoir des outils de travail plus performants.

2. Une remobilisation budgétaire

Au niveau du fonctionnement, il a fallu agir très vite pour construire un 2e semestre 2025 et plus généralement une saison, qui devait à la fois faire face à une situation financière difficile et un premier semestre, déjà programmé, avec des coûts élevés. Les frais artistiques ont été optimisés (coréalisations, tournées mutualisées, diminution des spectacles budgétivores, spectacles scolaire en grande jauge...) Les frais de fonctionnement courants : énergie, mutuelle, forfaits téléphone, petites économies et optimisations fines, documentation, frais de mission, tarifs du bar ont aussi été revus un par un. Nous avons aussi développé un réseau de logements avec des propriétaires de Lannion afin de réduire les frais d'hébergement des artistes. Les projets d'éducation artistique et culturelle ont aussi fait l'œuvre d'une remise à plat avec des tentatives parfois fructueuses d'obtention de fonds extérieurs (UNADEV et Lions Club pour le handicap), parfois non (fondations BPGO, Arkea,...). La logique d'appels à projet de ces fondations offre souvent des résultats décevants par rapport à la "bureaucratie" qu'elle demande.

La politique tarifaire a été révisée. Dans une réflexion permanente autour de nos possibilités d'accès, la question tarifaire est essentielle. Il est apparu nécessaire d'augmenter légèrement les tarifs afin de prendre en compte l'évolution des coûts, et de remobiliser un peu plus de recettes. La carte d'adhésion a été augmentée de 2C. Le tarif B (le plus utilisé) a été augmenté de 1C pour les adhérent·es. Les tarifs A (à destination des familles), et les tarifs réduits et jeunes n'ont pas été impactés afin de toujours abaisser les freins à la venue au théâtre. Les résultats se sont immédiatement fait ressentir avec des recettes de billetterie qui ont dépassé nos estimations, la jauge de la salle nous aidant là-dessus. La saison 2026-2027 verra d'ailleurs une nouvelle augmentation de 2C du tarif C, celui des têtes d'affiches, utilisé à deux reprises par saison, pour le tarif plein et le tarif adhérent·es et d'une augmentation de 1C du tarif unique (utilisé une fois par an pour le spectacle à destination des tout-petits). Cependant, nous arrivons au maximum de la marge de manœuvre là-dessus.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

L'équipe est aujourd'hui composée de **12 salarié·es permanent·es** pour une moyenne de 11,2 équivalents temps plein. Suite à des mouvements de personnel (départs de l'administratrice et de la responsable des relations publiques et de la communication en 2022), ce n'est que depuis décembre 2023 que l'équipe se retrouve véritablement en ordre de marche. Le poste de chargée de production et d'administration a été pérennisé (passage en CDI) dès l'arrivée de la nouvelle direction notamment dans un objectif de déploiement de la production déléguée et comme rouage essentiel entre les différents pôles.

50% des salarié·es sont en poste depuis 10 ans (une personne) et 25/30 ans (4 personnes), ce qui amène logiquement aujourd'hui une masse salariale élevée qui peut être bloquante pour dégager de la marge artistique. Aujourd'hui, nous sommes au bout du processus pour rationaliser la gestion et le fonctionnement d'un lieu de diffusion en ordre de marche. En effet, en euros constants, si nous retenons les chiffres de l'INSEE sur l'inflation de 2023 à 2026, à cause de la stagnation ou de la baisse de certaines subventions et malgré l'augmentation d'autres, nous constatons une perte sur les trois années de **279 429€**. Perte qui a été compensée par l'énergie de toute une équipe pour faire augmenter les ressources, mais qui, à court terme, viendra sérieusement entamer notre capacité artistique.

Plusieurs pistes d'économie sont à envisager :

- arrêt de l'emploi d'ouvreur·ses de salle qui sont essentiellement des étudiant·es (+ 6000€),
- arrêt de la publication de la brochure des Coups de cœur pour les familles (+ 5000€),
- la mise en place d'une politique de mécénat, plutôt dirigée vers le festival Gare au Gorille,
- trouver un logement propre afin d'optimiser encore plus fortement les hébergements des artistes. Le Carré Magique a rencontré Terre d'Armor Habitat qui serait prêt à mettre à disposition, contre le paiement des fluides uniquement, un logement dans le quartier Ar Santé - Les Fontaines,
- réflexion sur la réorganisation de l'équipe technique suite au départ à la retraite du régisseur général en 2028,
- mieux gérer les mises à disposition de la salle en ordre de marche pour les accueils de spectacles extérieurs, associatifs ou autres (les frais supportés ne sont pas couverts par les facturations).

Partout en France, est constaté un effondrement indéniable des moyens, un manque général, redondant et important de financement : les marges artistiques se réduisent, les solutions de colmatage à court terme arrivent... à terme.

3. Une vie associative à consolider

Le Carré Magique est une association loi 1901. À ce titre, un toilettage des statuts de l'association sera un chantier à prendre en compte pour les années à venir afin de rassembler au sein de la gouvernance la diversité des parties prenantes du projet. Nous essayons dès à présent de renforcer les liens avec les membres du bureau (présentation de saison en avant-première, temps de dialogue et de réflexion partagée autour du projet du Carré Magique). Avec l'entrée en vigueur de ses nouveaux statuts associatifs, l'appel à des bénévoles via le réseau des adhérent·es sera aussi favorisé sur des périmètres précis, dans le cadre de projets artistiques particuliers ou d'événements portés par le Pôle National Cirque, notamment pour La Nuit du Cirque ou Gare au Gorille et pour l'accueil des spectacles.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

4. La soutenabilité écologique

La Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture a sollicité Territoires de Cirque, en 2022, afin de mener une démarche "référentiels carbone". Cette démarche est à l'oeuvre auprès de l'ensemble des labels du Ministère. Territoires de cirque, en partenariat avec Wecount, a sollicité les 14 Pôles Nationaux Cirque pour leur proposer de suivre une formation sur l'élaboration d'un bilan carbone et d'une stratégie climat. L'objectif était d'obtenir un échantillon suffisamment représentatif pour pouvoir élaborer à partir de leurs résultats ce référentiel climat et accompagner par la suite l'ensemble des adhérent·es de Territoires de cirque à s'engager dans une transition bas carbone.

9 Pôles Nationaux Cirque, dont le Carré Magique, ont répondu à la sollicitation et ont réalisé, courant 2024, leur bilan de gaz à effet de serre et défini leur plan d'action dans le cadre d'un programme d'accompagnement de 4 mois intitulé "promotion climat". Au sein du Carré Magique, ce sont deux salarié·es : Léa Fort, administratrice, et Jacques Boulch, directeur technique, qui ont suivi cette formation "bilan carbone et stratégie climat" entre février et mai 2024. Cette formation de 49h30 poursuivait 3 objectifs :

- réaliser le bilan carbone de sa structure,
- établir une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et le plan d'action associé,
- formaliser une stratégie climat pour sa structure.

La démarche repose sur une analyse des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) de chacun de ces 9 PNC (sur 14 PNC) et l'élaboration d'une feuille de route à la fois commune et adaptée à chaque structure. Les recommandations de ce guide s'appuient sur les retours d'expérience opérationnels de ces 9 structures, l'expertise de Territoires de Cirque, de WeCount et l'implication d'une dizaine d'expert·es mobilisé·es dans le programme.

4.1- Le bilan carbone du Carré Magique

Un bilan carbone prend en compte la globalité des émissions GES, directes ou indirectes, pour tous les flux physiques d'une organisation sans lesquels le fonctionnement de celle-ci ne serait pas possible, c'est-à-dire :

- les émissions directes liées à l'énergie regroupent l'utilisation d'énergies fossiles pour la combustion de carburant des véhicules de l'établissement ou le chauffage des bâtiments,
- les émissions indirectes liées à l'énergie correspondent aux émissions de la consommation d'électricité ou celles d'un réseau de chaleur,
- les autres émissions indirectes couvrent l'ensemble des autres émissions en amont et en aval, comme la mobilité des collaborateurs, des spectateurs et des artistes, l'achat de matériel, de services, les immobilisations des bâtiments, chapiteaux et véhicules ou encore les déchets et l'alimentation des festivalières et festivaliers.

Le bilan carbone a été calculé sur l'année 2023 tout en y incluant 50% des émissions de gaz à effet de serre liées au festival Gare au Gorille, édition 2022. La récolte de l'ensemble de ces données a représenté un temps de travail considérable et a été possible seulement grâce à l'implication de la totalité de l'équipe. À titre d'exemple, il a fallu retracer les déplacements de chaque membre de chaque équipe artistique venue au Carré magique en 2023 pour déterminer en fonction de la distance et du moyen de transport la quantité de $CO2^e$ émise.

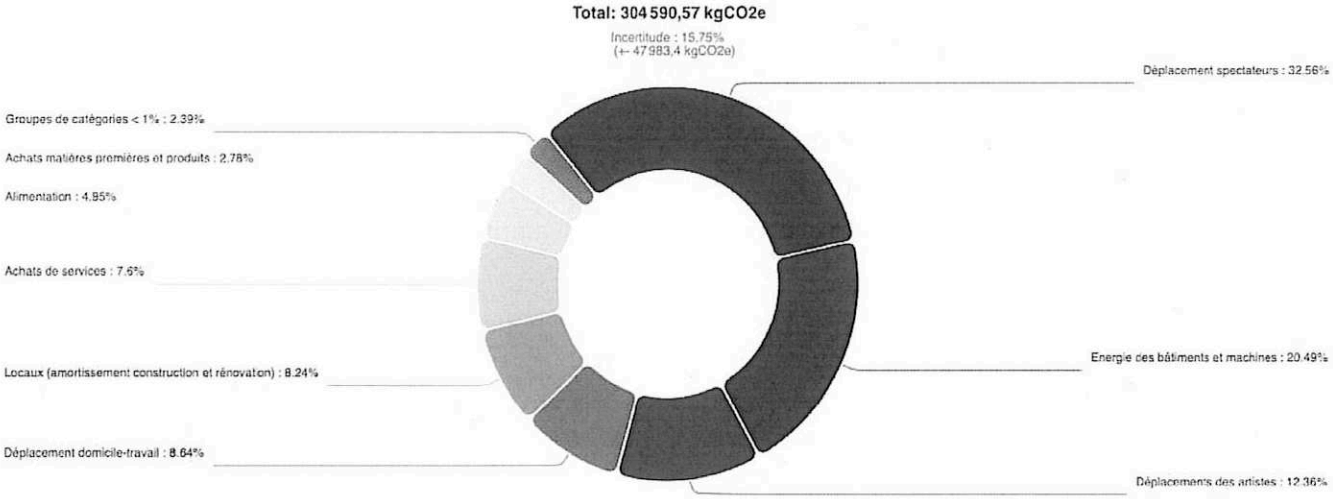
Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Le bilan carbone du Carré Magique s'établit à **300,6 tonnes CO2e** pour l'année considérée.
Pour les 9 Pôles Cirque considérés, la moyenne était de 357 tonnes de CO2e avec une fourchette allant de 159 à 843 tonnes CO2e. Sur ce total de 306, 29,3 tonnes CO2e sont liées au festival Gare au Gorille.

Deux postes d'émission sont particulièrement importants :

- les déplacements des spectateur·rices – 1er poste d'émission représentant 32,56% - 99t CO2e
- l'énergie des bâtiments et machines – 20,5 % - 62,4t CO2e.

L'importance du facteur "déplacement des spectateur·rices" s'explique par le territoire d'implantation du Carré Magique et le peu d'offres de transports en commun, qui poussent les spectateur·rices à privilégier la voiture pour se rendre au spectacle. En moyenne, sur les 9 PNC concernés, les déplacements des spectateur·rices représentent 26,6% des émissions. Le Carré Magique se situe donc légèrement au-dessus. L'impact important des bâtiments et machines est lié au bâtiment du Carré Magique, très mal isolé, qui consomme énormément d'énergie, notamment le gaz pour se chauffer. Les déplacements des artistes sont le 3e poste d'émission avec 12,36%.



4.2- La stratégie climat

La stratégie climat est une stratégie de diminution des émissions, qui est contextuelle, correspondant au contexte, au lieu, aux activités. Afin de mettre en place une stratégie climat, il est nécessaire de considérer trois critères :

- le coût de mise en place d'une action,
- sa facilité de mise en œuvre,
- son impact sur le poste d'émission concerné.

Il est donc possible de chercher à agir sur les plus grandes masses de notre bilan carbone, mais la mise en œuvre peut être plus longue et / ou coûteuse (modifier les habitudes de déplacement du public, développer les offres de transport en commun en échangeant avec les partenaires publics), mais on peut également agir sur des éléments plus petits, avec un impact immédiat et une mise en œuvre moins coûteuse en temps et énergie.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Au niveau du Carré Magique, nous avons ainsi identifié **les chantiers suivants** :

Passer sur une **alimentation 100% végétarienne** pour le public et les artistes. Si l'alimentation ne représente que 5% du bilan carbone du Carré Magique, c'est un levier d'action facile à mettre en œuvre et particulièrement efficace. En effet, un repas avec de la viande rouge émet 14 fois plus de CO2 qu'un repas végétarien (7kg $CO2^e$ contre 0,5 kg $CO2^e$). Sur le festival Gare au Gorille, **100%** des repas proposés (public, équipe, artistes) **seront végétariens et bio** ; au Carré Magique, **100%** des repas proposés aux équipes et artistes le seront également. Ce sera le cas également des repas proposés au public les soirs de spectacle. La prochaine étape envisagée : **un catering 100% végétarien**, la réduction des déchets, déjà clairement visible sur le festival Gare au Gorille 2024, avec la fin de la vaisselle jetable et la mise en place d'un compost.

Travailler sur **les déplacements du public** en menant une enquête auprès des spectateur·rices en s'inspirant de ce qu'a fait La Cascade, Pôle Cirque en région Auvergne-Rhône-Alpes, afin de mieux connaître leurs habitudes de mobilité et les éventuels freins à la pratique du covoiturage ou du transport collectif. Réfléchir à une stratégie **d'incitation au covoiturage** en échangeant avec d'autres lieux situés sur des territoires similaires et en s'appuyant sur des ressources comme celles élaborées par le collectif des festivals. Travailler avec notre nouveau prestataire de billetterie pour inclure l'incitation au covoiturage dans le parcours de réservation des billets et mieux connaître également les lieux de provenance des spectateur·rices. Entrer en dialogue avec les partenaires publics, notamment Lannion-Trégor Communauté, sur la question de la mobilité et les éventuelles réponses communes (des navettes pour le festival Gare au Gorille par exemple). Sur le festival Gare au Gorille, une communication spécifique incitait déjà les spectateur·rices à se tourner vers le covoiturage. Des parkings vélos avaient également été installés.

Réduire **la consommation des bâtiments actuels** tout en incluant une réflexion sur la consommation énergétique dans la réflexion d'un nouveau Carré Magique.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des équipes artistiques accueillies. Cela suppose d'accepter de ne plus avoir d'exclusivités, et de ne pas forcément avoir les premières représentations. Cela peut donner l'effet d'une uniformisation des programmations, mais permet de réelles collaborations intelligentes favorisant encore plus les réseaux. Cette réflexion peut également s'étendre sur une mise en cohérence des résidences artistiques.

Nous nous attacherons au quotidien, même si cela peut encore alourdir nos charges de fonctionnement, à un suivi de nos déchets déjà triés, à la qualité de nos produits d'entretien, à bannir les bouteilles en plastiques, à réduire le volume papier de nos brochures (et obtenir enfin un papier réellement recyclé), à favoriser les E-billets pour la billetterie, à mieux contrôler nos dépenses énergétiques quotidiennes.

La réflexion sur la stratégie climat **sera partagée** avec l'ensemble de l'équipe au cours d'une journée de formation où nous présenterons le bilan carbone et réaliserons une fresque du climat.

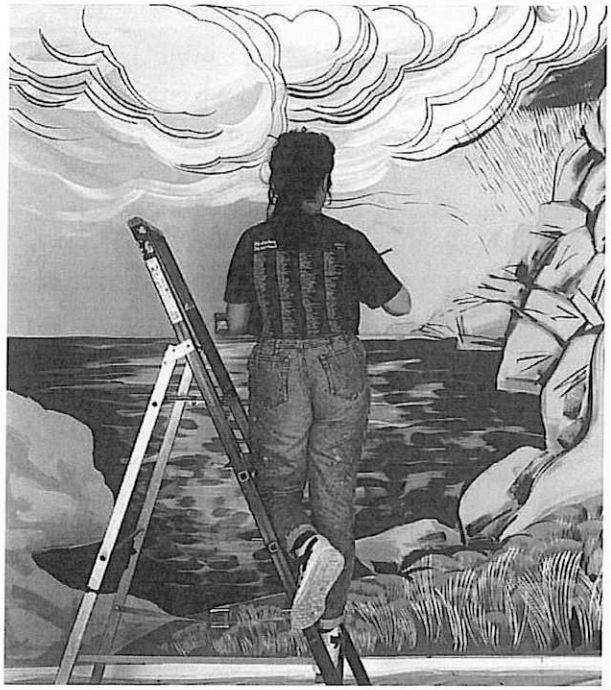
La réflexion sur le "cirque durable" et la place du secteur culturel dans la transition bas-carbone, se poursuit au sein de Territoires de Cirque. Des réunions régulières rassemblent l'ensemble des membres du réseau pour débattre sur ce sujet, et le groupe de travail Cirque durable dont fait partie Léa Fort, poursuit sa réflexion, accompagné notamment par David Irle.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

5. Agir sur l'image du lieu

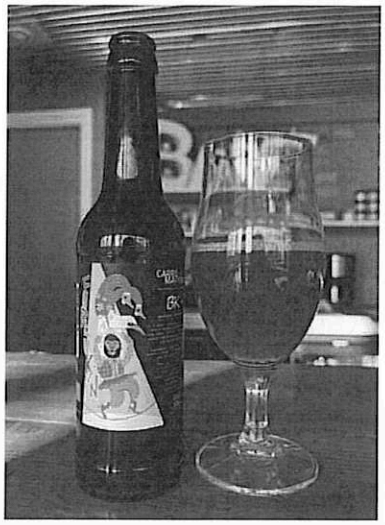
L'image du Carré Magique est fortement liée à sa communication. Faire évoluer un lieu, c'est aussi faire évoluer ce qu'il a envie de montrer de lui. L'identité graphique du Carré Magique a été renouvelée et semble être appréciée par le public. De manière générale, dans un monde où l'on ne prend plus le temps de lire, la communication se doit d'être directe : textes courts et incisifs dans les documents édités, en particulier la brochure de saison (support toujours apprécié), programmes de salle accessible. Ce ton est aussi celui de l'accueil du public, via notamment les hôtes de salle recruté·es parmi la population estudiantine lannionnaise.

Le site web devra aussi être complètement refondu pour le rendre accessible. C'est un chantier à mener dans les années à venir.



On ne peut affirmer qu'un théâtre est un lieu de vie si la question de sa convivialité, pour le public et les artistes, n'est pas prise en compte. Avec les contraintes **d'un bâtiment vieillissant**, nous tentons d'apporter quelques améliorations au compte-goutte pour en faire un lieu de vie attractif, toujours accueillant et susciter l'envie d'en franchir les portes et d'y revenir régulièrement. Le hall, espace de convivialité à la fois ouvert sur l'entrée du théâtre et sur le parvis, a été repeint par notre artiste associée, Olivia de Bona. Dans cette envie d'ouverture et d'accessibilité, nous avons volontairement orientée la fresque sur une mise en avant du paysage du territoire et non sur un dessin centré sur le spectacle vivant.

Cette nouveauté vient s'ajouter à la présence d'une boîte à livres, d'une exposition dans les escaliers qui mènent au bar, le coin des familles, l'achat de tables supplémentaires et la décoration du bar.
Il faudrait **aller encore plus loin** en changeant le mobilier du hall, en créant un véritable espace d'exposition dans l'escalier qui descend vers les bureaux, en remplaçant la signalétique, en rafraichissant les murs des loges. Sans un soutien financier et logistique, nous ne pourrons que continuer à bricoler dans cette démarche d'amélioration de la convivialité.



L'esprit d'un théâtre vient du temps que les spectateur·rices ont envie d'y passer en dehors des représentations. C'est tout sauf anecdotique. Le bar du Carré Magique a trouvé sa bonne formule. Les repas, de qualité, proposés avant les spectacles sont tous réservés. Nous avons ajouté en complément la vente de tartinables. C'est également dans cet esprit de convivialité et de renouveau qu'a été créée **la Furlukin**, la bière du Carré Magique, en partenariat avec la brasserie de Kerampont à Lannion et illustrée par une artiste du territoire, Églantine Tri.

Au-delà des questions de programmation, le Carré Magique s'investit également dans la promotion de la **langue bretonne** et s'est rapproché de l'Office public de la langue bretonne. Dès la saison 2026-2027, le Pôle National Cirque s'est engagé à traduire et a affiché en langue bretonne son logo, ses documents administratifs, son message répondeur, certains supports de communication (édito, affiches). Le Carré Magique a également participé à la Redadeg dont le départ était à Lannion.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

6. Les locaux et le matériel scénique

C'est un constat évident, mais le Carré Magique, du haut de ses 35 ans, ne répond plus aujourd'hui aux prérogatives d'une salle de spectacles moderne, accessible, et aux nouvelles missions que doit assumer un Pôle National Cirque. Pensé à l'origine, uniquement comme un lieu de diffusion, il a malgré tout réussi, au fil des années :

- à bénéficier d'un espace chapiteau très largement disponible et adapté (Le Moulin du Duc à Lannion) pour de la diffusion de spectacles,
- à développer, avec la présence **du studio**, une alternative au plateau, pour des ateliers, la programmation de petites formes de cirque, pour de l'accueil en résidence, et pour le développement et l'accompagnement d'une pratique loisir de cirque.

Sans passer en revue l'ensemble des travaux effectués dans les autres Pôles Nationaux Cirque, il est certain que le Carré Magique commence à prendre du retard pour répondre à l'ensemble de ses missions, notamment sur les questions des **résidences** (hébergements), **entraînements libres** et de la **pratique loisir**. L'Agora de Boulazac (Dordogne, Nouvelle-Aquitaine) est le Pôle National Cirque qui se rapproche le plus du Carré Magique par son volume de spectacles, la pluridisciplinarité de la saison culturelle et ses activités. En 2017, l'Agora a inauguré le "Cube Cirque" (5 logements pour la résidence + espace convivialité / buvette + espace chapiteau) ; en 2022, des travaux ont été faits dans l'auditorium (salle de spectacles) ; en 2024 a été construit le "Chap'cirque", pour les cours loisir et les entraînements libres (26m de diamètre, plus de 530m^2 de surface, 15m de hauteur du niveau du sol intérieur, 2 containers maritimes et 1 petit bâtiment en bardage métallique pour l'accueil de rangements, vestiaires et sanitaires avec douches + espace d'entraînement pour les artistes). La Verrerie à Alès a également vu en 2024, l'ouverture d'un nouvel espace d'entraînement et de répétitions avec des hébergements. En effet, au-delà des missions de diffusion du spectacle vivant, le Carré Magique se retrouve de plus en plus mis en difficulté dans la volonté de développement d'une véritable filière cirque sur le territoire.

Le reste du bâtiment subit également les affres du temps avec, pour la grande salle, un besoin de remplacement d'un matériel devenu usé ou obsolète (pendrillons, frises, fond noir, tapis de danse, gradateurs et fauteuils qui ont plus de 30 ans) mais aussi un besoin d'investissement dans du matériel de plus en plus demandé sur les fiches techniques (projecteurs led et automatiques, console son, et cyclorama) ; et pour le hall et les loges, des infiltrations d'eau et une absence de conformité concernant l'accès pour les personnes en situation de handicap.

Depuis 2014-2015, le Carré Magique loue sur ses fonds propres, le système son de la façade pour un montant aujourd'hui de **12 800€ HT** sur 8 mois, mais qui augmente chaque saison. Investir dans un système son pérenne, avec l'aide des partenaires financiers (environ 150 000€), permettrait de faire une nouvelle économie sur le budget de fonctionnement.

Il est aujourd'hui plus que nécessaire d'avancer, avec l'ensemble des partenaires sur la question d'une rénovation du lieu actuel ou la construction d'un "Nouveau Carré Magique".

Crédits photos : Stéven Lemaître - Pelikul, L'Oeil de Paco, Sébastien Armengol, Camille Henry, Tomas Amorim, Christophe Raynaud de Lage, La Lanterne, Cool Hunting, Nicolas Sannier, Bastien Clochard, Sipan Mouradian,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

CONCLUSION

- **un socle de départ :**
  retrouver une saine gestion en Ressources Humaines et en matière financière.

- **un modus vivendi :**
  maintenir la pluridisciplinarité, avec les arts du cirque comme point d'accroche, tout en ayant une identité forte.

- **une volonté :**
  soutenir encore activement la création en restant un acteur important de la création circassienne en France, en jouant sur les niveaux régionaux et nationaux, voire à l'outre-mer et à l'international dans un second temps, tout en faisant une place à l'émergence.

- **une nécessité :**
  créer des partenariats avec les actrices et acteurs culturel·les locaux·les et régionaux·les de tous niveaux.

- **une envie :**
  réinventer les conditions d'un dialogue original avec le public par la présence, la convivialité et la proximité, afin de fidéliser et d'aller à la rencontre de nouvelles personnes.



Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

	BP 2026	BP 2027	BP 2028	
FONCTIONNEMENT				
ACHATS	**66 459 €**	**60 806 €**	**61 600 €**	**61 600 €**
Eau, électricité, gaz	51 700 €	48 700 €	48 700 €	48 700 €
Autres achats	14 759 €	12 106 €	12 900 €	12 900 €
SERVICES EXTERIEURS	**54 400 €**	**51 880 €**	**52 700 €**	**52 300 €**
Sous-traitance : sécurité et ménage	14 900 €	15 400 €	15 400 €	15 800 €
Locations, entretiens, réparations, maintenance	26 100 €	24 880 €	24 700 €	24 700 €
Assurance	8 000 €	8 200 €	8 200 €	8 400 €
Documentation	1 900 €	1 900 €	1 900 €	1 900 €
Frais divers	3 500 €	1 500 €	2 500 €	1 500 €
AUTRES SERVICES EXT	**54 530 €**	**51 580 €**	**51 930 €**	**52 280 €**
Personnel extérieur à l'enteprise	1 500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Honoraires	10 200 €	10 400 €	10 600 €	10 600 €
Missions, voyages, réceptions	20 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
Frais de poste	1 300 €	1 300 €	1 400 €	1 400 €
Frais téléphone et internet	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €
Services bancaires	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Cotisations professionnelles	6 330 €	6 680 €	6 730 €	7 080 €
Prestations informatiques	8 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Autre dont frais de recrutement	100 €	100 €	100 €	100 €
IMPOT	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
FRAIS DE PERSONNEL	**658 800 €**	**669 800 €**	**671 328 €**	**678 300 €**
Taxes	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Salaires brut	447 000 €	455 500 €	457 500 €	461 000 €
CP / CET (brut + charges)	8 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Primes et gratification (apprentis, stagiaires)	3 700 €	4 000 €	- €	4 000 €
Indemnité de licenciement ou RC	- 1 150 €	- €	2 028 €	- €
Avantages divers (TR, paniers)	8 000 €	8 000 €	8 500 €	8 500 €
Indemnités CPAM				
Charges sociales	163 000 €	164 500 €	165 500 €	167 000 €
Mutuelle	17 000 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €
Medecine du travail et pharmacie	1 250 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €
Indemnités chômage partiel et exonération charges				
Provisions retraite				
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE + CHARGES FINANCIERE	**850 €**	**850 €**	**850 €**	**850 €**
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	**47 000 €**	**48 000 €**	**48 000 €**	**49 000 €**
PROVISIONS	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**882 039 €**	**882 916 €**	**886 408 €**	**894 330 €**
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	**2 274 676 €**	**2 274 676 €**	**2 274 676 €**	**2 274 676 €**
Subvention DRAC Bretagne - Fonctionnement	301 175 €	301 175 €	301 175 €	301 175 €
Rappel montant TTC	*307 500 €*	*307 500 €*	*307 500 €*	*307 500 €*
Subvention Conseil Régional - fonctionnement	97 943 €	97 943 €	97 943 €	97 943 €
Rappel montant TTC	*100 000 €*	*100 000 €*	*100 000 €*	*100 000 €*
Subvention Conseil Départemental - Fonctionnement	145 446 €	145 446 €	145 446 €	145 446 €
Rappel montant TTC	*148 500 €*	*148 500 €*	*148 500 €*	*148 500 €*
Lannion Tregor Communauté	566 112 €	566 112 €	566 112 €	566 112 €
Rappel montant TTC	*608 000 €*	*608 000 €*	*608 000 €*	*608 000 €*
AUTRES PRODUITS	**90 727 €**	**49 285 €**	**37 258 €**	**35 785 €**
Recettes propres (billets non remboursés, vente ouvrages...)				
Produits divers de gestion courante				
Produits financiers	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Quote part des subventions virées au compte de résultat	33 285 €	33 285 €	33 258 €	33 285 €
Transfert de charges : aide apprentissage, FONPEPS	15 750 €	13 500 €	1 500 €	- €
Transfert de charges : reprise provision retraite + AXA	39 192 €	- €	- €	- €
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	**1 201 403 €**	**1 159 961 €**	**1 147 934 €**	**1 146 461 €**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

CHARGES DE SAISON				
CHARGES DE SAISON				
Salaires bar, ouvreurs	16 800 €	17 096 €	10 000 €	10 000 €
Communication de saison	38 550 €	38 550 €	39 550 €	38 550 €
Achats bar	11 500 €	10 000 €	11 500 €	10 000 €
TOTAL DES CHARGES DE SAISON	66 850 €	65 646 €	61 050 €	58 550 €
RECETTES BAR	13 500 €	12 000 €	13 500 €	12 000 €
MARGE DISPO POUR L'ACTIVITE APRES CHARGES DE SAISON	266 014 €	223 399 €	213 976 €	205 581 €

ACTIVITE

DIFFUSION				
1er semestre	291 932 €	185 088 €	291 178 €	185 270 €
Cessions 1er semestre	149 884 €	89 100 €	149 884 €	89 270 €
Frais annexes 1er semestre	77 130 €	51 038 €	77 110 €	51 050 €
Locations techniques	8 650 €	2 900 €	8 650 €	2 900 €
Intermittents	32 684 €	26 800 €	32 384 €	26 800 €
Droits d'auteur	21 200 €	13 500 €	21 200 €	13 500 €
Accueil	2 384 €	1 750 €	1 950 €	1 750 €
GAG	- €	154 500 €	- €	154 500 €
Cession		57 000 €		57 000 €
Frais annexes		35 000 €		35 000 €
Loc technique, aménagements		23 000 €		23 000 €
Communication		14 000 €		14 000 €
Intermittents		18 000 €		18 000 €
Droits d'auteur		7 500 €		7 500 €
2e semestre	167 700 €	144 850 €	148 464 €	147 850 €
Cessions 2e semestre	82 250 €	82 350 €	85 964 €	85 350 €
Frais annexes 2e semestre	46 200 €	28 600 €	28 600 €	28 600 €
Locations techniques	2 200 €	- €	- €	- €
Intermittents	22 300 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €
Droits d'auteur	12 400 €	10 400 €	10 400 €	10 400 €
Accueil	2 350 €	500 €	500 €	500 €
Loc système son à l'année	12 800 €	12 800 €	12 800 €	12 800 €
TOTAL DES CHARGES DE DIFFUSION	472 432 €	497 238 €	452 442 €	500 420 €
RECETTES PROPRES	209 910 €	224 000 €	225 700 €	225 000 €
Recettes billetterie 1e semestre	131 410 €	89 000 €	134 400 €	89 000 €
Recettes GAG		43 000 €		43 000 €
Recettes billetterie 2e semestre	66 500 €	80 000 €	79 300 €	80 000 €
Adhésions	12 000 €	12 000 €	12 000 €	13 000 €
Avoirs Covid				
SUBVENTIONS / AIDES PUBLIQUES	35 748 €	85 956 €	32 383 €	91 956 €
ONDA, OARA	6 365 €	3 000 €	3 000 €	4 000 €
Subventions GAG		43 573 €		43 573 €
Aide à la diffusion JP LTC	29 383 €	29 383 €	29 383 €	29 383 €
Produits divers et mécénat	- €	10 000 €		15 000 €
Soutien itinérance	- €			
TOTAL PRODUITS DIFFUSION	245 658 €	309 956 €	258 083 €	316 956 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

SOUTIEN A LA CREATION				
Coproductions	65 000 €	34 000 €	63 000 €	44 000 €
Production déléguée : soutien à la création	**2 000 €**	31 000 €	2 000 €	21 000 €
Résidences	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL DES CHARGES DE SOUTIEN CREATION	**77 000 €**	**75 000 €**	**75 000 €**	**75 000 €**
Aides aux résidences, coproductions et résidences en milieu scolaire	29 383 €	33 383 €	39 383 €	39 383 €
TOTAL PRODUITS SOUTIEN CREATION	**29 383 €**	**33 383 €**	**39 383 €**	**39 383 €**

EAC				
TOTAL DES CHARGES EAC	**90 779 €**	**35 400 €**	**45 400 €**	**35 400 €**
DRAC - Savina	11 900 €	11 900 €	11 900 €	11 900 €
DRAC - FREC	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
DRAC - EAC	19 000 €	19 000 €	19 000 €	19 000 €
Autres subventions	54 636 €		13 000 €	3 000 €
Recettes propres	4 120 €	500 €	500 €	500 €
TOTAL PRODUITS EAC	**93 656 €**	**35 400 €**	**48 400 €**	**38 400 €**

PROD DELEGUEE				
Production : apports en coproduction des partenaires		15 000 €		35 000 €
Frais de tournée (salaires, déplacements, etc..)	- €		37 500 €	25 000 €
TOTAL CHARGES PROD DELEGUEE	**- €**	**15 000 €**	**37 500 €**	**60 000 €**
Subventions - Aide à la création				10 000 €
Apports en production		15 000 €		25 000 €
Diffusion	- €		45 000 €	30 000 €
TOTAL PRODUITS PROD DELEGUEE	**- €**	**15 000 €**	**45 000 €**	**65 000 €**

MISE A DISPO				
TOTAL CHARGES MISES A DISPO	**6 500 €**	**6 500 €**	**6 500 €**	**6 500 €**
TOTAL PRODUITS MISE A DISPO	**12 000 €**	**12 000 €**	**12 000 €**	**12 000 €**

TOTAL CHARGES ANNUELLES	**1 595 600 €**	**1 577 700 €**	**1 564 300 €**	**1 630 200 €**
TOTAL PRODUITS ANNUELS	**1 595 600 €**	**1 577 700 €**	**1 564 300 €**	**1 630 200 €**
Résultat	**- 0 €**	**- €**	**- €**	**- €**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

Engagement	Fiche Action	Leviers (CACTE)	Détail de l'action envisagée	Indicateurs facultatifs	Objectif de l'action
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (a) — DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE	Réaliser une étude de mobilité des artistes accueillis		Mieux connaître les modes de déplacement des artistes pour trouver les bons leviers d'action permettant d'inciter à des modes de déplacements peu carbonés
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (a) — DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE	Sensibiliser les artistes, équipes artistiques et intervenants aux mobilités décarbonées	Nombre de compagnies / intervenants sensibilités	Sensibiliser les compagnies pour inciter à utiliser des moyens de transport peu carbonés
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (a) — DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE	en tenant compte, dans les choix de programmation et d'enseignement, des enjeux de mobilité- notamment en provilégiant et impulsant des tournées mutualisées	Nombre de tournées mutualisées et nombre de partenaires par saison // Nombre d'accueils par le Carré magique uniquement.	Augmenter le nombre de tournées mutualisées, notamment pour les compagnies venant de loin.
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (a) — DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE	Inscrire des clauses relatives à la mobilité dans les documents de contractualisation avec les artistes et intervenants		Sensibiliser les compagnies pour inciter à utiliser des moyens de transport peu carbonés
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS DE TRANSPORT	Optimiser l'itinéraire de la tournée pour minimiser la longueur totale du voyage	Evolution de la moyenne de kilomètres entre deux dates de tournée	Augmenter le nombre de tournées mutualisées, notamment pour les compagnies venant de loin. Construire des tournées mutualisées pour la production déléguée.
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS DE TRANSPORT	en déployant les possibilités de télétravail pour les salariés de la structure	Nombre de jours de télétravail annuels	Donner la possibilité aux salariés venant de loin de faire du télétravail en leur fournissant l'équipement adéquat.
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (c) — FAVORISER LE REPORT MODAL VERS LES TRANSPORTS LES MOINS CARBONÉS (VÉLO, TRAIN, ETC.)	Privilégier le train à l'avion, les transports en commun à la voiture et le covoiturage à l'autosolisme lors des déplacements professionnels des permanents de l'équipe	Indicateurs facultatifs • Part des kilomètres parcourus en mobilité bas carbone lors de déplacements professionnels de l'équipes chaque année • Part des salariés empruntant un	Augmenter l'utilisation des transports bas carbone pour les déplacements des permanents du Carré magique (transport quotidien + déplacements professionnels)
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (c) — FAVORISER LE REPORT MODAL VERS LES TRANSPORTS LES MOINS CARBONÉS	en anticipant, dès la conception des tournées, l'utilisation de transports décarbonés pouvant nécessiter un temps de trajet plus long		
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (c) — FAVORISER LE REPORT MODAL VERS LES TRANSPORTS LES MOINS CARBONÉS	en comparant les émission de gaz à effet de serre de chaque transport avec ses alternatives		Informer et sensibiliser les salariés sur les émissions de gaz à effet de serre liés à chaque mode de transport. Réfléchir à la mise en place d'un mécanisme incitatif pour le report vers des transports moins
ENGAGEMENT N°2	Circulation des professionnels et des œuvres	LEVIER (d) — OPTIMISER LES TAUX DE REMPLISSAGE DES VÉHICULES	en favorisant le covoiturage pour les déplacements		
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (a) — ORGANISER LA TRANSITION VERS UNE ALIMENTATION DURABLE	en informant et sensibilisant les membres de l'équipe, les équipes artistiques, les publics	Indicateurs facultatifs • Part des marchés publics et contrats liés à l'alimentation incluant des critères pour une alimentation responsable • Part des équipes de restauration formées à l'alimentation responsable	Réaliser des outils de communication permettant de sensibiliser sur l'alimentation durable.
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (a) — ORGANISER LA TRANSITION VERS UNE ALIMENTATION DURABLE	en définissant une charte des achats responsables		
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (b) — DIVERSIFIER LES SOURCES DE PROTÉINES	en réduisant la part des produits carnés dans l'alimentation proposée		Proposer une alimentation 100% végétarienne et au maximum bio et locale aux artistes, publics, salariés et bénévoles

C1 Données internes

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0179-DE

ENGAGEMENT N°4	**Alimentation responsable**	**LEVIER (c) — INTÉGRER LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CHOIX DES PRODUITS ET DES PRESTATAIRES**	en établissant une charte avec les fournisseurs et prestataires	• Part de produits bio • Part de prestataires répondant à des critères écoresponsables	
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (c) — INTÉGRER LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CHOIX DES PRODUITS ET DES PRESTATAIRES	en identifiant les prestataires les mieux disant d'un point de vue environnemental		
ENGAGEMENT N°4	**Alimentation responsable**	**LEVIER (c) — INTÉGRER LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CHOIX DES PRODUITS ET DES PRESTATAIRES**	en privilégiant les produits locaux et de saison, bio et/ou issus du commerce équitable		
ENGAGEMENT N°4	Alimentation responsable	LEVIER (d) — ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	en adaptant les quantités pour réduire le gaspillage		
ENGAGEMENT N°4	**Alimentation responsable**	**LEVIER (d) — ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**	en mettant en place le compostage des déchets alimentaires		
ENGAGEMENT N°8	**Réduction et gestion des déchets et des pollutions**	**LEVIER (a) — ENGAGER UNE DÉMARCHE COLLECTIVE**	en sensibilisant/formant l'équipe, les publics et les artistes et équipes accueillies		
ENGAGEMENT N°8	Réduction et gestion des déchets et des pollutions	LEVIER (a) — ENGAGER UNE DÉMARCHE COLLECTIVE	en mettant en place un système de collecte des déchets recyclables, une signalétique adaptée et en informant les équipes		
ENGAGEMENT N°8	**Réduction et gestion des déchets et des pollutions**	**LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS EN MATIÈRE PREMIÈRE ET LA PRODUCTION DE DÉCHETS**	en supprimant le jetable (vaisselle, bouteille, essuie-main, etc.)	Quantité de produits jetables utilisés	Identifier les produits jetables utilisés actuellement et définir une stratégie de réduction sur la durée de la CPO
ENGAGEMENT N°8	Réduction et gestion des déchets et des pollutions	LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS EN MATIÈRE PREMIÈRE ET LA PRODUCTION DE	en limitant les achats de produits suremballés et en privilégiant les grands contenants, les produits au détail, les écorecharges et le vrac		
ENGAGEMENT N°8	**Réduction et gestion des déchets et des pollutions**	**LEVIER (b) — RÉDUIRE LES BESOINS EN MATIÈRE PREMIÈRE ET LA PRODUCTION DE**	en travaillant sur les supports de communication pour réduire leur impact		
ENGAGEMENT N°8	Réduction et gestion des déchets et des pollutions	LEVIER (c) — FAVORISER LA RÉUTILISATION, LE RÉEMPLOI ET LE	Réparer les biens endommagés, revendre et donner ce qui peut l'être		Diminuer la quantité de produits jetés
ENGAGEMENT N°8	**Réduction et gestion des déchets et des pollutions**	**LEVIER (c) — FAVORISER LA RÉUTILISATION, LE RÉEMPLOI ET LE**	en respectant strictement le tri 9 flux (Obligation réglementaire)		
ENGAGEMENT N°8	Réduction et gestion des déchets et des pollutions	LEVIER (c) — FAVORISER LA RÉUTILISATION, LE RÉEMPLOI ET LE	en assurant la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (Obligation réglementaire)		
ENGAGEMENT N°8	**Réduction et gestion des déchets et des pollutions**	**LEVIER (d) — LIMITER LES POLLUTIONS ET REJETS DANS LES MILIEUX TERRESTRES ET**	Remettre le site en état après un évènement		Garantir la remise en état d'un site, notamment lors du festival Gare au Gorille
ENGAGEMENT N°8	Réduction et gestion des déchets et des pollutions	LEVIER (d) — LIMITER LES POLLUTIONS ET REJETS DANS LES MILIEUX TERRESTRES ET	Sensibiliser le public sur les conséquences des micro et macro déchets (paillettes, mégots, etc.)	• Nombre de supports de communication sensibilisant le public notamment pendant le festival GAG	
ENGAGEMENT N°8	**Réduction et gestion des déchets et des pollutions**	**LEVIER (d) — LIMITER LES POLLUTIONS ET REJETS DANS LES MILIEUX TERRESTRES ET**	Revoir les produits utilisés pour l'entretien du Carré magique pour se tourner vers des produits plus respectueux de l'environnement		

C1 Données Internes